

MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS
ET SERVICES

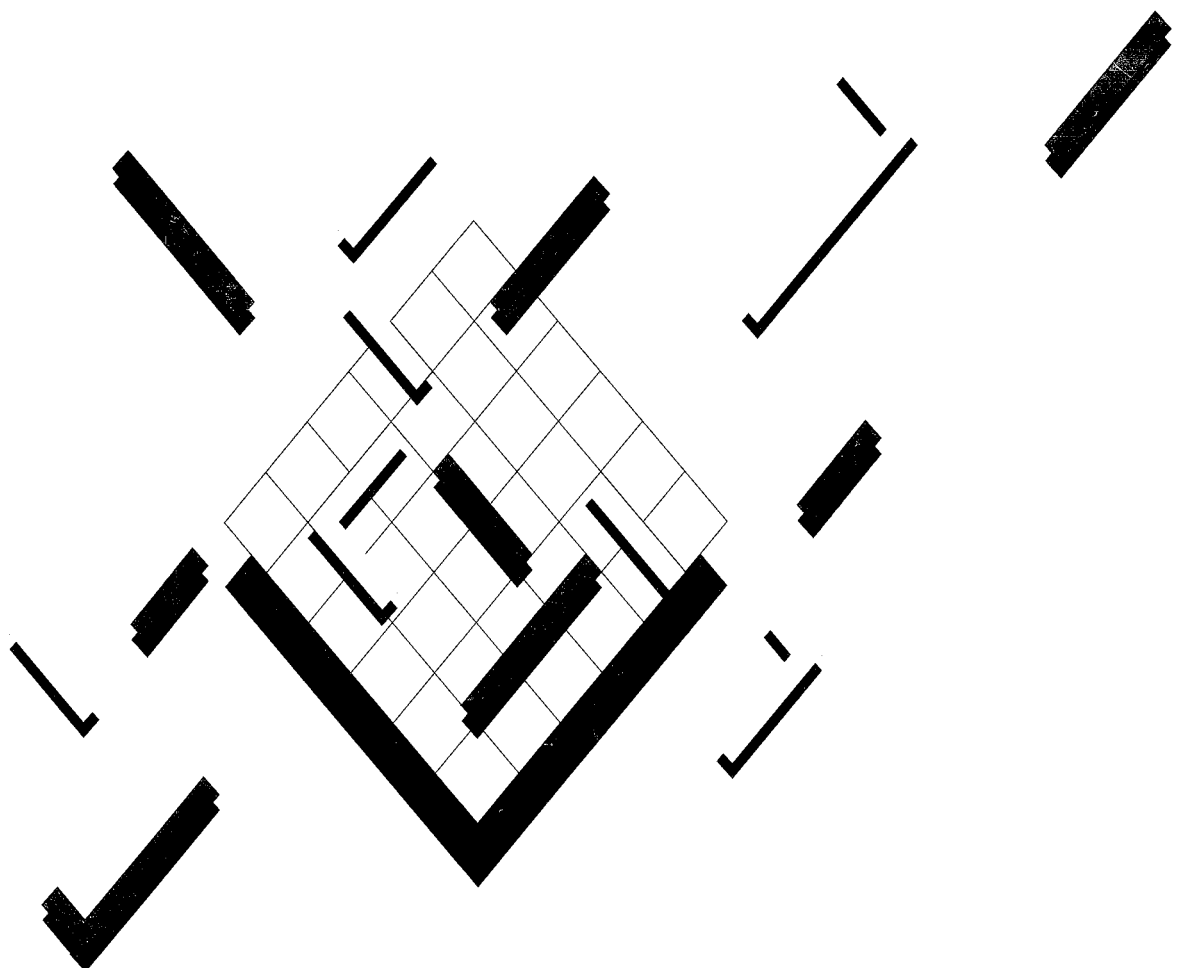
CLASSIFICATION

DE

BIENS MEUBLES

Groupes et classes

2^e édition Juillet 1988



Québec 

MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS
ET SERVICES

CLASSIFICATION

DE

BIENS MEUBLES

Groupes et classes

2^e édition Juillet 1988

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
-------------------	---

1^{re} partie

Groupes et Classes

GROUPE 10: Armement.....	3
GROUPE 12: Appareils de conduite de tir	3
GROUPE 13: Munitions et explosifs	4
GROUPE 14: Missiles.....	6
GROUPE 15: Aéronefs et composants structuraux de cellule	7
GROUPE 16: Composants et accessoires d'aéronefs.....	7
GROUPE 17: Équipement de catapultage, d'atterrissage et de servitudes au sol pour aéronefs	8
GROUPE 18: Véhicules spatiaux	9
GROUPE 19: Navires, embarcations, pontons et docks flottants.....	9
GROUPE 20: Équipements de navires et matériels nautiques.....	10
GROUPE 22: Matériels de voies ferrées.....	10
GROUPE 23: Véhicules à effet de sol, véhicules à moteur, remorques et semi-remorques — Cycles.....	10
GROUPE 24: Tracteurs	11
GROUPE 25: Composants pour équipement de véhicules	11
GROUPE 26: Pneumatiques et chambres à air.....	12
GROUPE 28: Moteurs, turbines et composants.....	12
GROUPE 29: Accessoires de moteurs.....	13
GROUPE 30: Équipements mécaniques de transmission de puissance	14
GROUPE 31: Roulements — Coussinets — Paliers.....	14
GROUPE 32: Machines et équipements pour le travail du bois	14
GROUPE 34: Machines et équipements pour le travail des métaux	14
GROUPE 35: Équipements commercial et de service	16
GROUPE 36: Machines pour industries spéciales.....	16
GROUPE 37: Machines et équipements agricoles.....	18
GROUPE 38: Équipements pour construction, mines, terrassement et entretien des routes	18
GROUPE 39: Équipements de levage et de manutention.....	18
GROUPE 40: Cordes, câbles, chaînes et agencements	19
GROUPE 41: Équipements de réfrigération, de conditionnement et de circulation d'air	19
GROUPE 42: Équipements de lutte contre l'incendie, de protection et de sauvetage.....	20
GROUPE 43: Pompes et compresseurs	20
GROUPE 44: Équipements d'installation à vapeur, de séchage et de fours, et réacteurs nucléaires	21
GROUPE 45: Équipements de plomberie, de chauffage et d'hygiène	21
GROUPE 46: Équipements de purification des eaux et de traitement des eaux usées	21
GROUPE 47: Conduites, tubes, tuyaux et agencements.....	21
GROUPE 48: Soupapes et robinets	22
GROUPE 49: Équipements d'ateliers de réparations et d'entretien.....	22
GROUPE 51: Outils à main	24
GROUPE 52: Instruments de mesure et de vérification.....	24

GROUPE 53: Quincaillerie et abrasifs	24
GROUPE 54: Constructions préfabriquées, structures et échafaudages	25
GROUPE 55: Bois débités, bois de menuiserie, contreplaqués et feuilles de placage	25
GROUPE 56: Matériaux de construction et d'entreprises du bâtiment	26
GROUPE 58: Équipements des télécommunications de défection et à rayonnement cohérent	27
GROUPE 59: Composants d'équipements électriques et électroniques	28
GROUPE 60: Matériels, constituants, éléments fonctionnels et accessoires en fibres optiques	29
GROUPE 61: Fils électriques et équipements générateurs et distributeurs d'énergie	29
GROUPE 62: Dispositifs d'éclairage et lampes	30
GROUPE 63: Systèmes d'alarmes, de signalisation et de détection de sécurité	31
GROUPE 65: Équipements et approvisionnements médicaux, dentaires et vétérinaires	31
GROUPE 66: Équipements de laboratoire et instruments divers	32
GROUPE 67: Équipements photographiques et cinématographiques	34
GROUPE 68: Produits chimiques	34
GROUPE 69: Instruments et appareils d'instruction et d'entraînement	35
GROUPE 70: Équipement pour le traitement automatique de l'information à usage général (comprenant microprogrammation), logiciel (« Software »), fourniture et équipement de support	35
GROUPE 71: Mobiliers	37
GROUPE 72: Fournitures et accessoires d'ameublement domestique et commercial	37
GROUPE 73: Équipements pour la préparation et le service des aliments	37
GROUPE 74: Machines de bureau, systèmes de traitement des textes et équipements à classement visible	38
GROUPE 75: Fournitures de bureau	38
GROUPE 76: Livres, cartes et autres publications	38
GROUPE 77: Instruments de musique, phonographes et postes de radio familiaux	39
GROUPE 78: Équipements de sport et de divertissement	39
GROUPE 79: Équipements et produits de nettoyage	39
GROUPE 80: Brosses, peintures, produits d'étanchéité et adhésifs	39
GROUPE 81: Emballages — Matériaux d'emballage et d'emballage	40
GROUPE 83: Textiles, cuirs, fourrures, fourniture d'habillement et de cordonnerie, tentes et pavillons	40
GROUPE 84: Vêtements, équipements individuels et insignes	41
GROUPE 85: Produits et articles de toilette	42
GROUPE 87: Approvisionnements agricoles	42
GROUPE 88: Animaux vivants	42
GROUPE 89: Subsistances	42
GROUPE 91: Carburants, lubrifiants, huiles et cires	43
GROUPE 93: Matières usinées non métalliques	43
GROUPE 94: Matières brutes non métalliques	44
GROUPE 95: Barres, feuilles et autres formes métalliques	44
GROUPE 96: Minerais, minéraux et leurs produits primaires	44
GROUPE 98: Électricité	45
GROUPE 99: Divers	45

Introduction

I. Origines du système de codification des biens meubles

À l'origine, ce système de codification des biens meubles a été créé pour répondre aux besoins organisationnels en matière de gestion des ressources matérielles des forces armées de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Ce système visait à identifier l'ensemble des biens disponibles dans l'organisation, de les regrouper de façon structurée et de mettre à la disposition des gestionnaires toutes les informations nécessaires à la gestion des acquisitions et des inventaires.

Au début des années 1960, le gouvernement canadien se dota d'un système de « catalogage » des biens et services, issu du système de codification de l'OTAN qu'il adapta à ses besoins. Ce système, appliqué au départ au ministère de la Défense Nationale, fût par la suite étendu à tous les autres ministères et organismes de l'État. Dans ce système, les articles de matériel sont uniformément désignés, classés et numérotés.

Jusqu'à maintenant, une quinzaine de pays dont les États-Unis, la France et quelques provinces canadiennes (Colombie Britannique, Ontario) utilisent la codification de l'OTAN, reprise par le gouvernement canadien, pour la classification de leurs biens meubles. À l'instar de tous ces pays et provinces canadiennes, le gouvernement du Québec a décidé d'utiliser pour ses propres besoins ce langage universellement reconnu.

II. Objectifs

- Permettre une classification rationnelle des biens meubles du gouvernement.
- Faciliter l'identification des biens en favorisant l'uniformisation du langage.
- Faciliter la réalisation d'inventaires standardisés.
- Permettre la conception de systèmes d'information de gestion pour l'ensemble de l'appareil gouvernemental.
- Permettre un premier regroupement des fournisseurs en fonction des classes de biens qu'ils peuvent livrer.

III. Partage des responsabilités

Ministère des Approvisionnements et Services du Québec :

Assurer, en collaboration avec le ministère des Approvisionnements et Services du Canada, la mise à jour du manuel de classification des biens meubles.

Ministères et organismes :

Appliquer cette codification standardisée dans toutes les transactions relatives à l'acquisition de biens meubles.

IV. Organisation du manuel de classification des biens meubles

Le manuel se divise en deux parties :

- la classification par groupes et classes de biens ;
- l'index alphabétique des groupes et classes de biens avec de nombreux termes couramment utilisés dans l'ancien système québécois.

La classification par groupes et classes de biens meubles

On compte 77 groupes de biens qui se partagent en 630 classes de produits. À l'intérieur de chacune de ces classes, on indique les produits qu'elles incluent et pour préciser davantage, on souligne ceux qu'elles peuvent exclure.

Cette nouvelle codification est de 4 chiffres, tout comme l'ancienne, ce qui réduira au minimum les conséquences informatiques de son application. Les deux premiers chiffres de la classification identifient le groupe de biens tandis que les deux derniers correspondent à la classe. La numérotation entre les groupes, puis entre les classes, n'est pas nécessairement continue afin de laisser de nombreuses possibilités de mise à jour en permettant l'insertion de nouveaux groupes et classes.

Toutefois, malgré ces possibilités de mise à jour, nous essaierons dans la mesure du possible, d'intégrer tous les nouveaux items dans les groupes et classes déjà existants car on imagine assez vite les conséquences organisationnelles et informationnelles d'une trop grande instabilité à cet effet.

L'index alphabétique

Vous trouverez dans les pages bleues un index alphabétique avec de nombreux descripteurs qui a été conçu afin de permettre un repérage rapide et efficace des groupes et classes. De plus, afin de faciliter la transition entre l'ancienne et la nouvelle codification, nous avons aussi indexé les items ainsi que les classes et les sous-classes de l'ancien système qui gardent toute leur intégrité.

Par rapport à la première édition du volume, l'index alphabétique a été révisé, corrigé et augmenté d'environ 2700 descripteurs. Il en compte maintenant près de 9000.

N.B. : Pour des raisons pratiques, nous considérons les « impressions » comme des biens plutôt que des services. Nous leur avons attribué les classes 9950 à 9987 dont vous trouverez la signification à la page 46 de la première partie. Pour les mêmes raisons, nous avons ajouté un groupe supplémentaire pour l'achat d'électricité, soit le groupe 98. De plus, nous attirons votre attention sur les termes anglais de l'index débutant un descripteur que nous avons évité de placer entre guillemets pour ne pas modifier l'ordre alphabétique.

Groupes et Classes

GROUPE 10 Armement

Remarque: Ce groupe comprend à la fois les armes défensives et les armes offensives. Sont exclus de ce groupe les dispositifs de conduite de tir et de vision de nuit classés dans les groupes 12 ou 58.

- 1005 Bouches à feu, jusqu'à 30 mm**
Inclut: Mitrailleuses — Baïonnettes — Brosses-écouvillons pour mitrailleuses et pistolets.
Exclut: Tourelles d'aéronefs.
- 1010 Bouche à feu, de plus de 30 mm jusqu'à 75 mm**
Inclut: Mécanismes de culasse — Affûts.
- 1015 Bouches à feu, de 75 mm jusqu'à 125 mm**
Inclut: Mécanismes de culasse — Affûts — Refouloirs.
- 1020 Bouches à feu, de plus de 125 mm jusqu'à 150 mm**
Inclut: Mécanismes de culasse — Commandes motrices — Boucliers.
- 1025 Bouches à feu, de plus de 150 mm jusqu'à 200 mm**
Inclut: Plates-formes de tir — Affûts — Boucliers.
- 1030 Bouches à feu, de plus de 200 mm jusqu'à 300 mm**
Inclut: Chapes d'attelage — Refouloirs — Miroirs de visite.
- 1035 Bouches à feu, de plus de 300 mm**
Inclut: Mécanismes de culasse — Systèmes d'entraînement — Commandes motrices.
- 1040 Armes chimiques et équipement**
Inclut: Lance-flammes — Tubes lance-pot fumigènes.
- 1045 Appareils de lancement pour torpilles et grenades sous-marines**
Inclut: Rails de lancement pour grenades sous-marines — Tubes lance-torpilles.
- 1055 Appareils de lancement pour grenades, roquettes et artifices**
Inclut: Lance-roquettes aéroportés adaptables à l'utilisation des missiles.
Exclut: Lance-missiles aéroportés spécialement conçus — Lance-roquettes largables — Carénages de rampes de lancement conçus pour cellules spéciales — Lance-grenades à fusil.

- 1070 Filets et barrages, artillerie**
Remarque: Cette classe comprend uniquement les filets et barrages pour la défense des ports.
- 1075 Équipement de démagnétisation et déminage**
- 1080 Équipement de camouflage et simulation**
Inclut: Artillerie factice — Avions factices — Véhicules factices — Filets de camouflage équipés.
- 1090 Ensembles communs à des armes de plusieurs classes**
Inclut: Composants et accessoires utilisés sur ou avec des armes relevant de 2 classes ou plus du groupe 10.
- 1095 Armes diverses**
Inclut: Canons lance-amarres — Canons catapultes — Canons pour exécuter un feu de salve — Canons à signaux — Canons à fusées éclairantes — Ballons de barrage — Accessoires qui n'ont pu être classés ailleurs concernant des armes figurant dans ce groupe — Distributeurs consommables de bombes.

GROUPE 12 Appareils de conduite de tir

Remarque: Les ensembles, sous-ensembles et composants de conduite de tir sont rangés:

- a. Dans les classes appropriées de ce groupe quand:
 - (1) Ils sont conçus pour des applications multiples à différents types d'équipement de conduite de tir.
 - (2) Ils sont modifiés pour être utilisés avec des systèmes de télécommande de missiles.
 - (3) Ils sont spécifiquement conçus pour des systèmes de télécommande de missiles embarqués.
 - (4) Il s'agit d'équipement radar spécifiquement conçu pour les systèmes de conduite de tir.
 - (5) Les caractéristiques de vision, à la fois de nuit et de jour, sont réunies dans un même ensemble.
- b. Dans les classes 1270 ou 1280 respectivement, quand ils sont spécifiquement conçus pour la commande de l'armement de bord des aéronefs ou le bombardement aérien.
- c. Dans la classe 1430 quand ils sont spécifiquement conçus pour des systèmes de télécommande de missiles, à l'exception des missiles embarqués.
- d. Dans les classes appropriées du groupe 58, quand ils sont conçus pour des applications multiples communes à l'équipement de conduite de tir et à l'équipement des transmissions.
- e. Dans les classes appropriées du groupe 58 lorsqu'ils sont conçus pour la vision de nuit.

- 1210 Appareils directeurs de conduite de tir**
- 1220 Appareils de visée et calculateurs de conduite de tir**

1230 Systèmes de conduite de tir, complets

Remarque: Cette classe comprend uniquement les systèmes complets de conduite de tir. Tout ce qui n'est pas système complet, tel que composants séparés, ensembles, pièces, équipements annexes et accessoires utilisés dans des systèmes de conduite de tir, est rangé dans d'autres classes.

1240 Instruments optiques de visée et de télémétrie

Inclut: Télémètres en site et en azimut — Viseurs télescopiques — Instruments d'optique incorporés à l'équipement de conduite de tir.

1250 Mécanismes stabilisateurs pour la conduite de tir

1260 Équipement de désignation et d'indication de conduite de tir

Inclut: Équipement d'indication pour tourelles, canons, lance-torpilles et projecteurs — Équipement de désignation d'objectifs — Systèmes de synchronisation.

1265 Équipement d'émission et de réception pour la conduite de tir, sauf pour aéronefs

Inclut: Émetteurs, émetteurs-récepteurs, récepteurs, récepteurs-régulateurs pour la conduite de tir.

Exclut: Équipement émetteur-récepteur, spécialement conçu pour être utilisé sur ou avec matériel radar de conduite de tir.

1270 Éléments de conduite de tir pour armes de bord d'aéronefs

Inclut: Tourelles d'aéronefs — Calculateurs spéciaux — Appareils gyroscopiques complets.

Exclut: Chargeurs pour canon — Caisses à munitions — Réchauffeurs d'armes — Maillons et bandes d'assemblage de cartouches — Charges d'amorçage, munitions — Composants d'appareils gyroscopiques — Systèmes complets de conduite de tir.

1280 Éléments de conduite de tir pour le bombardement aérien

Inclut: Calculateurs spéciaux — Appareils gyroscopiques complets — Systèmes optiques pour conduite des tirs de bombardement.

Exclut: Composants d'appareils gyroscopiques.

1285 Équipement radar pour la conduite de tir, sauf pour aéronefs

Inclut: Ensembles, sous-ensembles et composants de radar spécialement conçus pour servir avec ou sur un équipement de conduite de tir.

1287 Équipement sonar pour conduite de tir

Remarque: Cette classe inclut les éléments, ensembles, sous-ensembles et composants d'équipement sonar aéroporté, embarqué ou placé à bord de sous-marins, et spécialement conçus pour être utilisés avec un équipement de conduite de tir sous-marin.

1290 Équipement divers pour conduite de tir

Inclut: Régloirs de fusées — Systèmes de câbles d'artillerie — Goniomètres-boussoles — Appareils de repérage des lueurs et du son — Composants et sous-ensembles ne pouvant être rangés dans d'autres classes du groupe 12.

GROUPE 13

Munitions et explosifs

Remarque: Sont exclus de ce groupe les articles spécialement conçus pour une utilisation dans l'artillerie nucléaire.

1305 Munitions jusqu'à 30 mm

Inclut: Tous les composants.

1310 Munitions de plus de 30 mm jusqu'à 75 mm

Inclut: Tous les composants, sauf les fusées et amorces — Cartouches de guerre chimique.

Exclut: Fusées et amorces.

1315 Munitions de 75 mm jusqu'à 125 mm

Inclut: Tous les composants, sauf les fusées et amorces — Cartouches et obus pyrotechniques — Cartouches et obus de guerre chimique.

Exclut: Fusées et amorces.

1320 Munitions de plus de 125 mm

Inclut: Tous les composants, sauf les fusées et amorces — Obus de guerre chimique.

Exclut: Fusées et amorces.

1325 Bombes

Inclut: Tous les composants — Bombes photoflash — Bombes de guerre chimique — Grappes de bombes.

1330 Grenades

Inclut: Tous les composants — Grenades à main et à fusil — Grenades fumigènes.

Exclut: Dispositifs de lancement (lance-grenades).

1336 Cônes de charge de missiles et composants explosifs

Inclut: Cônes de charge contenant des agents chimiques de combat — Têtes d'exercice, de missile.

Exclut: Cônes de charge pour artillerie nucléaire — Tous les autres cônes de charge utilisés ailleurs que sur missiles — Unités de propulsion à carburant liquide — Moteurs fusées (à propergol liquide) — Fusées JATO — Moteurs fusées (à propergol solide) pour missiles — Unités de propulsion à carburant solide — Propergols chimiques en conteneurs consommables tels que canettes et cartouches destinés à être introduits, comme parties intégrantes, dans les systèmes de propulsion des missiles.

1337 Ensembles de propulsion à carburant solide et composants, pour missiles et véhicules spatiaux à charge explosive

Inclut: Moteurs fusées (à propergol solide) pour missiles à charge explosive — Tous les composants explosifs des ensembles de propulsion à carburant solide pour missiles et véhicules spatiaux — Propergols solides en conteneurs consommables tels que canettes et cartouches destinés à être introduits, comme parties intégrantes, dans les systèmes de propulsion des missiles.

Exclut: Moteurs fusées (à propergol solide) pour missiles vides ou à charge inerte — Tous les composants inertes (non explosifs) de missiles et véhicules spatiaux à propulsion par carburant solide — Cônes de charge de missiles et composants —

Ensembles de propulsion de roquettes — Moteurs fusées (à propergol solide) pour roquettes — Propergols solides dosés en quantités et qualités déterminées, mais en conteneurs réutilisables.

1338 Ensembles de propulsion à carburant solide et composants, pour missiles et véhicules spatiaux à charge inerte

Inclut: Moteurs fusées (à propergol solide) pour missiles vides ou à charge inerte — Tous les composants inertes (non explosifs) des ensembles de propulsion à carburant solide pour missiles et véhicules spatiaux.

Exclut: Moteurs fusées (à propergol solide) pour missiles à charge explosive — Cônes de charge et composants de missiles — Ensembles de propulsion de roquettes — Moteurs fusées (à propergol solide) pour roquettes.

1340 Roquettes et composants pyrotechniques de roquettes

Inclut: Munitions complètes — Composants explosifs, y compris cônes de charge — Roquettes pyrotechniques — Fusées JATO à carburant solide — Moteurs fusées (à propulseur solide) pour roquettes — Housse de protection pour cône de charge de roquette — Lance-roquettes largables — Lot de climatisation pour projectiles autpropulsés — Autres composants propres qui ne sont pas classés ailleurs.

Exclut: Roquettes nucléaires — Ogives nucléaires — Tous les cônes de charge autres que pour les roquettes — Roquettes avec dispositifs de guidage incorporés.

1345 Mines terrestres

Inclut: Composants — Mines anti-personnel; — Mines antichars — Fusées.

1350 Composants inertes de mines sous-marines

Inclut: Sacs à parachutes — Caisses pour mines inertes — Boîtes métalliques pour charges-relais — Retardement à minuterie — Amorces à minuterie — Bobines exploratrices — Positionneurs.

1351 Composants explosifs de mines sous-marines

Inclut: Étuis chargés — Charges d'amorçage — Détonateurs.

1355 Composants inertes de torpilles

1356 Composants explosifs de torpilles

Inclut: Cônes de charge — Charges d'amorçage — Détonateurs.

1360 Composants inertes de grenades sous-marines

Inclut: Mécanismes inertes de mise de feu — Pistolets sans détonateur — Positionneurs.

1361 Composants explosifs de grenades sous-marines

Inclut: Enveloppes — Relais — Détonateurs.

1365 Agents chimiques de combat

Inclut: Gaz de combat — Agents fumigènes pour rideaux de fumée — Agents incendiaires et fumigènes — Fumées de signalisation.

Exclut: Munitions renfermant des agents de guerre chimique.

1370 Artifices

Inclut: Fusées éclairantes — Signaux — Feux d'artifice — Munitions pour pistolets lance-fusée.

Exclut: Cartouches et projectiles pyrotechniques — Bombes photoflash — Roquettes pyrotechniques.

1375 Explosifs de démolition

Inclut: Articles pour travaux de construction, de démolition, d'exploitation de carrières tels que dynamite et autres explosifs présentés en sacs ou sous forme de cartouche cylindriques en carton — Charges de démolition, capsules explosives, fusées à temps, cordeaux détonants, dispositifs de mise à feu d'explosifs de démolition — Mécanismes de piégeage — Torpilles bangalores — Composants et accessoires inertes tels que mécanismes d'explosions, adaptateurs d'amorçage et agrafes de cordeaux détonants.

Exclut: Propergols liquides (carburants et comburants) — Propergols solides en conteneurs consommables conçus pour être incorporés, en tant que parties intégrantes, dans des systèmes de propulsion de missiles — Dispositifs d'explosion de missiles — Articles et systèmes explosifs de sécurité en vol tels que cartouches d'impulsion, cartouches à retard, catapultes de sièges éjectables d'aéronef, éjecteurs de verrières d'aéronefs et articles similaires, comme indiqué dans les index de la CFA — Propergols solides en quantité et qualité spécifiques prédéterminées, en conteneurs réutilisables — Composants de munitions nucléaires — Moteurs, ogives et sections propulsives pour roquettes et missiles.

1376 Explosifs en vrac

Inclut: Propergols solides en quantité et qualité spécifiques prédéterminées, en conteneurs réutilisables — Dispositifs et composants explosifs chargés, comme indiqué dans les index de la CFA.

Exclut: Propergols liquides (carburants et comburants) — Propergols solides en conteneurs consommables conçus pour être incorporés, en tant que parties intégrantes, dans des systèmes de propulsion de missiles — Dispositifs d'explosions de missiles — Explosifs de démolition et de destruction — Articles et systèmes explosifs de sécurité en vol tels que cartouches d'impulsion, cartouches à retard, catapultes de sièges éjectables d'aéronef, éjecteurs de verrières d'aéronefs — Moteurs, ogives et sections propulsives de roquettes et de missiles — Articles similaires, comme indiqué dans les index de la CFA.

1377 Dispositifs actionnés par cartouches ou par agents propulsifs et composants

Remarque: Cette classe inclut les articles explosifs de sécurité en vol se composant d'une certaine quantité d'agent propulsif (soit en cartouche, soit moulé) et des moyens d'activation. Cette charge est conçue pour être insérée dans ou fixée à un ou plusieurs dispositifs afin de leur fournir l'énergie nécessaire, qu'ils fonctionnent avec ou sans retard. Les dispositifs utilisant cette énergie sont eux-mêmes inclus dans cette classe.

Inclut: Cartouches de poussée — Cartouches à retard — Cartouches de démarrage de moteurs (à charge explosive) — Cartouches d'extincteurs (utilisées pour commande à distance) — Catapultes de sièges éjectables d'aéronefs — Moteurs fusées (ensemble, à propergol solide) de sièges éjectables d'aéronefs — Éjecteurs de verrières d'aéronefs —

GROUPE 14

Missiles

Impulseurs à charge propulsive et à cartouche — Allumeurs — Boulons explosifs et cartouches pour boulons explosifs — Coupoids à cartouche ou à propergol pour drisse d'étranglement de parachute — Cartouches de pistolets de scellement — Dispositifs explosifs et composants qui ne sont pas spécifiquement classés ailleurs.

Exclut: Propergols liquides (carburants et comburants) — Propergols solides en conteneurs consommables conçus pour être incorporés, en tant que parties intégrantes, dans des systèmes de propulsion de missiles — Dispositifs explosifs de missiles — Propergols solides et en vrac de qualité et quantité spécifiques prédéterminées en conteneurs réutilisables — Explosifs de démolition et de destruction — Moteurs, ogives et sections propulsives de roquettes et de missiles.

1385 Outillage et équipement de neutralisation des munitions explosives de surface

Remarque: Cette classe inclut seulement l'outillage et l'équipement conçus et utilisés par du personnel qualifié pour la neutralisation des munitions explosives.

Exclut: Outillage non spécialisé ou ordinaire et l'équipement non conçu exclusivement pour être utilisé par du personnel qualifié — Matériel spécialisé de démolition — Les charges creuses.

1386 Outillage et équipement de neutralisation des munitions explosives sous-marines et des armements de nageurs

Remarque: Cette classe inclut seulement l'outillage et l'équipement conçus et utilisés par du personnel qualifié pour la neutralisation des munitions explosives, des équipes de démolition sous-marine et/ou par du personnel spécialisé Air — Terre — Mer.

Exclut: Outillage non spécialisé ou ordinaire non conçu exclusivement pour être utilisé par le personnel nommé ci-dessus — Matériel spécialisé de démolition et les charges creuses.

1390 Fusées et amorces

Remarque: Cette classe ne renferme que les fusées et amorces utilisées dans les munitions des classes 1310, 1315 et 1320.

Exclut: Fusées et amorces utilisées dans les munitions non rangées dans les classes 1310, 1315 et 1320.

1395 Munitions diverses

Inclut: Toutes les ébauches de munitions telles que munitions à blanc, disques, lingots, coupes, ceintures d'obus.

1398 Équipement spécialisé de manutention et de mise en œuvre de munitions

Inclut: Équipement de manutention et de mise en œuvre spécialement conçu pour être utilisé sur ou avec roquettes et munitions classiques.

Exclut: Équipement de manutention et de mise en œuvre spécialement conçu pour être utilisé sur ou avec lance-roquettes et appareils de lancement pyrotechnique — Équipement spécialisé d'atelier d'entretien et de réparation de munitions — Équipement de manutention spécialement conçu pour être utilisé sur les aéronefs et les aérodromes.

Remarque: Ce groupe comprend les missiles (avec ou sans ogives ou constituants explosifs) munis de dispositifs permettant de modifier leur trajectoire normale. Les ensembles et sous-ensembles radar et infrarouge spécialement conçus pour missiles sont rangés dans les classes appropriées de ce groupe.

En sont exclus: les sections compartiments, ogives, sections tuyères, sections centrales et composants auxiliaires de missiles et de véhicules de retour dans l'atmosphère qui sont conçus ou construits exclusivement pour être utilisés avec des ogives nucléaires et/ou avec des sections d'ogives ou bien pour loger de tels éléments. Sont aussi exclus de ce groupe: les ogives des véhicules spatiaux et les capsules spatiales spécialement conçus pour le transport de charges réservées aux recherches et aux voyages spatiaux.

1410 Missiles

Remarque: Cette classe comprend uniquement les missiles complets, avec ou sans ogives et constituants explosifs, assemblés ou non. Les éléments, ensembles, pièces, équipements complémentaires, accessoires utilisés dans ou sur les missiles sont rangés dans d'autres classes.

Inclut: Avions-robots complets, conçus à l'origine comme missiles, mais convertis à l'usage d'avions-robot.

1420 Composants de missiles

Inclut: Composants de structure — Composants et accessoires spécialement conçus pour être utilisés dans ou avec les missiles, y compris: appareils gyroscopiques complets, pompes hydrauliques, mécanismes de pilotage automatique et ensembles spécifiquement conçus, matériel de guidage électronique installé dans les missiles.

Exclut: Matériel électronique utilisé pour le guidage à distance des missiles — Ensembles à propergols solides et liquides — Composants d'appareils gyroscopiques.

1425 Systèmes de missiles complets

Remarque: Cette classe comprend uniquement les systèmes de missiles complets. Tout ce qui n'est pas un système complet: éléments, ensembles, pièces, équipements complémentaires, accessoires utilisés dans les systèmes de missiles, sont rangés dans d'autres classes.

Exclut: Composants de systèmes de missiles.

1427 Composants de systèmes de missiles

Remarque: Cette classe comprend uniquement les assemblages ou montages de plusieurs éléments de systèmes, chacun d'eux étant normalement rangé dans d'autres classes de ce groupe et identifié comme simple article d'approvisionnement.

Sont exclus de cette classe les éléments, ensembles, sous-ensembles, équipements complémentaires, accessoires ou pièces, rangés dans d'autres classes de ce groupe et non assemblés pour constituer des articles d'approvisionnement.

Exclut: Systèmes de missiles complets.

1430 Systèmes de télécommande pour missiles

Remarque: Cette classe comprend les systèmes de télécommande de missiles aéroportés ou non et les accessoires spécialement conçus pour être utilisés

avec ces systèmes. Sont exclus de cette classe: les ensembles, sous-ensembles et composants de commande de tir modifiés pour être utilisés avec des systèmes de télécommande de tir spécialement conçus pour être utilisés à bord des navires.

Inclut: Composants spécialement conçus de systèmes de télécommande pour missiles.

Exclut: Systèmes de télécommande internes de missiles — Composants communs aux missiles et à d'autres matériels (y compris les composants de conduite de tir).

1440 Lance-missiles

Inclut: Lance-missiles aéroportés ou non.

Exclut: Équipement de catapultage d'aéronefs — Lance-roquettes.

1450 Équipement pour la manutention et l'entretien des missiles

Inclut: Camions et remorques spéciaux pour le transport des missiles — Élingues, treuils, crics et ventilateurs spéciaux — Véhicules automoteurs spéciaux pour la manutention et l'entretien des missiles — Housses et obturateurs d'accès pour missiles.

Exclut: Lance-missiles — Équipement pour la manutention et l'entretien des aéronefs.

GROUPE 15

Aéronefs et composants structuraux de cellule

1510 Aéronefs à voilure fixe

Remarque: Cette classe comprend uniquement les aéronefs complets à voilure fixe. Les composants, ensembles, pièces ou accessoires montés sur ou utilisés avec ces aéronefs sont rangés dans d'autres classes.

1520 Aéronefs à voilure tournante

Remarque: Cette classe comprend uniquement les aéronefs à voilure tournante. Les composants, ensembles, pièces ou accessoires montés sur ou utilisés avec ces aéronefs sont rangés dans d'autres classes.

Inclut: Hélicoptères.

1540 Planeurs

Remarque: Cette classe comprend uniquement les planeurs complets. Les composants, ensembles, pièces ou accessoires montés sur ou utilisés avec les planeurs sont rangés dans d'autres classes.

Inclut: Planeurs motorisés.

1550 Avions robots

Remarque: Cette classe comprend uniquement les avions robots complets. Les composants, ensembles, pièces ou accessoires montés sur ou utilisés avec les avions robots sont rangés dans d'autres classes.

Inclut: Avions robots spécialement conçus pour être utilisés comme cibles ou pour l'entraînement, l'observation, la détection de missiles ou la reconnaissance photographique.

Exclut: Aéronefs pilotés et missiles téléguidés, convertis pour utilisation comme avions robots.

1560 Composants structuraux de cellule

Remarque: Cette classe comprend les divers composants de cellule conçus dans un but déterminé, tels

que: pattes d'attaches, guide-câbles, canalisation, etc. et toutes pièces particulières de cellule qui ne sont pas spécifiquement classées ailleurs.

Inclut: Réservoirs de combustible installés en permanence — Systèmes d'échappement — Réservoirs auxiliaires de carburant pour aéronefs — Mâts d'accrochage pour aéronef.

Exclut: Housses et obturateurs d'éléments de cellule — Composants de systèmes de frein de rotor d'hélicoptères.

GROUPE 16

Composants et accessoires d'aéronefs

1610 Hélices d'aéronefs

Inclut: Régulateurs d'hélices — Casseroles d'hélices — Synchroniseurs d'hélices — Moyeux d'hélices — Pales et manchons d'hélices — Mécanismes d'hélices — Systèmes de commande hydraulique d'hélices.

1615 Pales de rotor, mécanismes d'entraînement et composants d'hélicoptères

Remarque: Cette classe comprend les divers composants spécialement conçus pour être utilisés exclusivement dans les mécanismes d'entraînement et les pales de rotor, lorsque ces composants ne font pas l'objet d'une classification précise imposée par ailleurs dans les index de la CFA.

Inclut: Composants de mécanismes et pièces spécialement conçus pour la transmission de puissance du moteur de l'aéronef à la voilure tournante et au rotor de queue. Inclut également: Rotors — Pales — Jeu de pales — Chapes — Embrayages et boîtes de vitesses.

Exclut: Hélices — Composants de systèmes de frein de rotor — Composants de systèmes hydrauliques de pales repliables — Composants de systèmes hydrauliques de servo-commandes.

1620 Éléments de trains d'atterrissage

Inclut: Amortisseurs et composants — Éléments amovibles, tels que barres de torsion, antivibrateurs — Bielles de rétraction de train — Articulations de train — Essieux et amortisseurs de shimmy — Composants spéciaux des systèmes hydrauliques de braquage.

Exclut: Bras et plaques de montage installés de façon permanente sur l'aéronef — Roues d'atterrissage, skis et flotteurs — Freins de roues et cylindres de freins de roues.

1630 Roues et dispositifs de freinage pour aéronefs

Inclut: Skis — Flotteurs — Chenilles — Détecteurs de portée de roues d'atterrissage — Vannes spécialement conçues pour être utilisées avec les systèmes de roues et de freins hydrauliques ou pneumatiques — Composants des systèmes de frein de rotor d'hélicoptère.

Exclut: Essieux de train d'atterrissage.

1650 Composants de systèmes hydrauliques, de systèmes à vide et de systèmes de dégivrage d'aéronefs

Remarque: Cette classe ne comprend que les composants spécifiquement prévus pour être utilisés dans les aéronefs.

Inclut: Accumulateurs hydrauliques et pneumatiques — Pompes hydrauliques — Moteurs hydrauliques — Cylindres de commande et filtres — Bandes anti-givre — Pompes pour liquide dégivreur — Soupapes et filtres — Séparateurs d'huile par vide — Équipement pneumatique de pressurisation des cabines ou des compartiments.

Exclut: Composants de circuits hydrauliques spécialement conçus pour moteurs à réaction — Vannes spécialement conçues pour le conditionnement de l'air, le chauffage, la ventilation, la pressurisation de cabines et le dégivrage thermique — Vannes spécialement conçues pour être utilisées avec des moteurs d'aéronefs, des missiles et des moteurs de missiles — Composants de roues et de systèmes de freins de trains d'atterrissage — Composants de systèmes d'inhalation d'oxygène — Composants de systèmes hydrauliques de ravitaillement en vol — Composants spéciaux des dispositifs hydrauliques de braquage.

1660 Équipement de conditionnement d'air, de chauffage et de pressurisation d'aéronefs

Remarque: Cette classe comprend les composants spécialement prévus pour les équipements de conditionnement d'air, de chauffage et de pressurisation des aéronefs. En font aussi partie les composants spéciaux des systèmes d'inhalation d'oxygène installés dans les aéronefs.

Inclut: Équipement de surcompression de cabines — Bouteilles, gaz comprimé — Masques inhalateurs — Cartouches, appareil respiratoire, oxygène régénéré — Tubes d'inhalateurs — Circuits fixes d'oxygène — Soupapes spéciales pour aéronefs — Régulateurs de pression de cabine — Échangeurs de chaleur — Turbines de décompression — Équipement de chauffage de bord — Composants de systèmes de ventilation — Équipement thermique de dégivrage — Équipement de pressurisation des cabines et compartiments — Diffuseurs d'air — Sélecteurs de pression de cabine — Convertisseurs d'oxygène liquide.

Exclut: Indicateurs de pression d'oxygène et avertisseurs pour circuit d'alimentation en oxygène — Canalisations et conduits — Réchauffeurs et refroidisseurs au sol — Équipement de pressurisation autre que pour cabines et compartiments — Systèmes de dégivrage par fluide — Soupapes spécialement conçues pour être utilisées avec des moteurs d'aéronefs, des missiles et des moteurs de missile.

1670 Parachutes et équipement de ramassage, de distribution, de récupération et d'arrimage

Remarque: Cette classe comprend les articles, jeux et dispositifs spécialement prévus pour les opérations de distribution, de ramassage et de récupération air-air, air-sol, sol-air, à moins que les pièces, les équipements complémentaires et les ensembles à utiliser dans ou sur de tels dispositifs (par exemple: dispositifs de récupération aérienne de véhicules spatiaux) soient répertoriés dans d'autres classes de la CFA (par exemple: bouées à radio émetteur et composants d'appareils de recherche de la direction).

Exclut: Ensembles de fixations construits dans la structure de l'aéronef.

1680 Accessoires et composants divers pour aéronefs

Inclut: Commandes équipées, à tirette-poussoir — Commandes mécaniques pour ailes, compensation de gouvernes et ailerons — Ventilateurs — Tubes pour messages lestés — Tubes d'évacuation —

Boîtes à cartes — Accessoires de remorquage de planeurs fixés sur l'avion — Bretelles et ceintures de sécurité — Supports de fixation de civières — Essuie-glaces électriques et hydrauliques — Composants et ensembles de circuits extincteurs de bord — Générateurs à gaz inerte d'aéronefs — Mobiliers de bord — Treuils et dispositifs de levage montés sur aéronefs — Composants de systèmes de ravitaillement en vol qu'ils concernent le carburant ou l'hydraulique — Rideaux de portes et de compartiments — Régulateurs de tension de câbles — Écrans pare-soleil — Rétroviseurs — Transmissions mécaniques et commandes de vitesse constante spécialement destinées aux aéronefs.

Exclut: Commandes de manœuvre des accessoires de moteurs — Housses et obturateurs d'accès — Mâts d'accrochage pour aéronef — Composants de système de freinage du rotor des hélicoptères — Équipement de stabilisation automatique des hélicoptères.

GROUPE 17

Équipement de catapultage, d'atterrissage et de servitudes au sol pour aéronefs

Remarque: sont exclus de ce groupe les camions, remorques et matériel de servitude conçu spécialement pour la mise en œuvre des missiles ou de l'armement atomique.

1710 Équipement de freinage et d'arrêt des aéronefs (barrières d'arrêt)

Inclut: Modèles terrestres et embarqués.

1720 Équipement de catapultage d'aéronefs

Inclut: Catapultes — Matériel terrestre et embarqué.

Exclut: Lance-missiles — Rampes de lancement de bord.

1730 Équipement de servitudes au sol pour aéronefs

Remarque: Cette classe exclut les composants de véhicules tels que ceux indiqués dans les classes 2520, 2530, 2540, 2590 de la CFA.

Inclut: Lanceurs, démarreurs — Réchauffeurs de moteur — Amarres — Cales de roues — Équipement d'échouage — Systèmes de blocage d'ailerons, de gouvernails de profondeur et de direction — Rampes d'embarquement pour passagers — Plateforme d'entretien — Échelles d'entretien et d'embarquement — Élingues et appareils de levage pour l'entretien des aéronefs — Crics pour aéronefs — Camions élévateurs et remorques spéciaux d'aérodromes — Housses et obturateurs pour éléments de cellule d'aéronefs — Housses de moteurs d'aéronefs.

Exclut: Camions et remorques spéciaux d'aérodrome destinés essentiellement au transport des ensembles d'aéronefs — Bancs d'entretien destinés à soutenir les ensembles d'aéronefs pendant les réparations ou les révisions générales — Bancs d'essai — Crics, élingues et appareils de levage d'usage général — Remorques de transport d'oxygène liquide pour le ravitaillement des aéronefs.

1740 Camions et remorques spéciaux d'aérodrome

Remarque: Cette classe exclut les composants de véhicules tels que ceux indiqués dans les classes 2520, 2530, 2540 de la CFA.

Inclut: Camions et remorques spéciaux destinés essentiellement au transport des ensembles d'aéronefs — Remorques pour dispositifs de post-combustion, moteurs, hélices, fuselage et ailes — Patins pour transport de moteur — Bancs pour transport de moteur — Remorques d'aérodrome pour bombes — Camions pour déblayer les épaves d'avions

Exclut: Camions et remorques élévateurs spéciaux d'aérodrome — Camions et remorques routiers — Camions et remorques pour chargement et déchargement de fret.

GROUPE 18

Véhicules spatiaux

Remarque: Ce groupe inclut les véhicules spatiaux tels que capsules spatiales, lunes artificielles, satellites, plates-formes spatiales, etc. habités ou non. Sont exclus de ce groupe les missiles et les roquettes.

1810 Véhicules spatiaux

Remarque. Cette classe comprend uniquement les véhicules spatiaux complets, assemblés ou non.

1820 Composants de véhicules spatiaux

Inclut: Composants de structure — Composants et accessoires spécialement conçus pour être installés dans ou sur des véhicules spatiaux — Systèmes de commande intégrés au véhicule.

Exclut: Équipement de téléguidage.

1830 Systèmes de télécommande de véhicule spatiaux

Inclut: Composants, spécifiquement conçus, de systèmes de télécommande de véhicules spatiaux.

Exclut: Systèmes de commande intégrés au véhicule — Composants conçus pour être communs aux systèmes de missiles et de véhicules spatiaux.

1840 Appareils de lancement de véhicules spatiaux

Inclut: Appareils de lancement spécifiquement conçus pour véhicules spatiaux.

Exclut: Appareils de lancement communs aux missiles et aux véhicules spatiaux.

1850 Équipement pour la manutention et l'entretien des véhicules spatiaux

Remarque: Cette classe n'inclut pas les dispositifs de récupération aérienne de véhicules spatiaux qui sont dans la classe 1670.

Inclut: Camions et remorques spéciaux pour le transport des véhicules spatiaux — Élingues, treuils, crics et ventilateurs spéciaux — Véhicules automoteurs spécialement conçus pour la manutention et l'entretien de véhicules spatiaux — Housses et obturateurs d'accès de véhicules spatiaux

Exclut: Équipement de manutention et d'entretien commun aux missiles et aux véhicules spatiaux.

1860 Équipement de survie dans l'espace

Inclut: Équipement de production d'eau et de nourriture — Équipement de production d'air — Équipement

pour abri — Équipement de production et de transformation d'énergie.

Exclut: Les articles qui sont parties intégrantes de véhicules spatiaux.

GROUPE 19

Navires, embarcations, pontons et docks flottants

Remarque: Seuls les navires, embarcations, docks flottants et dragues complets (avec ou sans coque) sont classés dans ce groupe. Les éléments, ensembles, pièces, équipements complémentaires ou accessoires utilisés dans ou sur les matériels ci-dessous sont classés dans le groupe 20 « Équipements de navires et matériels nautiques » sauf s'ils sont normalement rangés dans d'autres classes (en dehors du groupe 19).

1905 Navires de combat et bateaux de débarquement

Inclut: Porte-avions — Cuirassés d'escadre — Croiseurs — Destroyers — Sous-marins — Frégates et corvettes — Canonnières — Vedettes lance-torpilles — Chasseurs de sous-marins — Chalands de débarquement — Mouilleurs de mines et dragueurs de mines.

1910 Navires de transport pour passagers et troupe

1915 Cargos et navires-citernes

1920 Bateaux de pêche

1925 Bateaux de servitude spéciaux

Inclut: Remorqueurs — Bateaux de touage — Bateaux-pompes de lutte contre l'incendie — Brise-glace — Bateaux-ateliers — Ravitailleurs (balises, phares, destroyers) — Bateaux-phares — Câbliers — Bateaux de sauvetage ordinaires et pour sous-marins.

Exclut: Navires de combat — Dragues.

1930 Chalands, barges et allèges pour le transport de matériel

Inclut: Allèges pour le transport d'aéronefs, flotteurs pour transport de véhicules et autres embarcations pour le transport de matériels ou marchandises — Barges d'entrepôt — Chalands d'acconage.

1935 Chalands, barges et allèges spécialisés

Inclut: Embarcations équipées de derricks, sonnettes, moutons ou brise-roche — Embarcations porte-ballon de barrage, porte catapulte et porte-cible pour essais de torpille — Embarcations équipées pour l'entretien et la réparation des quais et/ou pour le revêtement des rives — Barges porte-pompes pour lutter contre l'incendie, pour dissiper les fumées ou pour tout autre usage — Bateaux d'habitation, excepté les yachts — Barges porte-station génératrice d'énergie — Barges porte-installation frigorifique — Barges porte-grue — Remorques-citernes souples flottantes (« Dracones »).

Exclut: Chalands de débarquement.

1940 Embarcations légères

Inclut: Embarcations légères avec ou sans moteur — Canots de sauvetage — Canots de sauvetage

propres à l'aviation — Canots de reconnaissance — Yachts — Canots pneumatiques.

Exclut: Bateaux de pêches — Radeaux de sauvetage (pneumatique y compris) — Flotteurs de pont et pontons.

1945 Pontons et docks flottants

Inclut: Pontons de renflouage — Pontons rampes — Pontons épontille.

Exclut: Cales sèches flottantes — Pontons et flotteurs pour pont flottant — Quincaillerie de ponton.

1950 Cales sèches flottantes

1955 Dragues

Inclut: Dragues, sans coque — Dragues de haute-mer — Dragues flottantes.

1990 Bateaux divers

Inclut: Bâtiments de la navigation commerciale.

GROUPE 20

Équipements de navires et matériels nautiques

2010 Composants de propulsion pour bateaux et navires

Inclut: Arbres de transmission — Hélices de navires — Organes de transmission marine, mécanismes de réducteur et de changement de marche à engrenages.

Exclut: Moteurs — Turbines.

2020 Gréements et appareils de gréement

Inclut: Mâts — Mâtereaux — Vergues — Guis — Cornes de charge non fixées à des grues ou à des charpentes métalliques.

Exclut: Mouffles.

2030 Machinerie de pont

Inclut: Organes de commande et mécanismes de gouvernes — Bossoirs.

2040 Quincaillerie de marine et appareils de coque

Inclut: Ancres — Grappins — Ancres flottantes — Portes étanches — Manches à air — Écoutilles — Trous d'homme — Hublots — Sabords — Défenses — Coffres de bord — Dalots — Gouvernails — Tubes d'étambot — Manchons d'écubier — Écubiers — Culottes de cheminée et cheminées — Cales — Garnitures de mâts et gréements — Avirons — Pagaies — Tolets.

2050 Bouées

2060 Équipement commercial de pêche

Exclut: Bateaux de pêche.

2090 Matériel nautique divers

Inclut: Voiles — Échelles de chaînes — Échelles de corde — Mobilier de navires.

GROUPE 22

Matériels de voies ferrées

2210 Locomotives

Remarque: Cette classe comprend uniquement les locomotives et les tenders complets. Les composants, ensembles, pièces, équipements annexes et accessoires montés dans ou sur les locomotives et les tenders sont rangés dans d'autres classes.

Exclut: Wagons automoteurs.

2220 Wagons de chemin de fer

Remarque: Cette classe comprend uniquement les wagons de chemin de fer complets. Les composants, ensembles, pièces, équipements annexes et accessoires montés dans ou sur les wagons de chemin de fer sont rangés dans d'autres classes.

Inclut: Wagons remorques — Wagons automoteurs.

Exclut: Transporteurs aériens (téléfériques).

2230 Matériels d'entretien et de construction de voies ferrées

Inclut: Équipement pour poser, joindre et changer les rails — Wagons laboratoires — Wagons d'équipes — Équipements montés et non montés sur wagons — Grues de dépannage montées — Grues automotrices sur rails.

Exclut: Outils à main.

2240 Composants et accessoires des locomotives et wagons

Inclut: Mobilier de chemin de fer.

2250 Matériels de voies ferrées

Inclut: Rails — Cœur de croisement — Éclisses — Aiguilles — Passages à niveau — Selles d'appui, d'arrêt (des rails) — Barres d'assemblage — Entretoises — Crampons.

Exclut: Équipements pour poser, joindre et déplacer les rails — Traverses.

GROUPE 23

Véhicules à effet de sol, véhicules à moteur, remorques et semi-remorques — Cycles

2305 Véhicules à effet de sol

2310 Véhicules à moteur pour transport de personnes

Remarque: Cette classe comprend uniquement les véhicules complets et les châssis. Les composants (à l'exception des châssis), ensembles, pièces, équipements annexes et accessoires montés dans ou sur les véhicules à moteur sont rangés dans d'autres classes.

Inclut: Automobiles — Autobus — Châssis de véhicules à moteur pour transport de personnes — Corbillards — Ambulances.

Exclut: Véhicules amphibies pour le transport de personnes — Tous les châssis de camions.

2320 Camions et tracteurs routiers pour semi-remorques, sur roues

Remarque: Cette classe comprend uniquement les camions complets et les tracteurs routiers pour semi-remorques complets et leurs châssis. Les composants,

ensembles, pièces, équipements annexes et accessoires montés dans ou sur les camions et tracteurs routiers, autres que les châssis complets, entrent dans d'autres classes. Les ensembles châssis et carrosserie des camions spécialisés tels qu'ateliers, blanchisseries mobiles ou laboratoires dentaires entrent dans cette classe. L'unité mobile complète, comprenant le châssis, la carrosserie et l'équipement supplémentaire, tel qu'un atelier équipé monté sur camion, est exclue de cette classe.

Inclut: Camions fourgons et fourgonnettes à cabine incorporée pour livraison et ramassage — Véhicules militaires d'emplois tactiques et administratifs pour le transport de marchandises y compris les véhicules amphibies sur roues — Tracteurs routiers et agencements d'attelage pour semi-remorques — Véhicules blindés.

Exclut: Camions de lutte contre l'incendie — Camions de construction spéciale pour le transport de terre et de pierres — Compresseurs à air, automoteurs — Malaxeurs à béton, automoteurs. En général toutes machines spéciales de construction — Camions spécialement conçus pour être utilisés à l'intérieur et autour des aérodromes, hangars et entrepôts — Véhicules à chenilles et semi-chenillés.

2330 Remorques et semi-remorques

Remarque: Cette classe comprend uniquement les remorques complètes et leurs châssis. Les composants, ensembles, pièces, équipements annexes et accessoires montés dans ou sur les remorques ou semi-remorques, autres que les châssis complets, entrent dans d'autres classes. Les ensembles châssis et carrosserie des remorques ou semi-remorques spécialisées, tels qu'ateliers de réparation, blanchisseries mobiles ou laboratoires dentaires, entrent dans cette classe. L'unité mobile complète comprenant le châssis, la carrosserie et l'équipement supplémentaire, tel qu'un atelier de réparation, monté sur remorque ou semi-remorque, est exclue de cette classe.

Inclut: Semi-remorques — Trains-avant de semi-remorques — Remorques pour le transport des marchandises — Remorques pour le transport des personnes et roulottes — Remorques spécialisées, pour le transport des munitions par exemple.

Exclut: Remorques de lutte contre l'incendie — Remorques spécialement conçues pour être utilisées à l'intérieur ou autour des aérodromes, hangars et entrepôts.

2340 Motocyclettes, scooters et bicyclettes

Remarque: Cette classe comprend uniquement les motocyclettes complètes, les scooters complets et les bicyclettes complètes. Les composants, ensembles, pièces, équipements annexes et accessoires montés dans ou sur les motocyclettes, scooters et bicyclettes sont rangés dans d'autres classes.

Inclut: Side-cars — Tricycles.

Exclut: Articles pour enfants, sur roues.

2350 Véhicules de combat, d'assaut et tactiques, à chenilles

Remarque: Cette classe comprend uniquement les véhicules complets et également leurs châssis. Tout composant, ensemble, pièce, équipement annexe ou accessoire, autre que le châssis complet, utilisé dans ou sur les véhicules en question, est rangé dans une autre classe que celle-ci.

Inclut: Chars de combat — Véhicules et armes automoteurs à chenilles, amphibies ou non — Véhi-

cules semi-chenillés blindés — Lance-flammes automoteurs.

Exclut: Véhicules montés sur roues.

GROUPE 24

Tracteurs

2410 Tracteurs à chenilles, lents

Remarque: Cette classe comprend uniquement les tracteurs lents chenillés complets et leur cabine, leur carrosserie et les composants structuraux de châssis. Les composants, ensembles, pièces, équipements annexes et accessoires autres que cabine, carrosserie et composants structuraux de châssis montés dans ou sur les tracteurs chenillés lents entrent dans d'autres classes.

Inclut: Ressorts à lames pour tracteurs lents à chenilles.

Exclut: Tracteurs routiers pour semi-remorques — Élévateurs à fourche — Tracteurs à plate-forme et tracteurs à enjambement — Remorqueurs — Tracteurs rapides.

2420 Tracteurs à roues

Remarque: Cette classe comprend uniquement les tracteurs à roues complets avec leur cabine, leur carrosserie et les composants structuraux de châssis. Les composants, ensembles, pièces, équipements annexes et accessoires autres que cabine, carrosserie et composants structuraux de châssis montés dans ou sur les tracteurs à roues entrent dans d'autres classes.

Inclut: Ressorts à lames pour tracteurs à roues.

Exclut: Tracteurs rapides — Tracteurs routiers pour semi-remorques — Élévateurs à fourche — Tracteurs à plate-forme et tracteurs à enjambement — Élévateurs-gerbeurs — Remorqueurs — Motoculteurs — Tracteurs d'entrepôt.

2430 Tracteurs à chenilles, rapides

Remarque: Cette classe comprend uniquement les tracteurs rapides chenillés complets et leur cabine, leur carrosserie et les composants structuraux de châssis. Les composants, ensembles, pièces, équipements annexes et accessoires autres que cabine, carrosserie et composants structuraux de châssis montés dans ou sur les tracteurs rapides chenillés entrent dans d'autres classes.

Inclut: Tracteurs à suspension de boggie non rigide — Ressorts à lames pour tracteurs rapides.

Exclut: Tracteurs à suspension de boggie rigide — Tracteurs à châssis rigide — Tracteurs de chantiers à chenilles et à roues — Tracteurs d'entrepôts.

GROUPE 25

Composants pour équipement de véhicules

Remarque: Le terme « véhicule » tel qu'il est délimité pour le groupe 25, est applicable aux véhicules inclus dans le groupe 23, ainsi qu'aux tracteurs et véhicules de chantiers et aux camions, tracteurs et remorques d'entrepôt; il ne concerne pas les véhicules de voies ferrées, ni les véhicules aériens ou marins.

Un article d'approvisionnement qui est un composant d'un véhicule, dans les limites du groupe 25, telles qu'elles sont fixées ci-dessus, est classé dans ce groupe, même s'il a

d'autres utilisations sur d'autres véhicules en dehors des délimitations de ce groupe, sauf indication contraire portée dans la structure de la CFA (comme dans la classe 2510).

- 2510 Composants de la structure de la cabine, de la carrosserie et du châssis des véhicules**
Remarque: Cette classe exclut les composants de tracteurs, véhicules de chantiers, camions, tracteurs ou remorques d'entrepôts.
Inclut: Ressorts à lames pour véhicules.
Exclut: Quincaillerie pour véhicules — Garnitures spéciales pour véhicules.
- 2520 Composants des transmissions de puissance des véhicules**
Inclut: Ensembles de transmissions et transferts — Embrayages montés — Joints universels — Arbres de transmission — Convertisseurs de couple — Dispositifs de prise de force motrice.
- 2530 Composants de freins, directions, essieux, roues et chenilles de véhicules**
Inclut: Freins de tourelle — Freins d'embrayage pour tourelle de char.
- 2540 Accessoires et garnitures de véhicules**
Inclut: Housses de sièges — Essuie-glaces — Pare-chocs — Rétroviseurs intérieurs et extérieurs — Chauffage de véhicules — Amortisseurs — Garnitures.
Exclut: Indicateurs de vitesse.
- 2590 Composants divers de véhicules**
Inclut: Équipements annexes de chars, d'automoteurs de combat et de tracteurs rapides — Armatures en forme de A et treuils spécifiquement conçus pour être montés sur camions — Grues et flèches de grues pour véhicules de dépannage.

GROUPE 26

Pneumatiques et chambres à air

- 2610 Pneumatiques et chambres à air, sauf pour aéronefs**
Exclut: Pneumatiques et chambres à air d'aéronefs.
- 2620 Pneumatiques et chambres à air d'aéronefs**
- 2630 Bandages pleins et bandages creux**
Inclut: Bandes de roulement en caoutchouc pour véhicules chenillés.
- 2640 Produits de rechapage et de réparation des pneumatiques et chambres à air**
Inclut: Gommages pour bandes de roulement — Pièces à froid — Toiles — Pièces à vulcaniser — Bourrure — Gommages à vulcanisation rapide — Trousses de réparation pour pneumatiques et chambres à air — Bandes de roulement préparées — Valves — Clapets de valves.
Exclut: Équipements et machines à vulcaniser.

GROUPE 28

Moteurs, turbines et composants

- 2805 Moteurs alternatifs à explosion, sauf d'aéronefs — et composants**
Inclut: Moteurs alternatifs à gaz — Tous les moteurs alternatifs à explosion excepté les moteurs de propulsion d'aéronefs.
Exclut: Accessoires pour moteurs.
- 2810 Moteurs alternatifs à explosion, d'aéronefs — et composants**
Inclut: Uniquement les moteurs de propulsion d'aéronefs.
Exclut: Accessoires pour moteurs.
- 2815 Moteurs diesels et composants**
Inclut: Moteurs diesels et semi-diesels automobiles, industriels, marins, de locomotive et de tout autre type.
Exclut: Accessoires pour moteurs.
- 2820 Machines à vapeur à mouvement alternatif — et composants**
- 2825 Turbines à vapeur et composants**
Inclut: Turbines à vapeur de mercure.
- 2830 Turbines hydrauliques et roues hydrauliques — et composants**
- 2835 Turbines à gaz et moteurs à réaction, sauf d'aéronefs — et composants**
Inclut: Toutes les turbines à gaz et les moteurs à réaction, excepté ceux d'aéronefs et de missiles — Groupes moteurs auxiliaires à turbines à gaz aéro-transportables ou utilisés au sol pour le démarrage des moteurs d'aéronefs.
Exclut: Accessoires pour moteurs.
- 2840 Turbines à gaz et moteurs à réaction d'aéronefs — et composants**
Inclut: Réservoirs à huile du système hydraulique — Turboréacteurs et turbopropulseurs d'aéronefs et de missiles.
Exclut: Accessoires pour moteurs.
- 2845 Moteurs de roquettes et composants**
Inclut: Propulseurs de roquettes, à liquide, y compris les éléments à liquide JATO utilisés dans les aéronefs, les roquettes et les missiles — Propergols liquides en contenueurs consommables et conçus pour être incorporés, en tant que parties intégrantes, dans des systèmes de propulsion de missiles.
Exclut: Moteurs-fusées (à propergol solide) — Propergols liquides, en contenueurs réutilisables, en qualité et quantité spécifiques prédéterminées — Pétaards et cartouches de propergol solide, destinés ou non à être introduits dans les systèmes à propergol liquide.
- 2850 Moteurs rotatifs à essence et composants**
- 2895 Moteurs divers et composants**
Inclut: Éoliennes et moteurs à air comprimé.

GROUPE 29

Accessoires de moteurs

Remarque : À moins d'être expressément exclus, les accessoires de moteur pour tous les véhicules, tels que aéronefs, véhicules roulants, navires, tracteurs et véhicules de chantiers, aussi bien que les accessoires pour les moteurs fixes, sont classés dans ce groupe.

2910 Composants du système d'alimentation en carburants des moteurs, sauf pour aéronefs

Inclut : Carburateurs — Pompes à carburants — Conduites préfabriquées pour carburants — Filtres à carburants pour moteurs — Réservoirs à carburants — Composants pour tous moteurs excepté moteurs de propulsion d'aéronefs et de missiles.

2915 Composants du système d'alimentation en carburants des moteurs d'aéronefs

Inclut : Carburateurs — Pompes à carburants — Filtres à carburants pour moteurs — Commandes de carburant pour turboréacteurs — Systèmes d'amorçage des carburants — Commandes et soupapes d'injection d'eau — Soupapes et filtres à carburant — Régulateurs de débit de carburant — Systèmes de réduction de fumée — Composants de moteurs, de propulsion d'aéronefs ou de missiles seulement.

Exclut : Réservoirs à carburant pour aéronefs — Composants de moteurs auxiliaires d'aéronefs — Composant de systèmes de ravitaillement en vol.

2920 Composants du système électrique des moteurs, sauf pour aéronefs

Inclut : Dynamos — Magnétos — Bougies d'allumage — Bobines d'allumage — Distributeurs d'allumage — Régulateurs de tension — Faisceaux de fils d'allumage — Démarreurs électriques.

Exclut : Systèmes d'éclairage des véhicules et générateurs d'aéronefs.

2925 Composants du système électrique des moteurs d'aéronefs

Inclut : Magnétos — Bougies d'allumage — Bobines d'allumage — Distributeurs d'allumage — Régulateurs de tension — Faisceaux de fils d'allumage — Démarreurs électriques — Génératrices et alternateurs auxiliaires pour moteurs.

Exclut : Installation d'éclairage d'aéronefs et générateurs auxiliaires d'aéronefs.

2930 Composants du système de refroidissement des moteurs, sauf pour aéronefs

Inclut : Ventilateurs de refroidissement — Radiateurs — Pompes à eau — Ensembles préfabriqués de tuyauterie à eau — Filtres de refroidisseurs de moteur — Composants pour tous moteurs sauf pour moteurs d'aéronefs ou de missiles.

2935 Composants du système de refroidissement des moteurs d'aéronefs

Inclut : Radiateurs — Pompes pour système de refroidissement — Assemblages préfabriqués de tuyauterie à eau — Systèmes de refroidissement d'huile, robinets, soupapes et clapets de contrôle — Régula-

teurs de température d'huile — Composants pour moteurs de propulsion pour aéronefs et missiles seulement.

Exclut : Composants de moteurs auxiliaires d'aéronefs.

2940 Filtres à air et à huile des moteurs, tamis et nettoyeurs, sauf pour aéronefs

Inclut : Composants pour tous moteurs sauf pour moteurs de propulsion d'aéronefs et de missiles.

Exclut : Filtres à air et à huile, tamis et nettoyeurs qui ne sont pas spécialement conçus pour des moteurs.

2945 Filtres à air et à huile des moteurs, tamis et nettoyeurs pour aéronefs

Inclut : Uniquement les composants de moteurs de propulsion d'aéronefs ou de missiles.

Exclut : Filtres à air et à huile, tamis et nettoyeurs qui ne sont pas spécialement conçus pour des moteurs — Composants de moteurs auxiliaires d'aéronefs.

2950 Turbocompresseurs

Inclut : Régulateurs de turbocompresseurs — turbocompresseurs de moteurs terrestres et de moteurs d'aéronefs.

Exclut : Surcompresseurs intégrés au moteur.

2990 Accessoires divers de moteurs, sauf pour aéronefs

Inclut : Montures de suspension « dynafocales » de moteur — Surcompresseurs actionnés par le moteur (sans faire partie intégrante du moteur) — Manivelles de démarreur — Câbles de lancement de moteur — Silencieux d'échappement — Démarreurs à inertie à main — Réchauffeurs à conduite d'air — Régulateurs de moteur — Silencieux d'admission — Démarreur du type à combustion — Accessoires divers pour tous moteurs autres que moteurs de propulsion d'aéronefs et de missiles.

Exclut : Démarreurs électriques.

2995 Accessoires divers de moteurs d'aéronefs

Inclut : Montures de suspension « dynafocales » de moteur — Montures de capotage des moteurs — Cadres de contrôle des moteurs — Démarreurs pneumatiques — Commandes « pousser-tirer » — Régulateurs, soupapes, clapets, pompes de circuits hydrauliques et de circuits d'huile, d'air et de réchauffage (antigivrage), spécialement conçus pour turboréacteurs — Démarreurs du type à combustion — Accessoires divers pour moteurs de propulsion d'aéronefs et de missiles seulement.

Exclut : Systèmes d'échappement — Pompes à huile de turboréacteurs faisant partie intégrante du moteur — Réservoirs hydrauliques et réservoirs d'huile de turboréacteurs — Démarreurs électriques — Accessoires pour moteurs auxiliaires d'aéronefs — Hous- ses de moteurs d'aéronefs.

GROUPE 30

Équipements mécaniques de transmission de puissance

3010 Convertisseurs de couples et changements de vitesse

Remarque: Les articles spécifiquement conçus pour une utilisation déterminée sur ou avec des types de matériels particulier sont exclus de cette classe et doivent être rangés dans les mêmes classes que leurs ensembles classifiables immédiatement supérieurs. Les index et la structure de la CFA indiquent les articles qui ne doivent être rangés que dans une seule et unique classe.

Inclut: Accouplements par fluide — Embrayages et accouplements non conçus pour véhicules — Éléments de mécanismes de transmission à angle droit horizontal.

Exclut: Convertisseurs de couple pour véhicules — Composants de transmission de puissance pour véhicules — Éléments de mécanismes de transmission de mouvements rotatifs pour aéronefs.

3020 Engrenages, poulies, pignons et chaînes de transmission

Remarque: Les articles spécifiquement conçus pour des types de matériel déterminés sont rangés dans cette classe. Les index et la structure de la CFA donnent la classe des articles tels que « Poulies de châssis de fenêtre » (classe 5340). Les chaînes de transmission incluses dans cette classe 3020 peuvent être « au poids ou au mètre », de dimensions ou « sans fin ».

Inclut: Chaînes de transmission de puissance — Trains d'engrenages adaptés.

Exclut: Engrenages démultiplicateurs.

3030 Courroies de transmissions, courroies de commande, courroies de ventilateurs et accessoires

Remarque: Cette classe comprend les courroies de transmissions, courroies de commande et courroies de ventilateurs qu'elles soient spécialement conçues pour un emploi déterminé ou qu'elles aient des applications multiples. Les articles de cette classe peuvent être au poids ou au mètre, de dimensions déterminées ou « sans fin ».

3040 Équipements divers de transmission de puissance

Remarque: Les articles spécifiquement conçus pour une utilisation déterminée sur ou avec des types de matériel particulier sont exclus de cette classe et doivent être rangés dans les mêmes classes que leurs ensembles classifiables immédiatement supérieurs. Les index et la structure de la CFA indiquent les articles qui ne doivent être rangés que dans une seule et unique classe.

Inclut: Arbres de transmission et transmissions — Colliers — Transmissions flexibles.

GROUPE 31

Roulements — Coussinets — Paliers

Remarque: Tous les roulements, coussinets, paliers, spécialement conçus, spécialement lubrifiés ou spécialement choisis, sont rangés dans les classes appropriées de ce groupe, à

moins d'en être expressément exclus tels les coussinets à rubis (classe 6695 de la CFA).

3110 Paliers antifriction, nus

Inclut: Roulements à billes — Roulements à rouleaux — Billes — Chemins de roulement.

Exclut: Paliers lisses — Coussinets à rubis.

3120 Paliers lisses nus

Inclut: Paliers à douilles — Paliers en deux pièces — Paliers à rondelles.

Exclut: Paliers antifriction.

3130 Roulements et paliers équipés

Inclut: Paliers supports — Paliers à cartouche — Paliers à collerette — Coussinets à rattrapage — Paliers à chaise pendante — Paliers à boîtier plat — Crapaudine (ou paliers de pieds).

GROUPE 32

Machines et équipements pour le travail du bois

3210 Équipements de scieries et d'ateliers de rabotage

3220 Machines pour le travail du bois

Inclut: Mortaiseuses — Machines à faire des tenons — Dérouleuses de bois de placage.

Exclut: Machines portatives à moteur — Machines portatives actionnées par transmission flexible.

3230 Outils et accessoires pour machines à travailler le bois

Inclut: Lames de scies circulaires et de scies à rubans — Outils de fraiseuses — Outils de raboteuses — Couteaux de machines à trancher.

Exclut: Outils de tour à main.

GROUPE 34

Machines et équipements pour le travail des métaux

3405 Scies et machines à limer

Inclut: Machines à tronçonner — Machines à dresser les lames de scie — Machines à avoyer.

3408 Machines à fonctions multiples et machines spéciales à transfert et à indexage automatique

Remarque: Ces 2 types de machines répondent aux définitions ci-après:

a. Une « machine à fonctions multiples » est une machine-outil à commande numérique à usages multiples comme le fraisage, le perçage, le taraudage, l'alésage. Cette machine-outil a un dispositif incorporé de stockage d'outils et de positionnement des différentes faces de la pièce à travailler. Elle doit comprendre des dispositifs pour changer automatiquement les différents outils de coupe entre les opérations successives. Sont exclues de cette classe les machines-outils à commande numérique à usages multiples, comme les machines à aléser-percer-fraisier, qui nécessitent l'utilisation d'accessoires pour le stockage des outils et/ou pour positionner les différentes faces de la

pièce à travailler. Ces types d'équipement sont rangés dans d'autres classes appropriées du groupe 34.

b. « Une Machine spéciale à transfert » est une machine-outil spéciale du type fixe consistant en des unités d'usinage autonomes montées individuellement et de dispositifs pour indexer la pièce usinée à chaque positionnement suivant une séquence prédéterminée. La ou les unités d'usinage peuvent être démontées en fonction des configurations de la pièce usinée. La machine est capable de réaliser sur la pièce usinée des opérations simples ou multiples, simultanément ou successivement.

3410 Machines à polir électriques et à ultrasons

Inclut: Machines à décharges électriques — Machines agissant par électrolyse.

3411 Aléseuses

3412 Machines à mandriner

3413 Machines à percer et à tarauder

Inclut: Perceuses — Taraudeuses à forets multiples.
Exclut: Machines spéciales à transfert et à indexage automatique.

3414 Machines à tailler et à finir les engrenages

3415 Machines à meuler — Affûteuses — Rectifieuses

Exclut: Machines agissant par électrolyse.

3416 Tours

Inclut: Tours à décolleter.
Exclut: Tours à grande vitesse — Tours à repousser — Tours à étuis de cartouches et à obus.

3417 Fraiseuses

3418 Raboteuses et étaux-limeurs

Inclut: Machines combinées: raboteuses — étaux-limeurs.
Exclut: Machines à tailler les engrenages — Machines à fraiser, genre raboteuses.

3419 Machines-outils diverses

Inclut: Machines à rayer les canons — Tours à grande vitesse.

3422 Laminoirs et machines à étirer

3424 Équipements pour le traitement thermique et non thermique des métaux

Inclut: Équipements pour le durcissement, le recuit, la trempe, la normalisation, la cyanuration et la carburation des métaux — Fours pour soudage de tubes de chaudières — Systèmes non thermiques pour l'élimination des contraintes résiduelles.

3426 Équipements pour le traitement de surface des métaux

Inclut: Équipements pour galvaniser, étamer, huiler, décaper les métaux. Équipement de galvanoplastie et de traitement par la méthode anodique.

3431 Équipements de soudage à l'arc électrique

Inclut: Postes de soudage sous atmosphère gazeuse inerte — Machines pour métallisation à l'arc — Machines à souder à l'arc, automatiques et semi-automatiques.

Exclut: Fournitures pour soudage et équipements connexes tels que: machines à récupérer ou à distribuer le décapant, équipements pour le pointage et le soudage des tôles.

3432 Équipements de soudage par résistance électrique

Inclut: Machines à braser par résistance électrique — Fers à braser pour scie à ruban — Machines à souder par résistance électrique à accumulation.

Exclut: Machines à braser et à souder par induction électrique.

3433 Équipements de soudage au gaz, de coupage à chaud et de métallisation

Inclut: Pistolets métalliseurs — Machines à couper à l'arc — Chalumeaux soudeurs et embouts — Machines à braser au gaz — Chalumeaux coupeurs — Métalliseurs sous vide — Métalliseurs par étincelage.

Exclut: Fourniture pour soudage — Désintegrateurs.

3436 Manipulateurs et positionneurs de soudage

Inclut: Tables de soudage.

3438 Équipements divers de soudage

Inclut: Équipement de soudage à chaud — Machines à récupérer ou à distribuer le décapant — Convertisseurs d'arc — Équipements pour le pointage et le soudage des tôles.

3439 Fournitures et accessoires divers pour soudage et brasage

Inclut: Fers à souder — Électrodes et baguettes de soudure — Fondants à braser — Fondants à souder — Soudure.

3441 Machines à cintrer et à former

Exclut: Machines à tréfiler et à faire les feuillards.

3442 Presses à moteur, hydrauliques et pneumatiques

Inclut: Presses à comprimer les poudres métalliques.

3443 Presses à moteur, mécaniques

Inclut: Presses à comprimer les poudres métalliques.

3444 Presses à main

Inclut: Presses à mandrin — Presses à redresser, à forcer et à assembler.

3445 Machines à poinçonner et à cisailer.

3446 Machines à forger et marteaux-pilons

Exclut: Presses à forger.

3447 Machines à tréfiler et à faire les feuillards

Exclut: Laminoirs.

3448 Machines à river

Exclut: Riveuses à main, à moteur.

3449 Machines complémentaires diverses à former et couper les métaux

Inclut: Tours à repousser.

3450 Machines-outils portatives

Inclut: Meules portatives à tronçonner — Perceuses portatives — Mortaiseuses et étaux-limeurs portatifs.
Exclut: Machines-outils de type fixe montées sur des dispositifs mobiles tels que supports à roues ou à pieds.

3455 Outils de coupe pour machines-outils

Inclut: Broches — Limes — Fraises — Alésoirs — Scies.
Exclut: Outils à découper avec chalumeaux.

3456 Outils à couper et former pour machines complémentaires à travailler les métaux.

3460 Accessoires de machines-outils

Exclut: Meules et cônes abrasifs et autres dispositifs abrasifs utilisables seulement sur outils à main, à moteur.

3461 Accessoires de machines complémentaires à travailler les métaux

Exclut: Éléments d'alimentation.

GROUPE 35

Équipements commercial et de service

3510 Équipements de blanchisserie et de nettoyage à sec

Inclut: Machines à laver — Essoreuses — Essoreuses à rouleaux — Séchoirs — Calandres — Presses — Machines à amidonner — Équipement de marquage — Unités mobiles de blanchisserie et de nettoyage à sec.

3520 Équipements de cordonnerie

Inclut: Machines à coudre de cordonnerie — Ateliers mobiles de cordonnerie.

3530 Machines à coudre industrielles et ateliers mobiles de réparation d'effets.

Exclut: Machines à coudre de cordonnerie.

3540 Machines à emballer et à emballer

Inclut: Machines à remplir — Machines à fermer les récipients — Machines à étiqueter — Machines à plomber (sceller) les paquets — Machines à fabriquer les boîtes, caisses et plateaux en carton — Machines à sangler — Machine à agraffer sauf du type bureau.
Exclut: Machines pour la fabrication du carton.

3550 Machines automatiques à jetons ou pièces de monnaie

Inclut: Systèmes enregistreurs de prix — Parcomètres — Tourniquets — Phonographes automatiques à jetons ou pièces de monnaie.

3590 Équipement commercial et de service divers

Inclut: Tables de manucure.

GROUPE 36

Machines pour industries spéciales

3605 Machines et équipements pour l'alimentation

Inclut: Équipement industriel pour les produits alimentaires.

Exclut: Équipement de cuisine ordinaire et cuisine de bateau.

3610 Équipement d'impression, de duplication et de reliure

Inclut: Presses offset — Machines à composer (lino-type, etc.) — Machines à photograver — Caractères d'imprimerie — Règles — Plombs — Lingots — Mesures de lignes — Coins — Crochets de plateau pour hectographes — Machines à polycopier à la gélatine — Machines à polycopier à l'alcool — Machines à polycopier par stencil — Machines à polycopier offset — Machines pour la reproduction photographique de documents et de dessins (photostats) — Machines ozalid — Mobilier d'atelier d'imprimerie.

Exclut: Machines à microfilms.

3611 Machines industrielles de marquage

Remarque: Les machines à graver le métal sont classées dans le groupe 34.

Exclut: Machines à marquer de blanchisserie — Machines à imprimer les étiquettes — Estampeuses de bureau — Machines à écrire et à marquer, type bureau.

3615 Machines des industries du papier et des pâtes à papier

Inclut: Déchiqueteurs — Intégrateurs — Batteurs — Équipement de blanchiment — Machines pour la fabrication du carton.

Exclut: Machines pour la fabrication des boîtes, caisses et plateaux en carton.

3620 Machines pour le travail du caoutchouc et des matières plastiques

Inclut: Machines à plastifier — Presses — Machines pour le travail du caoutchouc synthétique — Machines refouleuses — Machines à vulcaniser.

Exclut: Presses à laminer pour revêtement protecteur — Équipement pour l'entretien et la réparation des pneumatiques.

3625 Machines des industries textiles

Inclut: Machines à égrener le coton — Métier à tisser — Machines à revêtir les boutons — Machines pour la fabrication des cordes — Machines à denteler.

3630 Machines des industries de l'argile et du béton

Inclut: Machines à faire des briques.

3635 Machines des industries du verre et du cristal

Inclut: Machines à fabriquer les matériels d'optique.
Exclut: Machines à meuler, percer, tailler et polir les verres de lunettes — Machines spéciales pour la fabrication des semi-conducteurs, des dispositifs à circuit microélectronique et des plaques de circuits imprimés.

3640 Machines à manufacturer les tabacs

3645 Machines des industries du tannage et du travail des cuirs

3650 Machines à manufacturer les produits chimiques et pharmaceutiques

Inclut: Broyeurs et concasseurs pour matières chimiques — Presses pour tablettes et comprimés pharmaceutiques — Machines pour la fabrication des explosifs chimiques.

Exclut: Broyeurs, concasseurs et pulvérisateurs pour matériaux de construction — Machines pour la fabrication des produits plastiques — Machines pour l'emballage et l'ensachage de produits pharmaceutiques — Concasseurs et mélangeurs de laboratoire et d'atelier.

3655 Systèmes générateurs et distributeurs de gaz, fixes ou mobiles

Remarque: Cette classe couvre les systèmes fixes ou mobiles de distribution de gaz. Elle couvre également les réservoirs de stockage de gaz liquéfiés, montés sur une base commune avec l'équipement générateur de gaz inclus dans cette classe ou solidaire de ce même équipement. Sont inclus aussi les réservoirs de stockage de gaz liquéfiés, montés sur remorque ou sur plate-forme, utilisés pour conserver les produits gazeux jusqu'au moment de leur utilisation. Sont exclus de cette classe les réservoirs de stockage conçus comme partie intégrante des remorques utilisées pour l'approvisionnement des missiles en propérgol, les installations d'alimentation et de vérification des roquettes et les installations d'aéronefs, qui sont classés comme il est indiqué dans les index et la structure de la CFA.

Exclut: Équipement météorologique.

3660 Machines industrielles à réduction

Remarque: Cette classe inclut les machines d'utilisation courante dans plusieurs industries de fabrication.

Exclut: Machines à broyer, pulvériser, cribler, mélanger les produits chimiques, les matériaux pour la construction et pour l'exploitation des mines — Mélangeurs du type atelier de réparation et d'entretien.

3670 Machines spéciales pour la fabrication de semi-conducteurs de microcircuits et de plaques de circuits imprimés

Remarque: Cette classe inclut, et se limite à l'équipement spécialement conçu pour fabriquer les dispositifs à semi-conducteurs (classe 5961), les microcircuits (classe 5962) et les plaques de circuits imprimés (classe 5999). Cette classe exclut les articles pour lesquels des classes plus appropriées sont indiquées dans les index et la structure de la CFA.

Inclut: Équipement pour la préparation du substrat — Équipement pour le façonnage des tracés de circuit — Équipement pour effectuer les interconnexions, la répartition et l'incorporation des composants dans le substrat.

Exclut: Machines d'assemblage servant au montage des composants classiques (éléments discrets) sur les plaques imprimées usinées.

3680 Machines de fonderie, équipements et approvisionnements connexes

Inclut: Machines à mouler les métaux — Tonneaux à dessabler — Dextrine à fonderie — Pâtes à noyaux.

Exclut: Fours à creusets — Cubilots — Outils à main de fonderie.

3685 Machines spéciales pour la fabrication des conteneurs métalliques et équipements connexes

Remarque: Cette classe comprend uniquement les articles spécialement conçus pour la fabrication des conteneurs métalliques. Les machines à fermer, conçus pour sceller le dessus des conteneurs après remplissage, sont rangées dans la classe 3540.

Inclut: Machines à fabriquer les fûts métalliques et les nourrices — Machines spécialement conçues pour les essais d'étanchéité — Machines à fabriquer les bidons.

3690 Machines spéciales pour artillerie et munitions et équipement connexe

Inclut: Machines spéciales pour le chargement des munitions et des explosifs (assemblage et remplissage) — Machines à fabriquer les munitions pour armes portatives, à fabriquer les obus d'artillerie et les obus antiaériens.

Exclut: Équipement spécial pour ateliers d'entretien et de réparation d'armes et de munitions — Machines ordinaires ou non spécialisées qui ne sont pas exclusivement conçues pour la fabrication et l'assemblage des munitions et des équipements d'artillerie.

3693 Machines industrielles d'assemblage

Remarque: Cette classe inclut les équipements spécialement conçus pour assembler des éléments préfabriqués qui n'ont pas besoin d'ajustage supplémentaire. Les équipements conçus pour effectuer à la fois les opérations d'assemblage ou d'ajustage et qui travaillent par enlèvement de matériau sont rangés dans d'autres classes. Sont également exclus les articles pour lesquels existe une classification plus appropriée.

Inclut: Machines industrielles à visser — Machines d'assemblage de plaques de circuits.

Exclut: Machines spéciales pour artillerie et munitions — Machines à emballer et à emballer — Machines pour le travail des métaux — Outils à main.

3694 Station de travail de nettoyage à milieu ambiant contrôlé et équipements connexes

Inclut: Enclos à feux laminaire et non-laminaire — Dispositifs de contrôle de poussières — Souffleurs d'air.

3695 Machines diverses pour industries spéciales

Inclut: Machines pour la fabrication de distributeurs de fils de télécommunication — Équipements spéciaux pour l'exploitation des bois — Machines pour le raffinage du pétrole — Machines pour la fabrication des chaussures — Équipements d'imprégnation de type industriel.

Exclut: Machines à meuler et à polir les lentilles optiques — Équipements pour l'imprégnation des tissus.

GROUPE 37

Machines et équipements agricoles

- 3710 Équipements pour la préparation du sol**
Inclut: Équipements pour planter — Équipements pour cultiver.
- 3720 Équipements pour moissonner**
Inclut: Batteuses — Écosseuses — Faucheuses — Machines à défricher et à trier.
- 3730 Équipements de laiterie, de basse-cour et pour l'élevage du bétail**
- 3740 Équipements pour combattre les fléaux, les épidémies, les gelées**
- 3750 Instruments et outils de jardinage**
Inclut: Motoculteurs — Tondeuses à gazon, avec ou sans moteur — Cisailles à haies — Semeuse de gazon — Épandeurs d'engrais — Rateaux de jardins, fourches, houes et autres outils de jardinage.
- 3760 Véhicules à traction animale et remorques de ferme**
Inclut: Chars à bancs — Chariots — Fourgons — Traîneaux.
- 3770 Sellerie, harnachements, fouets et autres équipements se rapportant aux animaux**
Inclut: Harnais à chiens — Guides

GROUPE 38

Équipements pour construction, mines, terrassement et entretien des routes

- 3805 Équipements de terrassement**
Inclut: Décapeuses (« Scrapers ») — Trancheuses — Chargeuses — Niveleuses — Remorques et camions de construction spéciale pour le déplacement de la terre et des pierres. — Sections spéciales individuelles, poste de travail et source d'énergie avec possibilité de branchement/débranchement rapide. La section source d'énergie est conçue pour être accouplée avec une section poste de travail pour former un ensemble fonctionnel d'équipement de construction.
Exclut: Tracteurs ordinaires avec ou sans accessoires auxiliaires — Remorques, excepté celles de constructions spéciales — Camions-bennes — Pelles-grues.
- 3810 Grues et pelles-grues**
Inclut: Grues et pelles-grues transformables, chenillées ou à roues — Grues mobiles, non transformables.
Exclut: Barges porte-grues — Accessoires de grues et de pelles grues.
- 3815 Accessoires de grues et de pelles-grues**
Inclut: Pelles — Guide-câbles — Godets — Boulets de démolition — Flèches — Aimants de levage.

3820 Équipements de minage, de forage, de sondage et matériels connexes

Inclut: Équipements d'extraction et de broyage — Équipements de classification et de séparation des minerais — Équipements de pulvérisation et de criblage — Équipements de forage rotatifs et à câbles — Équipements de forage de puits — Outils de repêchage — Brise-béton.

Exclut: Éléments d'assemblage pour installation sur tracteurs ou camions.

3825 Équipements pour nettoyer et dégager les routes

Inclut: Balayeuses automotrices — Chasse-neige automoteurs — Arroseuses de rues automotrices — Marqueuses de route.

Exclut: Tracteurs ordinaires équipés pour nettoyer et dégager les routes — Équipements pour le sciage du bois.

3830 Équipements annexes pour camions et tracteurs

Inclut: Équipements destinés à être installés sur camions et tracteurs, tels que boudoirs à lame, tarières, lames, chasse-neige, balayeuses, aimants routiers, distributeurs d'eau, grues — Treuils à monter sur camions ou tracteurs.

Exclut: Dispositifs de prise de force motrice — Équipements pour chars automoteurs de combat et tracteurs rapides — Armatures en forme de A et treuils spécifiquement conçus pour être montés sur camions — Grues et flèches de grues pour véhicules de dépannage — Sections spéciales individuelles, poste de travail et source d'énergie avec possibilité de branchement/débranchement rapide.

3835 Équipement pour la production et la distribution du pétrole

Inclut: Têtes de forage — Machines d'épuisement — Équipements de distribution de gaz.

Exclut: Équipements de forage rotatifs et à câbles — Réservoirs de stockage en vrac du pétrole.

3895 Équipements divers pour travaux de construction

Inclut: Élévateurs d'asphalte — Chauffeurs d'asphalte — Chaudrons à asphalte — Transporteurs d'asphalte — Centrales de dosage — Équipement pour stabiliser et tasser — Bétonnières (de tous types) — Vibrateurs à béton — Paveurs à bitume et à béton — Distributeurs d'asphalte — Rouleaux à pieds de mouton — Défonceuses tractées — Défonceuses portées — Sonnettes — Chauffeurs de bitume — Équipement pour la pose, la ligature, la torsion, le bobinage et le dévidage des câbles.

Exclut: Équipements de terrassement — Accessoires de sonnettes et moutons pour grues et pelles-grues — Sections spéciales individuelles, poste de travail et source d'énergie avec possibilité de branchement/débranchement rapide.

GROUPE 39

Équipements de levage et de manutention

Remarque: Sont exclus de ce groupe les équipements de manutention des missiles et de l'armement nucléaire ainsi que les camions et remorques spéciaux d'aérodromes.

3910 Appareils transporteurs

Inclut: Systèmes à tubes pneumatiques — Transporteurs mobiles, fixes, à moteur et sans moteur — Distributeurs pour transporteurs.

Exclut: Élévateurs d'asphalte.

3915 Distributeurs-doseurs de matériaux

Remarque: L'équipement de manutention inclus dans cette classe est limité aux distributeurs de matières, produits ou objets qui permettent de commander la cadence de distribution de matériaux en vrac, de paquets ou d'objets divers. Les articles inclus dans cette classe sont synchronisés avec les machines associées, distribuant des quantités prédéterminées de produits aux machines de traitement ou de mélange à partir des réservoirs de stockage ou des trémies. Ces articles sont interchangeables entre machines. Sont exclus de cette classe les distributeurs pour transporteur (c'est-à-dire, éléments articulés, tapis roulants, chaînes, plateaux, godets, etc.) qui sont, selon le cas, dans la classe 3910 ou dans la classe 3895.

Inclut: Distributeurs-doseurs de matériaux secs — Distributeurs-doseurs de pièces.

Exclut: Alimentateurs d'agréats et de fines — Distributeurs pour transporteurs — Distributeurs-doseurs de produits chimiques pour la purification des eaux.

3920 Équipements pour la manutention à bras des matériels

Inclut: Chariots transporteurs — Charrettes et voitures à bras — Brouettes — Chariots à bras — Remorques pour la manutention des matériels.

Exclut: Appareils transporteurs.

3930 Camions et tracteurs automoteurs, d'entrepôts

Inclut: Tracteurs industriels de magasins — Chariots élévateurs à fourches — Tracteurs à plate-forme — Tracteurs à enjambement — Composants structuraux de cabines, carrosseries et châssis — Ressorts de suspension.

Exclut: Grues

3940 Poulies, palans, mécanismes de manoeuvres et élingues

Exclut: Chaînes de charge — Agencements de câbles métalliques et de chaînes — Câbles métalliques — Monte-charge — Gréement des bateaux.

3950 Treuils, monte-charge, grues et tours de forage

Inclut: Guindeaux — Cabestans — Tambours (à l'extrémité d'un treuil) — Treuils d'applique — Grues d'entrepôts — Grues de quais, fixes ou mobiles — Ponts roulants.

Exclut: Pelles-grues — Engins de dépannages sur voies ferrées — Barges porte-grues — Treuils fixes sur camions ou tracteurs — Grues automotrices sur rails.

3960 Ascenseurs et élévateurs

Exclut: Ascenseurs automoteurs — Élévateurs d'asphalte et d'agréats.

3990 Équipements divers pour la manutention des matériels

Inclut: Patins — Palettes.

Exclut: Patins pour le transport de moteurs d'aéronefs.

GROUPE 40

Cordes, câbles, chaînes et agencements

4010 Chaînes et câbles métalliques

Remarques: Les chaînes et câbles métalliques avec extrémités ou attaches ne sont rangés dans cette classe que s'ils ont des usages multiples (relevant de deux ou plusieurs classes) ou s'ils sont d'un usage général ou d'un usage particulier ne déterminant pas de classification appropriée (par exemple s'ils rattachent deux articles différents sans être reliés plutôt à l'un qu'à l'autre). Sont exclus de cette classe les articles pour lesquels il existe une classification appropriée. Les index et la structure de la CFA indiquent les articles qui ne doivent être rangés que dans une seule et unique classe.

Inclut: Chaînes métalliques — Chaînes de levage — Chaînes et câbles métalliques avec extrémités et/ou attaches, non classifiables ailleurs.

Exclut: Chaînes de transmission de puissance.

4020 Câbles de fibres, cordages et ficelles

Remarque: Les cordes avec extrémités ou attaches ne sont rangées dans cette classe que si elles ont des usages multiples (relevant de deux ou plusieurs classes) ou si elles sont d'un usage général ou d'un usage particulier ne déterminant pas de classification appropriée. Sont exclus de cette classe les articles pour lesquels il existe une classification appropriée.

Inclut: Drisses — Amarres — Enfléchures — Câbles de remorque — Haussières — Rides — Cordes textiles — Câbles textiles — Cordes en nylon — Cordes avec extrémités et/ou attaches non classifiables ailleurs.

4030 Agencements pour cordes, câbles et chaînes

GROUPE 41

Équipements de réfrigération, de conditionnement et de circulation d'air

4110 Équipements de réfrigération

Remarque: Cette classe comprend uniquement les équipements complets de réfrigération fonctionnant à partir d'un appareil ou d'un système frigorifique incorporé ou non. Sont aussi inclus dans cette classe les installations, appareils et systèmes frigorifiques autonomes comprenant un compresseur entraîné par un moteur, un condenseur, un évaporateur et tous les autres composants nécessaires pour réfrigérer un espace clos. Les accessoires inertes tels que bacs à glace, rayonnages et panneaux sont également inclus dans cette classe. En sont exclus les composants actifs, ensembles, pièces, équipements annexes ou accessoires de fonctionnement utilisés dans ou sur des équipements, installations, systèmes frigorifiques complets ou autonomes; ils sont rangés dans la classe 4130 ou sinon comme il est spécifié dans les index et la structure de la CFA.

Inclut: Vitrines et étalages réfrigérés pour épicerie — Conservateurs de crème glacée — Fontaines (sauf types portatifs ou fixes rangés dans la classe pour usager 4510) — Réfrigérateurs pour usages professionnels spécialisés et scientifiques — Refroidisseurs de rivets — Réfrigérateurs photographiques — Chambres froides mortuaires — Réfrigérateurs ménagers et commerciaux — et autres types d'équipements frigorifiques utilisés par les services de subventions.

Exclut: Vitrines et étalages réfrigérés pour cafétéria — Fontaines à sodas — Distributeurs de lait, de soda et/ou de crème glacée — Comptoirs pour aliments froids — Siphons (eau de Seltz) — Équipements combinés pour servir des aliments chauds et froids — Équipements réfrigérants utilisés pour présenter et pour servir les aliments (voir pour ces articles la classe 7310). Sont aussi exclus de cette classe les composants actifs d'équipements de réfrigération (voir classe 4130).

4120 Équipements de conditionnement d'air

Remarque: Cette classe comprend uniquement les systèmes, installations et équipements complets de conditionnement d'air. Sont aussi inclus dans cette classe les accessoires inertes spécialement conçus tels que panneaux de fenêtre utilisés pour faciliter le montage d'installations de conditionnement d'air du type pour fenêtre. Sont exclus de cette classe les composants actifs, ensembles, pièces, équipements, annexes ou accessoires utilisés dans ou sur des équipements de conditionnement d'air; ils sont rangés dans la classe 4130 ou sinon comme il est spécifié dans les index et la structure de la CFA.

Inclut: Installations de conditionnement d'air du type pour magasin — Installations de conditionnement d'air du type pour fenêtre et du type pour intérieur — Installations et systèmes de conditionnement d'air du type marine et du type pour véhicules de transport.

Exclut: Composants actifs d'équipements de conditionnement d'air (voir classe 4130 ou les prescriptions figurant ailleurs dans les index et la structure de la CFA).

4130 Composants d'équipements pour la réfrigération et le conditionnement d'air

Inclut: Équipements à échangeur de chaleur — Filtres de fluide frigorigène — Compresseurs frigorifiques — Éléments actifs pour les équipements, installations et systèmes frigorifiques et de conditionnement d'air rangés dans les classes 4110 et 4120.

Exclut: Installations frigorifiques et de conditionnement d'air (voir classe 4110 et 4120) — Éléments frigorifiques groupés et constituant un ensemble fonctionnel comprenant un compresseur, un condenseur, un évaporateur, etc. et spécialement conçus et montés pour certaines applications telles que pour chambre froide. Les éléments de l'ensemble doivent être rangés dans cette classe 4130 ou conformément aux prescriptions figurant ailleurs dans les index et la structure de la CFA. L'ensemble complet est rangé dans la classe 4110.

4140 Équipements de ventilation, de circulation d'air et de souffleries

Remarque: Les roues de ventilateurs et les ventilateurs spécifiquement conçus pour être utilisés avec des types spéciaux d'équipements déterminés doivent être rangés dans les mêmes classes que leurs ensembles immédiatement supérieurs ou dans les classes appropriées de composants ou d'accessoires (comme dans les groupes 25 ou 29 ou dans la classe 1680), conformément aux prescriptions figurant ailleurs dans les index et la structure de la CFA.

Inclut: Ventilateurs muraux — Ventilateurs à socle — Ventilateurs de ménage, ventilateurs pour hottes d'aspiration et dispositifs de tirage par aspiration forcée et équipements nécessaires à leur installation — Ventilateurs à poser sur le sol — Équipements de

ventilation, de circulation d'air et de souffleries, industriels ou non, quelles que soient leur utilisation ou leur fonction.

Exclut: Appareils combinés: radiateurs soufflants (voir classe 4520).

GROUPE 42

Équipements de lutte contre l'incendie, de protection et de sauvetage

4210 Équipements de lutte contre l'incendie

Inclut: Extincteurs d'incendie — Haches d'incendie — Râteaux d'incendie — Battes à feu — Camions d'incendie — Tuyaux d'incendie — Lances — Agencements pour tuyaux d'incendie ayant un ou plusieurs raccords — Dévidoirs à tuyaux d'incendie — Remorques de lutte contre l'incendie — Bouches d'incendie — Têtes d'arrosage.

Exclut: Barres de sauvetage.

4220 Équipements marins de plongée et de sauvetage

Inclut: Appareils de sauvetage et de plongée, y compris les vêtements pressurisés pour scaphandriers — Filets de sauvetage, flottants — Gilets de sauvetage gonflables — Radeaux de sauvetage.

Exclut: Canots de sauvetage.

4230 Équipements d'imprégnation et de décontamination

Remarque: Exclut les équipements de type industriel pour l'imprégnation des pièces de fonderie et des composants électriques, pour le traitement du cuir et des textiles et pour d'autres opérations industrielles similaires.

4240 Équipements de protection et de sauvetage

Inclut: Échelles de sauvetage mobiles — Filets de sauvetage, non flottants.

Exclut: Vêtements de scaphandriers — Échelles de sauvetage fixes.

GROUPE 43

Pompes et compresseurs

Remarque: Ce groupe exclut les pompes et compresseurs conçus pour être utilisés sur des équipements de types particuliers tels les pompes à carburants de moteurs, pompes d'hélices à pas variable, pompes de commande d'élévateur à fourche, compresseurs de commande de tourelles de canon et compresseurs des systèmes de freinage des véhicules. Les index et la structure de la CFA indiquent les articles qui ne doivent être rangés que dans une seule et unique classe.

4310 Compresseurs et pompes à vide

Inclut: Compresseurs montés sur camions et remorques.

Exclut: Compresseurs de réfrigération.

4320 Pompes à moteur et pompes à main

Exclut: Pompes de laboratoire, à jet.

4330 Centrifugeurs, séparateurs et filtres à pression et à dépression

Exclut: Centrifugeurs de laboratoire — Filtres de purification des eaux.

GROUPE 44

Équipements d'installation à vapeur, de séchage et de fours, et réacteurs nucléaires

4410 Chaudières industrielles

Inclut: Chaudières à vapeur, de plus de 50 livres de pression de vapeur d'eau — Chaudières marines — Collecteurs de chaudières — Chauffe-eau à basse pression (d'une capacité de récupération de plus de 100 gallons).

4420 Échangeurs de chaleur et condensateurs de vapeur.

4430 Foyers industriels, fours à céramique, étuves, fours

Inclut: Fours à creuset — Cubilots.

Exclut: Fours de l'industrie alimentaire — Fours de traitement thermique des métaux — Fours et étuves de laboratoire.

4440 Dessécheurs, déshydrateurs et anhydrateurs

Inclut: Évaporateurs.

4460 Équipements de purification d'air

Inclut: Précipitateurs électroniques — Équipements collecteurs de poussières.

Exclut: Équipements de ventilation et de soufflerie (voir classe 4140) — Équipements de conditionnement d'air (voir classe 4120).

4470 Réacteurs nucléaires

Remarque: Cette classe inclut tous les types de réacteurs nucléaires et les articles spécifiquement conçus pour être utilisés dans les réacteurs nucléaires, leurs systèmes primaires de refroidissement, leurs systèmes auxiliaires à fluide, leurs systèmes d'installation propres à la propulsion, leurs équipements de manutention et de servitudes, leurs systèmes électriques et de commande ainsi que les articles s'y rapportant pour les essais spéciaux et pour le contrôle chimique de l'eau. Sont exclus de cette classe les articles pour lesquels il existe une classification appropriée.

Inclut: Dispositifs de réapprovisionnement en combustible — Joints de chambre d'ionisation — Barrières thermiques — Barres de commande — Chaudières à vapeur pour eau sous pression — Parois du réacteur — Voitures de manutention — Appareils de levage pour cartouches neuves et usagées.

GROUPE 45

Équipements de plomberie, de chauffage et d'hygiène

4510 Agencements et accessoires de plomberie

Inclut: Distributeurs de savon et porte-savon — Porte-serviettes — Accessoires de plomberie tels

que robinets, pommes à douches, soupapes de chasse d'eau, obturateurs — Distributeurs de tablettes de sel, de gobelets en papier, de couvres-sièges de toilettes, de serviettes, de papier hygiénique — Éviers.

Exclut: Raccords et accessoires spéciaux pour conduites, tubes et tuyaux.

4520 Équipements de chauffage des locaux et chauffe-eau domestiques

Inclut: Chaudières à eau chaude (jusqu'à 30 livres de pression d'eau) — Chaudières à vapeur (15 livres de pression de vapeur d'eau, maximum) — Radiateurs — Calorifères électriques ou non — Générateurs d'air chaud avec ou sans conduites — Radiateurs de foyers — Réservoirs à eau domestiques (jusqu'à 100 gallons de capacité) — Chauffe-eau (jusqu'à une capacité de récupération de 100 gallons).

Exclut: Appareils de chauffage pour véhicules — Appareils de chauffage pour aéronefs.

4530 Éléments d'appareils de chauffage à combustible

Inclut: Brûleurs à combustibles liquides — Chargeurs mécaniques — Brûleurs à gaz.

4540 Équipements divers pour plomberie, chauffage et hygiène

Inclut: Incinérateurs — Fosses septiques — Broyeurs à ordures

GROUPE 46

Équipements de purification des eaux et de traitement des eaux usées

4610 Équipements de purification des eaux

Inclut: Équipements de filtrage — Alambics à eau, de sauvetage.

Exclut: Produits pour adoucir et purifier l'eau.

4620 Équipements marins et industriels de distillation des eaux

Exclut: Alambics à eau, de sauvetage — Appareils de distillation de laboratoire.

4630 Équipements de traitement des eaux usées.

GROUPE 47

Conduites, tubes, tuyaux et agencements

4710 Conduites et tubes, rigides

Inclut: Conduites et tubes métalliques — Conduites et tubes rigides en matière plastique, caoutchouc synthétique, ou autre matière non métallique pour usage autre qu'électrique ou de laboratoire et non destinés à être enterrés.

Exclut: Conduites pré-coudées, conçues en vue d'un usage déterminé sur ou avec un équipement spécial — Tubes et tuyaux non métalliques destinés à être enterrés — Conduits électriques — Tubes de laboratoire.

4720 Tubes et tuyaux, flexibles

Remarque : Les tubes et tuyaux au mètre ou précoûpés, non munis d'embouts, lorsqu'ils ne sont pas portés dans d'autres classes, sont rangés dans celle-ci indépendamment de leur conception particulière.

Inclut : Tubes et tuyaux flexibles métalliques et non métalliques — Assemblages de tuyaux flexibles hydrauliques, à air, à produits chimiques, à carburants à huiles.

Exclut : Assemblages de conduites souples avec une ou plusieurs prises pour tuyaux d'incendie — Tubes et tuyaux en textile et en papier — Conduits électriques.

4730 Agencements et dispositifs spéciaux pour conduites, tubes et tuyaux

Inclut : Dispositifs spéciaux et agencements de plomberie — Graisseurs — Joints de conduites, y compris les joints de dilatation — Têtes de conduites d'évacuation — Buses d'écoulement — Colonnes d'eau — Raccords non métalliques pour tout ce qui n'est pas à usage souterrain, électrique ou de laboratoire.

Exclut : Agencements de conduites souples avec une ou plusieurs prises pour tuyaux d'incendie — Raccord de rampes — Boîtes de jonction et agencements de conduits — Agencements non métalliques destinés à être enterrés — Raccords pour appareils de laboratoire — Douilles filetées — Bouchons filetés magnétiques et non magnétiques.

GROUPE 48

Soupapes et robinets

Remarque : Ce groupe exclut les soupapes et robinets destinés à être utilisés sur des types particuliers d'équipements ou systèmes. Sont exclus également les articles tels que valves de pneumatiques, soupapes d'admission et d'échappement des moteurs, pointeaux de carburateurs, robinets mélangeurs d'eau et robinets de chasse d'eau.

4810 Soupapes et robinets, à commande électromécanique ou hydraulique

Inclut : Soupapes, robinets, clapets, obturateurs actionnés par moteur électrique, par système hydraulique ou par solénoïde.

Exclut : Soupapes d'admission et d'échappement de moteurs — Vannes spécifiquement conçues pour les équipements d'incendie, de plomberie et autres similaires.

4820 Soupapes et robinets, à commande directe

Inclut : Soupapes, robinets, clapets, obturateurs à fonctionnement automatique sans moteur — Robinets-vannes — Obturateurs et clapets à boule — Soupapes de sûreté.

Exclut : Bouches d'incendie — Têtes d'arrosage — Vannes spécifiquement conçues pour les équipements d'incendie, de plomberie et autres similaires.

GROUPE 49

Équipements d'ateliers de réparations et d'entretien

Remarque : Les équipements spécialisés destinés aux réparations et à l'entretien des véhicules automoteurs et qui sont aussi utilisés pour les réparations et l'entretien des véhicules non automoteurs ou de leurs équipements sont rangés dans la classe 4910.

Les calibres, appareils et gabarits utilisés avec le matériel de réparation et d'entretien sont classés dans ce groupe. Cependant, lorsqu'ils sont utilisés avec les machines-outils, ils sont classés dans le groupe 34.

Les ensembles, sous-ensembles et composants d'appareils infrarouges spécifiquement conçus pour les essais et l'entretien d'un équipement spécialisé sont rangés dans les classes appropriées de ce groupe. Sont exclus de ce groupe les équipements infrarouges destinés aux essais des appareils de transmission et les équipements de vision de nuit.

4910 Équipements spécialisés des ateliers de réparation et d'entretien des véhicules à moteurs

Inclut : Élévateurs automoteurs — Appareils de réglage du parallélisme des roues — Équipements pour l'entretien et la réparation des freins — Équipements de réparation et d'entretien des pneumatiques — Bancs et équipements d'essai spéciaux pour véhicules à moteurs.

Exclut : Outils à main — Équipements de lubrification et distribution de carburants — Appareils de mesures et d'essais électriques et électroniques y compris ceux spécialement conçus tels que ampèremètres, voltmètres, ohmmètres, multimètres et autres appareils similaires énumérés dans les index de la CFA.

4920 Équipements spécialisés des ateliers de réparation et d'entretien d'aéronefs

Inclut : Bancs d'entretien destinés à soutenir les ensembles d'aéronefs pendant les réparations ou les révisions générales — Bancs et équipements d'essai spécialement conçus pour l'entretien et les réparations des éléments d'aéronefs tels que : moteurs, générateurs, systèmes hydrauliques, armement, pilote automatique, commandes de tir et de vol et systèmes de navigation.

Exclut : Outils à main — Plates-formes d'entretien pour aérodromes — Appareils de mesures et d'essais électriques et électroniques y compris ceux spécialement conçus tels que ampèremètres, voltmètres, ohmmètres, multimètres et autres appareils similaires énumérés dans les index de la CFA — Équipements de vérification communs aux appareils de transmission et aux appareils électriques et électroniques.

4921 Équipement spécialisé pour l'entretien, la réparation et le contrôle des torpilles

Inclut : Équipement spécialement conçu pour l'entretien, les essais, le contrôle et les ateliers de réparation, destiné à l'entretien et à la réparation des torpilles et de leurs composants ; adaptateurs ; fixations pour support et contrôle ; ensemble de vérins de mise de niveau ; ensemble remplissage de carburant et siphon ; ensemble adaptateur et rapporteur pour gouvernail ; ensemble adaptateur de berceau et monture inclinable pour queue ; ensemble chauffage

air sous pression; ensemble séchage et démontage du moteur; niveaux de banc d'essai et bancs pour la révision, l'entretien, l'essai, le contrôle, et la réparation des torpilles et de leurs composants; panneaux d'essai; dispositifs de fixation et contrôleurs pour circuits électriques, circuits de mise à feu et contrôleurs de torpilles.

Exclut: Équipement spécialement conçu pour l'entretien, les essais, le contrôle et les ateliers de réparation, destiné à l'entretien et à la réparation des munitions, missiles, roquettes, conduite de tir, véhicules spatiaux, mines et grenades sous-marines et artillerie nucléaire. Exclut aussi les types classiques d'instruments d'essais électriques et électroniques, tels qu'ampèremètres, voltmètres, ohmmètres, multimètres, galvanomètres et appareils similaires.

4923 Équipement spécialisé pour l'entretien, la réparation et le contrôle des mines et grenades sous-marines.

Inclut: Équipement spécialement conçu pour l'entretien, les essais, le contrôle et les ateliers de réparation, destiné à l'entretien et à la réparation des grenades et mines sous-marines; adaptateurs; fixation pour support et contrôle; bancs pour la révision, l'entretien, les essais, le contrôle et la réparation des mines et grenades sous-marines; fixations pour essais; panneaux avec équipement et contrôleur pour essai d'étanchéité et de pression; circuits de mise à feu et dispositifs de minuterie.

Exclut: Équipement spécialement conçu pour l'entretien, les essais, le contrôle et les ateliers de réparation, destiné à l'artillerie nucléaire, aux missiles, aux munitions, aux torpilles, aux roquettes, à la conduite de tir, et aux véhicules spatiaux. Exclut aussi les types classiques d'instruments d'essais électriques et électroniques.

4925 Équipement spécialisé pour l'entretien, la réparation et le contrôle des munitions

Inclut: Équipement spécialement conçu pour l'entretien, les essais, le contrôle, et les ateliers de réparation, destiné à l'entretien et à la réparation des munitions; adaptateurs; trémières et alimenteurs en munitions; dispositifs d'inspection et de fixation; assembleuses et désassembleuses, assembleuses-désassembleuses de bandes de munitions à mailles; fours de contrôle; explosimètres; fixation pour dispositif de mise à feu des amorces; mandrins; machines de repositionnement; lot d'entretien de bombes à gaz; fixations pour les essais; panneaux; bouchons équipés pour essais et contrôleurs pour l'entretien et la réparation des munitions.

Exclut: Équipement pour l'entretien, la réparation, le contrôle et les essais, spécialement conçu pour les missiles, les systèmes de commande à distance de missiles, les systèmes de missiles, la conduite de tir, l'artillerie nucléaire, les roquettes, les mines et les grenades sous-marines, les torpilles, les véhicules spatiaux; équipement d'essai pour dispositifs de lancement sur aéronefs. Exclut aussi les types classiques d'instruments d'essais électriques et électroniques, tels qu'ampèremètres, voltmètres, ohmmètres, multimètres, galvanomètres et appareils similaires énumérés dans les index de la CFA.

4927 Équipement spécialisé pour l'entretien, la réparation et le contrôle des roquettes

Inclut: Équipement spécialement conçu pour l'entretien, les essais, le contrôle et les ateliers de réparation, destiné à l'entretien et à la réparation des roquettes et de leurs composants; support d'entretien de roquettes; bancs d'essai; fixations; gabarits; équipement d'atelier destiné à l'entretien et à la réparation des roquettes, des moteurs de roquettes et autres composants de roquettes.

Exclut: Équipement spécialement conçu pour l'entretien, les essais, le contrôle et les ateliers de réparation, destiné à l'artillerie nucléaire, aux missiles, à la conduite de tir, aux torpilles, aux mines et grenades sous-marines, aux munitions, aux véhicules spatiaux; équipement d'essai pour lance-roquettes d'aéronefs. Exclut aussi les types classiques d'instruments d'essais électriques et électroniques, tels qu'ampèremètres, voltmètres, ohmmètres, multimètres, galvanomètres et appareils similaires.

4930 Équipements de lubrification et de distribution de carburants

Inclut: Pistolets à graisse, manuels — Systèmes de lubrification centralisés — Lubrificateurs hydrostatiques — Pompes de distribution d'huile, d'essence, de gas-oil et de fuel-oil — Burettes à l'huile — Distributeurs de graisse — Accessoires pour pistolet graisseur — Lubrificateurs à débit visible.

Exclut: Graisseurs.

4931 Équipements spécialisés pour ateliers d'entretien et de réparation d'appareils de conduite de tir

Inclut: Équipement spécial d'essai — Bancs et dispositifs d'entretien

Exclut: Instruments utilisés à la fois sur les appareils de conduite de tir et sur d'autres appareils — Équipements d'ateliers d'entretien et de réparation d'appareils de conduite de tir installés sur aéronefs.

4933 Équipements spécialisés pour ateliers d'entretien et de réparation d'armes

Inclut: Supports, bancs d'entretien et gabarits.

Exclut: Équipement spécialisé d'ateliers de réparation et d'entretien d'artillerie atomique — Équipements d'atelier de réparation, d'entretien d'armes de bord d'aéronefs.

4935 Équipements spécialisés d'entretien, de réparation et de vérification pour missiles

Inclut: Équipements de vérification et d'essai spécialement conçus pour être utilisés avec des missiles et des systèmes de commande à distance de missiles.

Exclut: Instruments de vérification de télécommande incorporés et spécialement conçus — Appareils de mesures et d'essais électriques et électroniques y compris ceux spécialement conçus tels que ampèremètres, voltmètres, ohmmètres, multimètres et autres appareils similaires énumérés dans les index de la CFA — Équipements de vérification communs aux appareils de transmission et aux appareils électriques et électroniques.

4940 Équipements spécialisés divers d'ateliers de réparation et d'entretien

Inclut: Équipement de pulvérisation de peinture.

Exclut: Outils à main.

4960 Équipements spécialisés d'entretien de réparation et de vérification des véhicules spatiaux

Inclut: Équipements d'essai et de vérification spécialement conçus pour être utilisés avec les véhicules spatiaux, y compris les systèmes de télécommande.

Exclut: Équipements d'essai et de vérification communs aux missiles et aux véhicules spatiaux — Équipements de vérification de télécommande incorporés et spécialement conçus — Appareils de mesures et d'essais électriques et électroniques y compris ceux spécialement conçus tels que ampèremètres, voltmètres, ohmmètres, multimètres et autres appareils similaires énumérés dans les index de la CFA.

GROUPE 51
Outils à main

5110 Outils à main, tranchants, sans moteur

Inclut: Ciseaux — Burins — Limes — Coupe-tubes — Râpes — Scies — Filières — Haches — Hachettes — Coupe-coupe.

5120 Outils à main, non tranchants, sans moteur

Inclut: Marteaux — Pioches — Pincés, sauf pincés uniquement coupantes — Tournevis — Pelles — Houes, fourches, râteaux de chantiers — Crics, y compris ceux d'entreprises (chantiers) — Barres à démolir — Pots à colle — Lampes à souder.

Exclut: Instruments de mesure d'artisans — Râteaux, fourches, houes de jardinage et tout autre outil de jardinage.

5130 Outils à main, à moteur

Inclut: Perceuses — Riveuses — Scies électriques portatives — Outils pneumatiques — Meules, cônes abrasifs et autres dispositifs abrasifs utilisables seulement sur les outils à main, à moteur.

5133 Mèches et forets, fraises à chanfreiner, fraises à lamer: à main et pour machines

5136 Tarauds, matrices et mandrins: à main et pour machines

Exclut: Matrices à percer, estamper et marquer.

5140 Boîtes à outils et à quincaillerie

5180 Ensembles, jeux et trousse d'outils à main

GROUPE 52

Instruments de mesure et de vérification

5210 Instruments de mesure et de vérification pour artisans

Remarque: Cette classe ne renferme pas les jauges de contrôle spéciales, qui sont rangées dans la classe 5220.

Inclut: Compas à calibrer — Niveaux — Micromètres — Fils à plomb — Mesures à ruban de précision — Équerres — Rapporteurs — Calibres de tour — Jauges de profondeur — Couteaux mécaniques — Calibres d'affûtage, forets — Jauges à rayons —

Calibres de vitrier — Calibres de hauteur (à Vernier) — Calibres pour raboteuse — Sélecteurs de rivets — Gabarits pour dents de scie — Jauges de filetage — Trusquins de mécanicien — Jauges télescopiques pour mesure d'alésage — Jauges d'épaisseur — Calibres, bourrelet de tubes — Calibres, évasement de tube — Jauges à trous — Jauges pour diamètres de fils métalliques — Gabarits de réglage des outils de raboteuses — Cales étalons.

5220 Jauges de contrôle et instruments de précision

Remarque: Les jauges de contrôle spéciales sont incluses dans cette classe.

Inclut: Calibres « entre-n'entre pas », y compris: tampons, calibres annulaires, calibres-mâchoires, calibres de filetages — Calibres de longueurs — Calibres de profils — Calibres d'installations.

5280 Ensembles, jeux et trousse d'instruments de mesure et de vérification.

GROUPE 53

Quincaillerie et abrasifs

5305 Vis

5306 Boulons

5307 Goujons

5310 Écrous et rondelles

Exclut: Rondelles de butée.

5315 Clous, clavettes et goupilles

Inclut: Goupilles d'assemblage, métalliques — Goupilles guides — Goupilles fendues — Clavettes d'arbres — Attelloires — Crampons, sauf ceux de voies ferrées — Broquettes (semences) — Agrafes, non de bureaux — Pointes sans tête.

Exclut: Crampons de voies ferrées.

5320 Rivets

5325 Dispositifs d'attache

Inclut: Oeillets — Viroles — Attaches de capotages d'aéronefs — Attaches pour textiles.

5330 Joints et garnitures

Inclut: Joints et garnitures d'emploi général pour retenir les huiles et les graisses — Joints de robinets — Étoupes — Joints et garnitures spécialisés — Bandes et rubans de garniture — Joints et garnitures préformés conçus pour application spécifique unique.

5335 Écrans métalliques

Inclut: Rideaux contre les insectes — Toiles et filets métalliques industriels.

Exclut: Matériels de clôtures.

5340 Quincaillerie diverse

Inclut: Quincaillerie d'ameublement — Roulettes de meubles — Appareils de fermeture de portes — Gonds — Serrures — Tourniquets — Quincaillerie de coffrets — Quincaillerie de malles et bagages —

Absorbeurs de vibration et montures, non hydrauliques.

Exclut: Quincaillerie marine.

5345 Abrasifs sous forme de disques et pierres

Inclut: Ceintures et courroies abrasives — Pierres à aiguiser — Meules, applications multiples.

Exclut: Abrasifs dentaires — Cônes abrasifs et autres dispositifs abrasifs pour outillage.

5350 Matériaux abrasifs

Inclut: Toiles — Papiers — Poudres — Composés polisseurs abrasifs — Abrasifs pour la finition des métaux — Diamants industriels — Poussières de diamants — Rouges à polir.

5355 Boutons et aiguilles

Inclut: Boutons y compris boutons gradués — Cadres gradués.

5360 Ressorts hélicoïdaux, spirales, plats et en fil métallique

Remarque: Les articles spécifiquement conçus pour un usage spécial sur ou avec des types d'équipements particuliers sont rangés dans cette classe.

5365 Bagues, cales et entretoises

Inclut: Bagues filetées extérieurement — Bagues de verrouillage à ergots et dentelées — Anneaux en forme de D — Jeux et assortiments de cales — Anneaux entretoises — Bagues, entretoises — Bagues, alésage étagé — Jeux et assortiments d'entretoises — Douilles filetées — Bouchons filetés.

Exclut: Segments de piston — Paliers et cales (d'épaisseur) pour paliers — Cales d'écartement pour câbles électriques.

GROUPE 54

Constructions préfabriquées, structures et échafaudages

5410 Bâtiments préfabriqués et démontables

Remarque: Cette classe comprend les abris gonflables et les bâtiments qui sont préfabriqués, transportés et érigés ou assemblés sur le chantier.

Inclut: Panneaux préfabriqués.

5411 Abris à murs rigides

Remarque: Cette classe inclut seulement les abris réunis en une seule unité, portatifs, évolutifs ou non, qui sont conçus pour être transportés par terre, mer ou air. Ces abris sont des unités complètes qui ne demandent aucun équipement de mise en place particulier et ne nécessitent qu'une préparation minimale du site.

Exclut: Abris avec parois en tissu, les abris gonflables, les constructions réfrigérées, les conteneurs de transport, et les constructions/bâtiments semi-permanents préfabriqués.

5420 Ponts fixes et flottants

Remarque: Cette classe comprend uniquement les articles spécifiquement conçus pour être utilisés sur ou avec les ponts fixes ou flottants.

Inclut: Équipements spéciaux pour le montage des ponts — Jeux de ponts fixes — Jeux de ponts flottants — Flotteurs et pontons de ponts.

Exclut: Pontons et docks flottants.

5430 Réservoirs d'emmagasinement

Remarque: Les réservoirs prévus pour être utilisés exclusivement avec d'autres équipements dans une même enceinte ou sur une base commune sont exclus de cette classe et doivent être classés avec l'équipement qu'ils accompagnent.

Inclut: Réservoirs assemblés ou non pour emmagasinement seulement — Espace clos pour réservoirs à pression et à vide — Réservoirs d'emmagasinement des pétroles en vrac.

Exclut: Corps de chaudières — Réservoirs à eau, domestiques.

5440 Équipements d'échafaudage et coffrages à béton

Inclut: Coffrages préfabriqués à béton — Échelles simples et doubles d'entreprises de construction.

Exclut: Échelles de chaîne — Échelles de corde.

5445 Structures de pylônes préfabriqués

Inclut: Pylônes de transmission d'énergie — Tours radars — Pylônes pour projecteur — Tours de contrôle — Éléments de pylônes préfabriqués tels que rails d'ancrage, tirants, supports, échelons, dispositifs pour haubanage — Quincaillerie spéciale pour pylônes.

Exclut: Articles communs de quincaillerie — Profilés non spécifiquement étudiés pour pylônes.

5450 Constructions préfabriquées diverses

Inclut: Estrades — Tribunes.

Exclut: Docks flottants.

GROUPE 55

Bois débités, bois de menuiserie, contreplaqués et feuilles de placage

5510 Bois débités et bois courants

Inclut: Bois de charpente — Bois de parquetage — Bois de mine — Poteaux — Traverses de chemins de fer — Sciure de bois — Copeaux de bois — Bois de bardage — Moulures — Bois spéciaux à tourner et sculpter.

Exclut: Bois de menuiserie — Contreplaqués et feuilles de placage.

5520 Bois de menuiserie

Inclut: Bâties de portes — Portes — Bâties de fenêtres — Châssis de fenêtres.

Exclut: Moulures — Bois spéciaux à tourner et sculpter.

5530 Contreplaqués et feuilles de placage

Inclut: Panneaux de contreplaqué et feuilles de placage.

GROUPE 56

Matériaux de construction et d'entreprises du bâtiment

5610 Matériaux minéraux de construction, en vrac

Inclut: Asphaltes — Scories — Graviers — Chaux — Sables — Pierres brutes, y compris moellons — Ciments — Ballast.

Exclut: Blocs façonnés — Briques.

5620 Verres, carrelages, briques et parpaings de construction

Inclut: Parpaings de construction — Blocs de verre, de construction — Parpaings de cendre, de laitier — Pierres de taille — Pierres de taille polies — Carreaux en céramique, pour murs et parquets — Verres architecturaux — Terres cuites d'architecture — Plaques et grilles en béton.

5630 Tuyaux et conduites, non métalliques

Inclut: Tuyaux et conduites en béton — Tuyaux et conduites en terre cuite destinés à être enterrés. Tuiles d'écoulement — Agencements pour tuyaux non métalliques destinés à être enterrés.

Exclut: Tuyaux, conduits et agencements non métalliques utilisés en électricité et dans les laboratoires — Tubes et tuyaux flexibles non métalliques.

5640 Panneaux muraux, cartonnages de construction et matériaux d'isolation thermique

Inclut: Cartonnages de construction — Plafonnage — Planches au plâtre — Panneaux isolants — Carreaux de plâtre — Panneaux d'isolation acoustique — Papiers goudronnés — Papiers peints — Laine minérale — Laine de verre — Calorifugeages de tuyauteries.

Exclut: Matériaux d'isolation électrique.

5650 Matériaux de couverture et de bardage

Inclut: Tous matériaux de couverture, y compris les feuilles de métal — Carton bituminé — Matériaux de couverture en rouleaux — Tuiles — Bardeaux.

Exclut: Papiers goudronnés — Feuilles de métal pour toitures et bardage en vrac — Bois de bardage.

5660 Clôtures, barrières et portails

Inclut: Clôtures et barrières en bois et en métal.

5670 Éléments de construction métalliques

Inclut: Huisseries de portes — Échelles de secours, fixes — Grillages — Grilles de cages d'escaliers — Châssis de fenêtres — Gouttières — Tuyaux de descente.

Exclut: Échelles de secours, mobiles.

5680 Éléments de construction divers

Inclut: Lattes de métal déployé — Grilles d'aérodrome (plaques d'envol) — Tapis de roulement.

GROUPE 58

Équipements des télécommunications, de détection et à rayonnement cohérent

Remarque: Exclut, les articles en FIBRES OPTIQUES qui devront être classés dans les classes 5955 ou 5963 de la CFA. Dans le groupe 58, plus que dans tout autre groupe, il arrive fréquemment que la même dénomination figure dans les entrées de plusieurs classes. De plus, cette dénomination peut figurer aussi dans des groupes autres que le groupe 58. Bien que convertis par la même dénomination, il s'agit d'articles nettement différents. Le fait que la même dénomination figure dans plusieurs classes indique que, sous une certaine forme, la pièce ou l'élément fonctionnel désigné par la dénomination s'applique à un équipement rangé dans une certaine classe tandis que, sous une autre forme, il s'applique à un autre équipement rangé dans une autre classe. Par exemple, la dénomination d'article: « CODEUR, AUDIOFRÉQUENCE » s'applique à deux éléments fonctionnels différents dont l'un fait partie de l'équipement cryptographique de la classe 5810 et l'autre de l'équipement de RADAR de la classe 5840. Ainsi la dénomination « CODEUR, AUDIOFRÉQUENCE » figure dans les deux classes.

Lorsqu'une identification d'article porte une dénomination qui figure dans plusieurs classes du groupe 58 ou dans le groupe 58 et un autre groupe, l'article doit être rangé dans la même classe que son élément fonctionnel supérieur.

Sont aussi exclus de ce groupe les équipements de transmission de données et de télécommunications tels que terminaux, capteurs et autres dispositifs conçus pour être utilisés avec un système de traitement automatique de l'information.

5805 Équipements téléphoniques et télégraphiques

5810 Équipements cryptographiques et composants pour codage et décodage

5811 Autres équipements cryptographiques et composants

5815 Équipements de télétypes et de fac-similés

Inclut: Rubans de téléimprimeurs — Équipements Sigtot.

5820 Équipements de radiocommunication et de télévision sauf pour aéronefs

Inclut: Équipements de téléométrie.

Exclut: Appareils de radio et de télévision familiaux.

5821 Équipements de radiocommunication et de télévision pour aéronefs

Inclut: Équipements de téléométrie.

5825 Équipements de radionavigation, sauf pour aéronefs

Inclut: Équipements de radionavigation à longue distance (Loran) et à courte distance (Shoran) — Équipements de radiogoniométrie.

5826 Équipements de radionavigation pour aéronefs

Inclut: Équipements de radionavigation à longue distance (Loran) et à courte distance (Shoran) — Équipements de radiogoniométrie.

5830 Systèmes d'intercommunication et de diffusion, sauf pour aéronefs

Inclut: Systèmes acoustiques par fil — Systèmes de bureau — Systèmes pour navires — Systèmes pour chars.

- 5831 Systèmes d'intercommunication et de diffusion pour aéronefs**
- 5835 Équipements d'enregistrement et de reproduction du son**
Exclut: Phonographes de type familial — Dictaphones.
- 5836 Équipements d'enregistrement et de reproduction vidéo**
- 5840 Équipements de radar, sauf pour aéronefs**
Remarque: Les éléments fonctionnels et sous-assemblages de radar spécifiquement conçus pour être utilisés avec des appareils de conduite de tir ou avec des missiles sont exclus de cette classe et inclus dans les classes appropriées des groupes 12 ou 14.
- 5841 Équipements de radar pour aéronefs**
Remarque: Les éléments fonctionnels et sous-assemblages de radar spécifiquement conçus pour être utilisés avec des appareils de conduite de tir ou avec des missiles sont exclus de cette classe et inclus dans les classes appropriées des groupes 12 ou 14.
- 5845 Équipements de détection sous-marine**
Remarque: Cette classe exclut les articles spécifiquement conçus pour les appareils de conduite de tir associés à des équipements sonar.
Inclut: Équipements sonar — Équipements d'écoute sous-marine — Bouées acoustiques — Lance-bouées acoustiques — Sondeurs acoustiques — Équipements sonar.
- 5850 Équipements de transmissions par ondes électromagnétiques visibles et invisibles**
Remarque: Cette classe comprend uniquement les équipements infrarouges utilisés dans les transmissions. Sont exclus de cette classe les éléments fonctionnels et sous-assemblages et composants infrarouges spécifiquement conçus pour être utilisés dans les systèmes de conduite de tir, les missiles, les équipements spécialisés d'essai et d'entretien, les équipements de vision de nuit et les autres types d'équipement ne se rattachant pas aux transmissions.
Inclut: Héliographes.
- 5855 Équipements de vision de nuit, par rayonnement émis ou réfléchi**
Remarque: Cette classe comprend les dispositifs formant l'image et accessoires annexes, leurs sous-assemblages et composants, utilisant des techniques actives et/ou passives de détection d'observation et d'identification du terrain et des objets durant la nuit, tout en conservant les propriétés de dissimulation de l'obscurité. Sont inclus les appareils de visée et d'observation; les détecteurs d'objectifs; localisateurs et visionneuses utilisant un rayonnement par des sources infrarouges proches et/ou un rayonnement naturel de faible intensité émis par un objet. Sont inclus les articles ayant des applications multiples dans la conduite de tir et/ou dans l'observation de nuit et/ou dans la détection. Sont exclus les appareils de visée qui sont munis de dispositifs de vision de jour et de nuit, comme parties intégrantes, pour la conduite de tir; les appareils de visée d'optique non pour la nuit conçus pour être utilisés avec les missiles, les communications ou l'équipement de laboratoire. Sont aussi exclus de cette classe les articles pour lesquels il existe une classification plus appropriée conformément aux index et à la structure de la CFA.

Inclut: Appareils de visée, d'observation et de contre-mesures — Détecteurs d'objectifs — Localisateurs et visionneuses utilisant un rayonnement par des sources infrarouges proches et/ou un rayonnement naturel de faible intensité émis par un objet et sources de rayonnement connexes — Convertisseurs d'images et tubes renforceurs — Sources d'énergie et autres composants spécifiquement conçus pour la vision de nuit — Systèmes de visée commandés à distance et utilisant le rayonnement de chaleur émis par un objet — Amplificateurs de rayonnement transistorisés connexes — Tubes, cellules et éléments sensibles à la chaleur et autres composants spécifiquement conçus pour l'équipement de vision de nuit — Articles ayant la capacité d'utiliser le rayonnement réfléchi ou émis.

Exclut: Appareils de visée d'optique munis de dispositifs de vision de jour et de nuit, comme parties intégrantes, pour la conduite de tir — Articles de vision non pour la nuit conçus pour être utilisés avec les missiles, les communications et l'équipement de laboratoire.

5860 Équipements à rayonnement cohérent stimulé, composants et accessoires

Remarque: Cette classe comprend uniquement l'équipement dont le fonctionnement est basé sur les principes impliquant l'émission stimulée de rayonnement, ainsi que les composants et accessoires connexes directement reliés aux techniques du rayonnement cohérent stimulé. Les méthodes utilisées pour produire ce rayonnement sont celles obtenues par les techniques LASER (amplification légère par émission stimulée du rayonnement) et MASER (Amplification de micro-ondes et/ou moléculaire par émission stimulée du rayonnement). Seulement les articles spécifiquement conçus pour des applications au rayonnement cohérent stimulé sont compris dans cette classe. Les ensembles ou systèmes principaux comprenant de tels équipements sont exclus de cette classe.

5865 Équipements de contre-mesures et de contre-mesures électroniques et équipements à capacité de réaction rapide

Remarque: Cette classe comprend uniquement les équipements, systèmes et sous-ensembles électroniques passifs et actifs conçus pour prévenir ou réduire l'usage efficace de l'énergie électromagnétique émise par l'ennemi ou pour assurer que nous utilisons cette énergie avec efficacité. Sont inclus les équipements de contre-mesures électroniques, de contre-mesures électroniques, de mesures de soutien électroniques et équipements à capacité de réaction rapide, et leurs composants spécifiquement conçus qui ne peuvent être rangés dans d'autres classes de la structure de la CFA. Sont exclus de cette classe, les articles non électroniques qui sont rangés dans des classes plus appropriées conformément aux index et à la structure de la CFA.

5895 Équipements divers de télécommunications

Remarque: Cette classe comprend les équipements divers de télécommunications qui ne sont pas spécifiquement rangés dans d'autres classes. (Voir la « Remarque » du groupe 58 de la CFA).

Exclut: Équipements de contre-mesures électroniques.

GROUPE 59

Composants d'équipements électriques et électroniques

Remarque: La quincaillerie de montage incluse dans les classes de groupe comprend les articles spécialement conçus tels que consoles, montures, fixations, etc. Sont exclus de cette classe les articles de quincaillerie tels que vis (classe 5305), boulons (classe 5306), goujons (classes 5307), rondelles (classe 5310), rivets (classe 5320) et autres articles courants rangés dans des classes particulières en dehors du groupe 59. Les index et la structure de la CFA indiquent les classes dans lesquelles sont rangés les articles utilisés sur ou avec la quincaillerie de montage indiquée ci-dessus.

5905 Résistances

Inclut: Atténuateurs résistifs — Varistances — Tubes d'équilibrage résistifs — Rhéostats — Quincaillerie de montage de résistances — Thermistors.

Exclut: Fils résistants.

5910 Condensateurs

Inclut: Condensateurs de filtres anti-parasites — Quincaillerie de montage de condensateurs.

Exclut: Dispositifs à semi-conducteurs et matériel connexe.

5915 Filtres et réseaux

Remarque: Cette classe inclut les filtres et réseaux composés d'une combinaison de résistances, de condensateurs ou de bobines de self-induction, mais exclut ceux composés uniquement d'une combinaison de résistances seules (classés en 5905) ou de condensateurs seuls (classés en 5910) ou de bobines de self-induction seules (classés en 5950).

5920 Coupe-circuits à fusibles et parafoudres

Inclut: Porte-fusibles — Boîtes à fusibles — Bornes de porte-fusibles — Fusibles — Limiteurs de courant.

5925 Disjoncteurs

Remarque: Cette classe inclut les disjoncteurs pour tensions alternatives inférieures ou égales à 600 volts ou tensions continues inférieures ou égales à 250 volts.

Inclut: Rupteurs.

Exclut: Relais.

5930 Interrupteurs/commutateurs

Inclut: Interrupteurs/commutateurs rotatifs, à coupeau, à bascule, à bouton poussoir, à mercure, thermostatiques à pression différentielle.

Exclut: Mécanismes de commutation.

5935 Connecteurs électriques

Inclut: Fiches — Embases — Supports de tube électronique.

Exclut: Supports de dispositifs à semi-conducteur — Interconnecteurs, fibres optiques.

5940 Cosses, bornes et plaquettes de connexion

Inclut: Bornes de connexion — Pincettes d'accumulateurs — Bornes à prisonnier — Pincettes pour essais.

Exclut: Capuchons, électriques — Pincettes, électriques — Contacts, électriques.

5945 Relais et solénoïdes

Inclut: Organes de manœuvre électromagnétiques.

Exclut: Contacteurs.

5950 Bobines de self-induction et transformateurs

Remarque: Cette classe comprend les transformateurs de 1 kVA et au-dessous.

Inclut: Transformateurs de tension et de courant — Bobines d'arrêt.

Exclut: Transformateurs-régulateurs de courant — Bobines d'allumage.

5955 Oscillateurs et cristaux piézoélectriques

Inclut: Cristaux — Cristaux finis non montés — Oscillateurs pilotés ou non par cristaux.

Exclut: Oscillateurs pilotés ou non par cristaux et définis dans la classe 5963 de la CFA comme « module électronique » — Microcircuits.

5960 Tubes électroniques et matériel connexe

Inclut: Tubes redresseurs — Tubes photoélectriques — Tubes électroniques vibreurs.

Exclut: Transistors — Supports de tube — Tubes à rayons X — Dispositifs à semi-conducteurs et matériel connexe.

5961 Dispositifs à semi-conducteurs et matériel connexe

Inclut: Cristaux redresseurs — Cellules photoélectriques — Transistors — Supports de dispositifs à semi-conducteurs — Redresseurs, dispositifs à semi-conducteurs.

Exclut: Microcircuits.

5962 Microcircuits, électroniques

Remarque: (1) Un microcircuit est défini comme suit: Dispositif microélectronique à forte densité de composants ou d'éléments de circuit ou de système équivalents et considéré comme unité insécable, qui est composé d'éléments interconnectés placés et/ou formés sur ou à l'intérieur d'un substrat monolithique pour assurer la fonction d'un circuit électronique. Les éléments peuvent être conductrice déposée sur un substrat isolant, soit une combinaison de l'une de ces techniques ou des deux avec des composants discrets. (2) La délimitation du terme de « microcircuit » appliquée à cette classe, exclut les articles consistant uniquement en « microcomposants » (composants discrets miniaturisés) interconnectés. Sont exclus également les articles élaborés sous forme de structure monolithique en couches (minces ou épaisses) et qui ne peuvent, à eux seuls, constituer des circuits électroniques fonctionnels (par ex.: condensateurs, résistances, transistors, individuels ou groupés).

Inclut: Dispositifs à circuits intégrés — Modules à circuits intégrés — Dispositifs électroniques intégrés: hybrides, magnétiques, moléculaires, opto-électroniques et en couches minces.

Exclut: Éléments de circuits simples tels que condensateurs, résistances, diodes et transistors — Plaques de circuits imprimés et éléments fonctionnels de plaques imprimées — Filtres et réseaux.

5963 Modules électroniques

Remarque: Le terme « module électronique » utilisé dans cette classe désigne un composant électronique conçu pour être utilisé dans des applications variées sur un équipement ou sur un article fini, et capable de

contrôler la tension et/ou l'intensité afin de produire une amplification, une oscillation, une commutation, ou des fonctions électroniques intégrales identiques. Il consiste en une collection de pièces et/ou d'éléments électroniques miniaturisés dans un seul bloc remplaçable avec un montage enfichable qui assurera aussi les connexions électriques nécessaires. Il n'est pas normalement sujet à un démontage à l'opposé d'articles tels que PLAQUE IMPRIMÉE, ÉLÉMENT FONCTIONNEL et COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES. Ces modules sont conformes aux normes/spécifications industrielles ou gouvernementales qui définissent toutes dimensions ou paramètres électriques nécessaires à la promotion de la plus large diffusion et à assurer le meilleur fonctionnement.

Exclut: Microcircuits — Éléments enfichables d'équipement d'essai électronique.

5965 Casques combinés, microphones et haut-parleurs

5970 Isolateurs électriques et matières isolantes

Inclut: Isolateurs à tubes, à poulies, à gorge, de traction et d'éloignement — Isolateurs de traversée — Isolateurs à perles — Toile isolante — Rubans à friction.

5975 Quincaillerie et fournitures électriques

Inclut: Conduits — Canalisations — Plateaux — Petit conduits — Boîtes de sortie et de jonction — Quincaillerie de poteaux électriques, non classifiable ailleurs.

5977 Balais électriques et électrodes

Inclut: Balais pour équipement électrique tournant — Charbons pour balais — Bras et montures de balais — Électrodes d'éclairage.

Exclut: Anodes — Cathodes — Électrodes de soudage.

5985 Antennes, guides d'ondes et équipement connexe

Remarque: Les articles spécifiquement conçus pour être utilisés sur ou avec des types d'équipement particuliers sont exclus de cette classe et doivent être rangés dans la même classe que leur élément fonctionnel supérieur. Les quelques exceptions à cette règle générale (par ex.: coupleurs) sont indiqués par l'indice de classification dans les index de la CFA.

Inclut: Équipements d'antennes, de mâts, de pylônes.

Exclut: Charpentes de pylônes.

5990 Synchros et résolvers

Exclut: Systèmes synchros — Servo-mécanismes.

5995 Câbles, cordons et fils électriques équipés: équipements de télécommunication

Remarque: Cette classe comprend uniquement les types de câbles, cordons, fils équipés (et les peignes de câblage) et leurs jeux qui sont utilisés sur ou avec les équipements et composants couverts par les groupes 58 et 59. Les câbles, cordons, fils équipés (et les peignes de câblage) et leurs jeux qui sont utilisés sur ou avec les équipements rangés dans d'autres groupes que le 58 et le 59, sont classés dans la classe 6150 de la CFA, s'ils sont à applications multiples ou classés dans la même classe que leur élément fonctionnel supérieur s'ils sont spécialement conçus.

Exclut: Câbles équipés en fibres optiques.

5999 Composants électriques et électroniques divers

Inclut: Aimants permanents et éléments de magnétostriction — Capuchons, pinces et contacts électriques.

GROUPE 60

Matériels, constituants, éléments fonctionnels et accessoires en fibres optiques

Remarque: Fibre optique est un terme général utilisé pour décrire la fonction dans laquelle l'énergie optique (c'est-à-dire les rayons lumineux) est guidée dans un autre lieu par l'intermédiaire d'une ou plusieurs fibres. Ce groupe inclut les articles en fibres optiques tels que pièces, matériaux et dispositifs utilisés dans les communications, la transmission des images ou l'éclairage.

Sont exclus les dispositifs donnant une image, classés dans le groupe 65 (médicaux) de la CFA.

6010 Conducteurs en fibres optiques

Remarque: Sont incluses dans cette classe les fibres discrètes en quantité non définie.

6015 Câbles en fibres optiques

Remarque: Sont inclus dans cette classe un ou plusieurs conducteurs discrets en fibres optiques avec une protection commune sous une forme non définie. Peut inclure les conducteurs/câbles électriques et/ou des matériaux de renforcement

6020 Assemblages et harnais de câbles en fibres optiques

Remarque: Sont inclus dans cette classe les articles ayant un ou plusieurs conducteurs câbles en fibres optiques avec extrémité(s) traitée(s) ou se terminant en connexion(s).

6030 Dispositifs en fibres optiques

Remarque: Sont inclus dans cette classe les dispositifs en fibres optiques qui assurent une fonction active dans un système à fibres optiques.

6060 Interconnecteurs en fibres optiques

Remarque: Sont incluses dans cette classe toutes les extrémités en fibres optiques, comme les connecteurs, les coupleurs, les diviseurs et les raccords. Peut inclure les connecteurs électriques.

6070 Accessoires et fournitures en fibres optiques

Remarque: Sont inclus dans cette classe les matériaux supprimeurs de mode, les matériaux adaptateurs d'index, les matériaux de gainage, et autres articles connexes. Sont aussi inclus tous les articles en fibres optiques (accessoires et fournitures) qui ne sont pas rangés dans une classe plus spécifique de ce groupe.

6080 Lots et jeux de fibres optiques

GROUPE 61

Fils électriques et équipements générateurs et distributeurs d'énergie

6105 Moteurs électriques

Exclut: Démarreurs de moteurs.

6110 Équipements électriques de commande

Remarque: Cette classe inclut les disjoncteurs pour tensions alternatives supérieures à 600 volts ou tensions continues supérieures à 250 volts.

Inclut: Contacteurs — Combinateurs — Servomécanismes de puissance — Mécanismes de communication — Régulateurs de tension.

Exclut: Mécanismes de pilotage automatique — Relais — Résistances.

6115 Générateurs électriques et groupes électrogènes

Inclut: Groupes électrogènes à turbine, à éolienne et à main — Générateurs auxiliaires d'aéronefs.

Exclut: Convertisseurs — Groupes convertisseurs — Génératrices et alternateurs auxiliaires de moteurs.

6116 Piles à combustible, composants et accessoires

Remarque: Cette classe comprend les articles conçus pour produire une force électromotrice directement à partir d'un type de réaction chimique oxydation-réduction. Un générateur d'énergie complet doit inclure les réservoirs, les pompes et un équipement de commande associé et demande un apport de carburant liquide ou gazeux et d'oxydants

Inclut: Groupes moteurs complets à piles à combustible. Piles à combustible — Ensembles ou modules de piles — Chambres de réaction pour piles — Mécanismes d'alimentation en combustible — Réchauffeurs d'électrolyte — Échangeurs de chaleur et autres composants internes particuliers aux groupes moteurs à piles à combustible rangés dans cette classe et utilisés avec eux.

Exclut: Piles (classe 6135) — Accumulateurs (classe 6140) — Générateurs et groupes électrogènes (classe 6115) — Articles pour lesquels il existe des classes plus appropriées conformément aux index et à la structure de la CFA.

6120 Transformateurs: station d'alimentation et de distribution

Remarque: Cette classe comprend les transformateurs d'une puissance supérieure 1 kVA.

Exclut: Transformateurs de tension et d'intensité.

6125 Convertisseurs électriques, tournants

Remarque: Cette classe comprend les dispositifs utilisant la rotation mécanique pour transformer l'énergie électrique (par ex., courant alternatif en courant alternatif, courant continu en courant continu, courant alternatif en courant continu et courant continu en courant alternatif).

Sont exclus de cette classe les générateurs électriques et les groupes électrogènes (classe 6115).

Inclut: Équipements complets de charge de batteries à mécanisme tournant — Dynamoteurs — Convertisseurs de phase — Équipement tournant, convertisseurs synchrones.

Exclut: Équipements statiques.

6130 Convertisseurs électriques, statiques

Remarque: Cette classe comprend les dispositifs utilisant un autre moyen que la rotation mécanique pour transformer l'énergie électrique (par ex., courant alternatif en courant alternatif, courant continu en courant continu, courant alternatif en courant continu et courant continu en courant alternatif). Sont exclus de cette classe les cristaux redresseurs (classe 5961) et les transformateurs (classes 5950 et 6120)

Inclut: Équipements statiques complets de charge de batteries — Alimentations, applications multiples.

Exclut: Tubes redresseurs — Équipements à mécanisme tournant — Dispositifs à semi-conducteurs et matériel connexe.

6135 Piles

Inclut: Éléments de piles et piles sèches — Piles nucléaires.

6140 Accumulateurs

Remarque: Les éléments de montage de batterie tels que caisses, couvercles, bacs, systèmes d'accrochage, supports, sont exclus de cette classe s'ils sont conçus pour un usage spécifique sur ou avec des types d'équipements déterminés. Ils sont à ranger dans la même classe que leur élément fonctionnel supérieur ou dans les classes appropriées de composants (comme dans le groupe 25) selon les indications des index et de la structure de la CFA.

Inclut: Éléments et batteries rechargeables.

6145 Fils et câbles électriques

Remarque: Cette classe comprend uniquement les fils et câbles électriques au mètre. Sont exclus de cette classe les fils et câbles électriques d'une longueur déterminée, qu'ils aient des extrémités façonnées ou munies de connexions.

Inclut: Fils isolés et non isolés tels que fils d'antennes, câbles coaxiaux, fils de fusibles et de résistances, fils d'électro-aimants.

Exclut: Lignes de transmission à radiofréquence — Guides d'ondes et matériel connexe — Câbles en fibres optiques.

6150 Équipements divers, alimentation et distribution électriques

Inclut: Cordons d'appareils électriques et rallonges — Câbles de force et de distribution à usages multiples, avec accessoires — Composants communs d'équipements électriques tournants tels que embouts-supports et châssis.

GROUPE 62

Dispositifs d'éclairage et lampes

6210 Dispositifs d'éclairage électrique intérieurs et extérieurs

Inclut: Dispositifs d'éclairage électrique d'aéroports, de quais de chemin de fer, de stades, de rues.

Exclut: Dispositifs extérieurs non électriques — Dispositifs de signalisation — Dispositifs intérieurs non électriques.

6220 Dispositifs d'éclairage électrique de véhicules

Inclut: Dispositifs d'éclairage électrique pour véhicules automobiles, bateaux, trains et aéronefs.

Exclut: Dispositifs d'éclairage non électrique de véhicules.

6230 Équipements d'éclairage électrique transportables et à main

Inclut: Projecteurs — Lampes baladeuses.

Exclut: Équipements d'éclairage non électrique, transportables et à main — Équipements de signalisation et d'alarme.

6240 Lampes électriques

Inclut: Lampes fluorescentes — Lampes à incandescence, grandes et petites — Lampes à vapeur de mercure — Lampes au sodium.

6250 Ballasts de lampes, douilles et starters.

6260 Dispositifs d'éclairage non électrique

Inclut: Lanternes non électriques — Lampes à acétylène, mobiles et à main — Chandelles.

GROUPE 63

Systèmes d'alarme, de signalisation et de détection de sécurité

6310 Systèmes de signalisation pour la circulation et le transit

Exclut: Signalisation de voies ferrées.

6320 Systèmes d'alarme et de signalisation de bord (navires)

6330 Signalisation de voies ferrées et dispositifs avertisseurs

Inclut: Barrières de passage à niveau — Feux à éclipses — Signaux de fermeture.

Exclut: Pavillons à signaux.

6340 Systèmes d'alarme et de signalisation, d'aéronefs

Inclut: Indicateurs de pression d'oxygène et avertisseurs pour circuit d'alimentation en oxygène — Dispositifs de signalisation ou d'avertissement relatifs à la pression d'air ou à l'altitude — Avertisseurs d'alerte de l'équipage — Commandes de dispositif d'alarme — Avertisseurs sonores concernant la sortie du train d'atterrissage.

Exclut: Avertisseurs concernant l'alimentation en carburant ou en lubrifiant d'un moteur d'aéronef.

6350 Systèmes divers d'alarme, de signalisation et de détection de sécurité

Inclut: Systèmes d'alarme anti-intrusion — Sirènes de brume — Gongs — Carillons — Cloches — Systèmes d'alarme contre les cambrioleurs — Avertisseurs d'incendie — Systèmes d'alarme de police — Appareils sonores — Avertisseurs manuels d'alerte aux gaz — Guides d'atterrissage.

Exclut: Systèmes radio-navigation (Loran) — Radar — Détecteur ultrasonique (Sonar) — Avertisseurs concernant l'alimentation en carburant ou en lubrifiant d'un moteur — Indicateurs de pression d'oxygène et avertisseurs pour circuit d'alimentation en oxygène.

GROUPE 65

Équipements et approvisionnements médicaux, dentaires et vétérinaires

6505 Produits pharmaceutiques et biologiques

Remarque: Sont exclus de la classe 6505 les cosmétiques et produits de toilette médicamenteux à ranger

dans la classe 6508 et les substances et réactifs pour diagnostic *in vitro* à ranger dans la classe 6550.

Inclut: Articles consistant en une dose individuelle de produits préemballés dans un distributeur, non réutilisable.

Exclut: Bandages — Gazes absorbantes — Emplâtres adhésifs — Nécessaires à sutures.

6508 Cosmétiques et produits de toilette médicamenteux

Remarque: Sont inclus dans cette classe les cosmétiques et produits de toilette médicamenteux. Pour les cosmétiques, produits et articles de toilette non médicamenteux, voir le groupe 85.

6510 Matériels de pansements chirurgicaux

Inclut: Bandages de coton — Crinoline chirurgicale — Compresses — Gazes absorbantes — Emplâtres adhésifs — Tampons chirurgicaux.

6515 Instruments, équipements et approvisionnements médicaux et chirurgicaux

Inclut: Appareils d'anesthésie — Appareils de transfusions sanguines — Appareils d'oxygénothérapie — Approvisionnements orthopédiques — Supports-arceaux — Thermomètres médicaux — Nécessaires à sutures — Prothèses acoustiques — Équipements vétérinaires.

Exclut: Instruments, équipements et approvisionnements ophtalmologiques.

6520 Instruments, équipements et approvisionnements dentaires

Inclut: Appareils de cabinets dentaires — Équipements de laboratoires dentaires — Fauteuils d'opérations — Appareils orthodontiques — Dents — Métaux dentaires — Abrasifs dentaires — Mobiliers de laboratoires dentaires.

6525 Équipements à rayons X et approvisionnements: médicaux, dentaires, vétérinaires

Inclut: Pellicules radiographiques médicales — Appareils pour examiner les radiographies médicales — Équipements de développement et de tirage des pellicules radiographiques médicales — Tubes à rayons X.

Exclut: Équipements à rayons X, industriels.

6530 Mobiliers, équipements, ustensiles et approvisionnements d'hôpitaux.

Inclut: Équipements orthopédiques — Poumons d'acier — Lampes opératoires — Équipements de physiothérapie — Stérilisateurs — Fauteuils roulants — Brancards — Lits d'hôpitaux — Équipements d'attache et de contrainte.

6532 Vêtements d'hôpitaux et de salles d'opérations et articles apparentés à usage spécial

Inclut: Uniquement les effets qui sont exclusivement réservés au service des hôpitaux ou à des nécessités médicales ou dentaires et qui n'ont pas d'équivalents fonctionnels dans d'autres services.

Exclut: Effets et articles textiles à usage général.

6540 Instruments, équipements et approvisionnements ophtalmologiques

Inclut: Machines à meuler, percer, tailler et polir les verres correcteurs — Verres correcteurs et ébauches de verres — Montures de lunettes — Instruments, équipements et approvisionnements ophtalmologiques et optométriques.

Exclut: Machines à meuler, percer, tailler et polir les verres d'appareils optiques — Jeu d'ophtalmoscopes et d'otoscopes — Instruments et approvisionnements chirurgicaux qui peuvent être utilisés dans d'autres disciplines médicales tels que nécessaires à sutures, tampons oculaires, articles de protection oculaire, appareils pour rinçage oculaire et autres articles semblables.

6545 Nécessaires, trousse et assortiments médicaux de campagne, pouvant être réassortis.

Exclut: Nécessaires et trousse pouvant être logiquement rangés dans une autre classe du groupe 65, tels que nécessaire contre les piqûres d'insectes, lot d'otoscopes et d'ophtalmoscopes, lots de contrôle pour le diagnostic in vitro, etc.

6550 Nécessaires et lots de contrôle, réactifs et substances pour diagnostics in vitro

Inclut: Articles permettant de faire un diagnostic in vitro, tels que tablettes d'essai, bandes réactives, cartes pour essai, papiers réactifs, solutions pour essai — Nécessaires et lots conçus pour des essais quantitatifs et qualitatifs in vitro sur des spécimens, tel que sang, urine, matières fécales, etc, pour permettre de faire le diagnostic d'une maladie, du mauvais fonctionnement d'un organe du corps, ou d'autres conditions anormales.

Exclut: Substances pour diagnostics in vivo.

GROUPE 66

Équipements de laboratoire et instruments divers

Remarque: Les ensembles, sous-ensembles et composants infrarouges, spécifiquement conçus pour être utilisés en tant qu'instruments et équipements de laboratoire ou avec eux, sont rangés dans les classes appropriées de ce groupe. Sont inclus aussi les calculateurs, les ensembles de calculateurs, les systèmes de calculateurs et leurs composants spécifiquement conçus pour être utilisés avec les équipements de laboratoire et les instruments.

6605 Instruments de navigation

Inclut: Alidades — Sextants — Octants — Compas — Boussoles — Tables de tracé — Tableaux d'affichage — Équipement sous-marin de loch — Indicateurs de point « air » — Cinémodérivomètres.

6610 Instruments de contrôle de vol

Inclut: Indicateurs de vitesse relative (badins) — Indicateurs de vitesse ascensionnelle — Indicateurs de pente et de virage — Tubes de Pitot — Horizons artificiels — Indicateurs d'attitude de vol.

Exclut: Instruments de navigation

6615 Mécanisme de pilotes automatiques et composants gyroscopiques pour aéronefs

Remarque: Sont compris dans cette classe les composants gyroscopiques des missiles. En sont exclus, les mécanismes gyroscopiques complets et les composants gyroscopiques qui ne sont pas pour aéronefs, ces deux catégories d'articles étant classés avec leur ensemble supérieur.

Inclut: Régulateurs de pilotes automatiques — Commandes gyroscopiques de direction, de montée, de virage, de pente et commandes assistées hydrauliquement — Mécanismes de pilote automatique pour aéronefs et navires — Équipements de stabilisation automatique d'hélicoptères.

Exclut: Appareils d'entraînement au pilotage automatique — Mécanismes de pilote automatique pour missiles.

6620 Instruments de moteurs

Remarque: Les instruments destinés à être utilisés à la fois sur des moteurs et ailleurs ne sont pas compris dans cette classe et doivent être rangés dans la classe appropriée des instruments du groupe 66.

Inclut: Tous les instruments de moteurs, y compris ceux de l'aviation, de la marine et des véhicules terrestres — Manomètres de carburants — Manomètres d'huile — Manomètres d'admission — Indicateurs de mélanges carburants — Avertisseurs concernant l'alimentation en carburant ou en lubrifiant d'un moteur.

6625 Instruments de mesure et d'examen de propriétés électriques et électroniques

Remarque: Cette classe comprend tous les instruments « de base » de mesures et d'essais électriques et électroniques, tels que ampèremètres, voltmètres, ohmmètres, multimètres et instruments similaires, même s'ils sont spécialement conçus. Sont exclus de cette classe par la mention « excepté » si spécialement conçus » les instruments autres que « de base », spécialement conçus pour être utilisés avec l'armement nucléaire, les commandes de tir, les missiles, les véhicules à moteur, les aéronefs ou l'équipement photographique. Les instruments de cette sorte, spécialement conçus sont à ranger dans d'autres classes.

Cette classe comprend les équipements d'essais de télécommunications, les équipements infrarouges d'essais conçus pour les télécommunications et les équipements spécialisés pour l'entretien et les essais des appareils de vision de nuit.

Inclut: Conducteurs électriques d'essais et leurs accessoires — Instruments d'essais des équipements de télécommunications — Instruments d'essais pour les matériels électroniques classés dans deux ou plusieurs groupes.

Exclut: Équipement Radiac — Instruments d'essais qui sont partie intégrante de l'appareil qu'ils contrôlent.

6630 Instruments d'analyses chimiques

Inclut: pH mètres — Analyseurs de gaz — Instruments de mesure de l'alcalinité — Colorimètres.

Exclut: Équipements détecteurs de gaz — Avertisseurs manuels d'alerte aux gaz — Produits chimiques — Réactifs et substances pour diagnostics in vitro.

- 6635 Équipements pour examen des propriétés physiques**
Inclut: Scléromètres — Équipements à rayons X, industriels.
- 6636 Enceintes à ambiance conditionnée et équipements connexes**
Remarque: Cette classe comprend uniquement les enceintes à ambiance conditionnée utilisées exclusivement pour réaliser des essais contrôlés dans des conditions artificielles, telles que l'humidité, l'immersion, la teneur en eau, l'altitude, l'explosion, le choc thermique, le sable et la poussière, l'inflammabilité, l'étanchéité afin de déterminer, sur les équipements et leurs composants, les dommages physiques et/ou les changements dans les caractéristiques de fonctionnement. Les enceintes à ambiance conditionnée incluses dans cette classe fournissent des données sur le comportement d'articles variés soumis à des conditions équivalant aux conditions de la réalité. Sont exclus de cette classe les articles pour lesquels il existe une classification plus appropriée conformément aux guides pour la classification des articles.
Inclut: Chambres — Tunnels aérodynamiques — Enceintes spécifiquement conçues pour simuler une ambiance déterminée — Instruments de mesure des intempéries — Instruments de mesure de l'altération des couleurs — Équipements et composants exclusivement appropriés aux enceintes à ambiance conditionnée.
Exclut: Constructions préfabriquées, chambres, panneaux et composants à usage général — Lots et jeux pour le conditionnement de l'ambiance contrôlée — Récipients destinés à contenir un liquide — Fours — Étuves — Contrôleurs, ligne de base pour radiosonde — Chambres de recompression pour plongeurs — Chambres de décompression pour l'entraînement à l'altitude — et Chambres utilisées comme dispositifs d'entraînement. Sont aussi exclus de cette classe les instruments d'analyses — les instruments d'analyses chimiques — les instruments d'essais et de contrôle des propriétés électriques et électroniques, les instruments météorologiques.
- 6640 Équipements et approvisionnements de laboratoire**
Inclut: Verrerie de laboratoire — Entonnoirs de laboratoire — Fours de laboratoire — Perles de verre — Sable blanc de laboratoire — Papier tournesol — Filtres en papier — Épingles pour fixer les insectes — Laine de verre de laboratoires — Mobiliers de laboratoires sauf de laboratoire dentaire.
Exclut: Instruments couverts par d'autres classes du groupe 66 — Équipements de laboratoire dentaire — Plateaux et balances de laboratoire — Substances et réactifs pour diagnostics in vitro.
- 6645 Instruments de mesure de temps**
Inclut: Horloges — Pendules pointeuses — Appareils enregistreurs de temps — Dateurs — Mouvements de montres et d'horloges — Montres.
- 6650 Instruments d'optique**
Remarque: Les instruments d'optique à être utilisés intégralement avec d'autres ensembles ou équipements tels que périscopes pour sous-marins et appareils d'optique pour équipements de conduite de tir sont exclus de cette classe et doivent être rangés avec leur ensemble supérieur. Les appareils de vision de nuit sont rangés dans les classes appropriées du groupe 58.
Inclut: Jumelles — Loupes — Microscopes — Périscopes — Télescopes.
Exclut: Instruments optiques pour la conduite de tir — Instruments optiques de topographie — Instruments photogrammétriques — Octants et sextants — Instruments optiques inclus dans un équipement de conduite de tir — Instruments ophtalmologiques.
- 6655 Instruments de géophysique et d'astronomie**
Inclut: Instruments géodésiques — Instruments océanographiques — Instruments sismographiques.
Exclut: Télescopes.
- 6660 Instruments et appareils météorologiques**
Inclut: Ballons météorologiques — Poste de radio-sondage — Sondes radar.
- 6665 Instruments et appareils de détection de danger**
Inclut: Équipements Radiac — Équipements détecteurs de gaz — Équipements détecteurs de mines terrestres.
Exclut: Avertisseurs manuels d'alerte aux gaz.
- 6670 Balances et machines à peser**
Inclut: Pèse-personnes — Balances et bascules automatiques à jetons ou pièces de monnaie — Balances de ménage — Balances industrielles et commerciales — Balances postales — Balances de laboratoire.
- 6675 Instruments de tracés, de levés de plans et de cartographie**
Inclut: Instruments de dessin — Outils de tracés — Règles graduées d'ingénieurs et d'architectes — Niveaux — Tachéomètres — Instruments photogrammétriques — Astrolabes — Mires d'arpentage — Planchettes — Altimètres topographiques — Théodolites.
Exclut: Rubans d'arpenteur.
- 6680 Instruments de mesure d'écoulement des fluides, de niveaux de liquides et de mouvements mécaniques.**
Inclut: Indicateurs de niveaux liquides à flotteurs — Compte-tours — Indicateurs de vitesse — Appareils et instruments de mesure de rotations — Indicateurs d'écoulement d'oxygène — Tachymètres, y compris tachymètres pour moteurs.
Exclut: Instruments combinés — Instruments météorologiques — Soupapes de commandes automatiques.
- 6685 Instruments de contrôle et de mesure de pressions, de températures et d'humidité**
Inclut: Thermomètres y compris thermomètres pour moteurs — Manomètres — Thermocouples — Sondes à résistance.
Exclut: Thermomètres médicaux — Commutateurs à pressions différentielles et thermostatiques — Instruments météorologiques.

6695 Combinaisons et instruments divers

Inclut: Instruments indicateurs de la pression d'écoulement — Taximètres — Dynamomètres.

Exclut: Instruments dentaires, médicaux, chirurgicaux et vétérinaires.

GROUPE 67

Équipements photographiques et cinématographiques

Remarque: Sont inclus les calculateurs comprenant les ensembles, systèmes et composants, conçus spécifiquement pour être utilisés avec l'équipement photographique.

6710 Appareils cinématographiques

Inclut: Caméras de prise de vue aérienne et cartographique.

Exclut: Caméras de télévision.

6720 Appareils photographiques

Inclut: Appareils de prise de vue aérienne, cartographiques, à microfilms, à photocopies et de studios photographiques.

Exclut: Appareils à rayons X.

6730 Équipements de projections photographiques et cinématographiques

Inclut: Écrans — Visionneuses — Projecteurs de photocartes. Systèmes, de stockage et de recherche de microfiches avec visionneuse et reproducteur, intégrés.

Exclut: Appareils cinématographiques et photographiques.

6740 Équipements de développement et de tirage photographiques

Inclut: Équipements de tirage — Agrandisseurs — Séchoirs — Presses — Tireurs d'épreuves — Cuves de lavage.

6750 Fournitures photographiques

Inclut: Papiers photographiques sensibles — Produits chimiques spéciaux — Pellicules vierges — Ampoules à éclairs (flash).

Exclut: Pellicules à rayons X.

6760 Équipements photographiques et accessoires

Inclut: Photomètres — Trépieds — Filtres — Télémètres — Projecteurs d'éclairage — Lentilles — Équipement photo spécialisé pour essais.

Exclut: Lampes (ampoules) — Ampoules à éclairs (flash).

6770 Films traités

Inclut: Cinématographiques, muets et sonores — Photographiques.

Exclut: À rayons X — D'entraînement et d'éducation — Microfilms traités.

6780 Nécessaires, trousse, assortiments d'articles photographiques

GROUPE 68

Produits chimiques

Remarque: En général, les corps chimiques simples et composés non médicamenteux sont rangés dans la classe 6810. Des mélanges de composés chimiques ou des produits chimiques préparés dans un milieu spécial (autre que l'eau) sont généralement classés d'après leur emploi dans d'autres classes que la classe 6810. Par exemple le produit composé DDT est rangé dans la classe 6810, tandis que le produit insecticide DDT à pulvériser est rangé dans la classe 6840 « Agents de lutte contre les fléaux et désinfectants ». De même, les articles portant des noms non chimiques comme agent de blanchiment, insecticide et antigel sont généralement rangés d'après leur emploi dans d'autres classes que la classe 6810, tandis que les composés chimiques correspondants tels que l'hypochlorite de sodium, le chlordane et le glycol éthyène sont rangés dans la classe 6810. Les produits médicamenteux sont généralement rangés dans la classe 6505 « Produits pharmaceutiques, biologiques, et réactifs ». Les substances et réactifs pour diagnostic *in vitro* sont rangés dans la classe 6550 « Nécessaires et lots de contrôle, réactifs et substances pour diagnostic *in vitro* ». Sont exclus de ce groupe les produits chimiques liquides prévus exclusivement pour être utilisés comme propergols (carburants et comburants).

6810 Produits chimiques

Inclut: Solvants à naphte — Compositions pour la purification et l'adoucissement des eaux — Produits à tanner, naturels ou synthétiques — Dextrines et amidons — Gélatines non comestibles — Acétone — Produits chimiques de propulsion en vrac, non uniquement destinés aux missiles.

Exclut: Produits chimiques médicamenteux — Gaz — Dextrines de fonderie — Produits chimiques pour radiographie et photographie — Substances et réactifs pour diagnostics *in vitro*.

6820 Teintures

Inclut: Teintures ménagères.

6830 Gaz comprimés et liquéfiés

Inclut: Gaz combustibles.

Exclut: Gaz de la guerre chimique — Gaz médicamenteux — Cylindres à gaz vides et leurs capuchons, soupapes et pièces de rechange.

6840 Agents de lutte contre les fléaux, et désinfectants

Inclut: Produits pour chasser les insectes — Fongicides — Insecticides — Rodenticides — Désinfectants.

Exclut: Désodorisants corporels.

6850 Spécialités chimiques diverses

Inclut: Compositions anti-brouillard — Agents d'humidification — Solutions et produits de gravure à l'eau forte pour lithographie — Solutions pour la réparation des blanchets pour lithographie — Solutions antigel.

GROUPE 69

Instruments et appareils d'instruction et d'entraînement

Remarque: Sont inclus les calculateurs comprenant les ensembles, systèmes et composants, conçus spécifiquement pour être utilisés comme ou avec les instruments et appareils d'instruction et d'entraînement.

6910 Accessoires d'instruction

Inclut: Maquettes — Modèles coupés — Modèles réduits — Films d'instruction et d'entraînement — Cartes d'instruction — Accessoires d'instruction à la navigation — Accessoires d'instruction sur les instruments d'aéronefs — Accessoires d'instruction sur les véhicules — Accessoires d'instruction à la conduite des moteurs — Accessoires d'instruction sur les systèmes hydrauliques — Munitions uniquement coupées, en maquettes ou sectionnées — Accessoires d'entraînement utilisés normalement en salles d'instruction.

Exclut: Munitions et armements d'exercice ou factices, pour l'instruction ou l'entraînement.

6920 Appareils d'instruction et d'entraînement concernant l'armement

Inclut: Appareils d'entraînement au bombardement — Appareils d'entraînement au tir — Cibles remorquées — Cibles de tir — Appareils d'entraînement pour missiles.

Exclut: Avions robots cibles — Avions robots utilisés pour l'entraînement, la surveillance, la détection de missiles et la reconnaissance photographique — Accessoires d'instruction — Munitions et armements d'exercice, factices ou simulés prévus pour le manie-ment ou l'entraînement.

6930 Appareils d'instruction et d'entraînement opérationnels

Inclut: Simulateurs de vol (link trainer) — Appareils d'instruction et d'entraînement au pilotage automatique — Appareils d'instruction et d'entraînement au dérivomètre — Appareils d'instruction pour la navigation astronomique — Appareils d'instruction pour la navigation à l'estime — Appareils d'instruction pour le vol aux instruments et l'atterrissage — Appareils d'instruction pour projection de terrains. Tous les systèmes destinés à l'entraînement opérationnel sauf ceux concernant les télécommunications et l'armement.

Exclut: Accessoires d'instruction.

6940 Appareils d'instruction et d'entraînement concernant les transmissions

Inclut: Appareils d'instruction au radar supersonique — Appareils d'instruction au radar de navigation — Appareils d'instruction au radar de recherche et de détection — Équipements d'exercice de code.

Exclut: Accessoires d'instruction.

GROUPE 70

Équipement pour le traitement automatique de l'information, à usage général (comprenant microprogrammation), logiciel (« Software »), fourniture, et équipement de support

Remarque: Ce groupe comprend l'équipement pour le traitement automatique de l'information à usage général, les composants et groupes de dispositifs fonctionnant comme un système, commercialement disponibles, sans tenir compte de l'utilisation, de la diminution, de la capacité ou du prix choisis et conçus pour trouver une solution ou traiter une variété de problèmes et d'applications. Ils ne sont pas conçus pour une application spécifique. Est exclu de ce groupe l'équipement pour le traitement automatique de l'information, qui avant son acquisition est modifié pour être conforme aux normes ou spécifications du gouvernement dans la mesure où:

1. Il n'est plus commercialisé;
2. Il ne peut pas être utilisé pour traiter une variété de problèmes ou d'applications;
3. Il ne peut être utilisé seulement en tant que partie intégrante d'un élément fonctionnel supérieur non informatique.

7010 Groupe de dispositifs fonctionnant comme un système

Remarque: Groupe de dispositifs électroniques ou électromécaniques, analogiques, numériques, ou hybrides, d'utilisation générale qui sont interconnectés pour fonctionner comme un système. Fréquemment désigné sous le nom de système de traitement automatique de l'information, bien que le terme de « système » ne soit pas considéré comme précis. Inclut un ensemble de dispositifs comprenant une unité centrale de traitement et les dispositifs entrée/sortie nécessaires, les dispositifs accessoires, les dispositifs de mesures analogiques, le logiciel et/ou la microprogrammation nécessaires pour atteindre les objectifs désirés. Inclut aussi les sous-assemblages et les unités dans lesquels les dispositifs entrée/sortie, les unités centrales de traitement et/ou les dispositifs accessoires ou les composants sont incorporés dans un ensemble ou une unité unique. Un dispositif incorporé spécialement conçu ne jouera pas sur la classification de l'ensemble ou de l'unité de base.

7020 Unité centrale de traitement (calculateur), analogique

Remarque: Une représentation analogique est la représentation de la valeur d'une variable par une grandeur physique considérée comme continue, dont la valeur est directement proportionnelle à la valeur de la variable ou d'une autre fonction appropriée de cette variable, (ex. le niveau du mercure dans un tube représente la température dans un thermomètre; la position angulaire d'une aiguille représente la vitesse sur un indicateur de vitesse). Cette classe inclut seulement des unités centrales de traitement qui acceptent comme signaux d'entrée l'équivalent électrique de conditions physiques telles que le débit, la température, la pression, la position angulaire ou la tension et réalisent des calculs en manipulant ces équivalents électriques pour produire des résultats à utiliser ultérieurement.

7021 Unité centrale de traitement (calculateur), numérique

Remarque: Une représentation numérique est une représentation discrète de la valeur quantifiée d'une variable, c'est-à-dire d'un nombre, à l'aide de chiffres et

éventuellement de caractères spéciaux et du caractère espace. Cette classe inclut seulement les unités centrales de traitement qui acceptent l'information représentée par des impulsions numériques, plus précisément les dispositifs capables de réaliser des séquences d'opérations arithmétiques et logiques (programme) non seulement sur les données mais aussi sur le programme contenu dans leur mémoire interne, sans l'intervention d'un opérateur.

7022 Unité centrale de traitement (calculateur), hybride

Remarque: Combinaison de la capacité analogique et numérique définie dans les classes 7020 et 7021 avec une capacité de conversion exigée pour l'intercommunication.

7025 Dispositifs entrée/sortie et mémoire

Remarque: Cette classe inclut des dispositifs utilisés pour contrôler et transférer l'information à partir d'une unité centrale de traitement. Le dispositif d'entrée est utilisé pour transférer les données ou les instructions dans une unité centrale de traitement. Le dispositif de sortie est utilisé pour transférer les résultats ou le traitement par l'unité centrale de traitement sur des imprimés, des cartes perforées, des supports magnétiques et/ou par procédé COM (microforme en sortie d'ordinateur). Les dispositifs entrée/sortie combinent dans le même dispositif les fonctions indiquées ci-dessus. Cette classe inclut également les terminaux de transmission de données, les sorties intermittentes, les sorties d'affichage, les modems, les capteurs, les multiplexeurs et les concentrateurs, qui sont spécialement conçus ou modifiés pour être utilisés conjointement avec les unités centrales de traitement numériques, analogiques ou hybrides. Elle inclut aussi les dispositifs de mémorisation qui sont conçus pour être reliés par câble pour être utilisés en direct et dans lesquels les données peuvent être insérées, retenues et récupérées pour un usage ultérieur; cette classe inclut aussi la microprogrammation.

7030 Logiciel — (« Software »)

Remarque: Le logiciel est l'ensemble des programmes de calculateur, procédés et règles et éventuellement de la documentation associée, relatifs au fonctionnement d'un système de traitement de l'information

Inclut: Les programmes de système tels que systèmes d'exploitation, programmes d'assemblage, programme de compilation, programmes superviseurs, programmes interprétatifs, programme de traduction; les sous-programmes de service tels que programmes tri/fusion, conversion de support d'information, programmes de diagnostic et programmes d'application tels que programmes de calcul de paie, de gestion de stock et d'analyse technique.

Exclut: Le logiciel conçu selon les spécifications du gouvernement pour satisfaire aux besoins uniques d'un utilisateur particulier ou pour être utilisé avec un équipement de traitement automatique des données dont le classement correct est dans un autre groupe que le groupe 70, sont exclus aussi les manuels d'instructions ainsi que les manuels des programmeurs dont le classement correct est dans le groupe 76.

7035 Équipement de support pour le traitement automatique des données

Remarque: Cette classe inclut les dispositifs divers et les unités de commande associées qui sont conçus pour être utilisés conjointement ou en combinaison avec le groupe des dispositifs fonctionnant comme un

système mais ne faisant pas partie de ce groupe de dispositifs. L'équipement de support inclut l'équipement d'essai, d'homologation et de nettoyage de bandes magnétiques et de chargeurs de disques; les réembobineuses, les colleuses, les bobineuses et les dispositifs de remise en état des cartes. Sont inclus dans cette classe les unités complètes et les composants de l'équipement de support à usage général qui ne sont pas spécifiquement conçus pour être utilisés comme une partie du système tels que système d'armement, système de commande, système de traitement numérique des images, système de missile, système de communication ou système de navigation. Sont aussi inclus les systèmes de commande du support et les composants tels que la programmation des machines-outils automatiques dans lesquelles le débit, la pression, la température et autres paramètres sont contrôlés par des régulations d'instruments et par procédé informatique.

7040 Équipement pour cartes perforées

Inclut: Les interclasseuses, les perforatrices, les tabulatrices, les vérificatrices, les reproductrices, les trieuses à perforation récapitulative, les traductrices.

Exclut: Les machines actionnées par cartes conçues pour être utilisées avec un système d'équipement pour le traitement automatique des données.

7042 Dispositifs de commande à mini et microordinateurs

Inclut: Mini ou microordinateurs utilisés comme mécanismes de commande là où la technologie de l'ordinateur est essentielle dans les opérations, dispositifs, instruments ou autre équipement de commande, contrôle-surveillance, mesure.

Exclut: Dispositifs de commande à mini et microordinateurs qui sont spécifiquement conçus pour être utilisés dans et/ou faisant partie intégrante de systèmes plus importants, par exemple systèmes de commande de tir d'aéronef, machines-outils à commande numérique, équipement d'impression à programme enregistré, instruments de mesure du mouvement, équipement de système pour le traitement de l'information de bureau, et autres articles identiques.

7045 Fournitures pour le traitement automatique des données

Remarque: Cette classe inclut les bobines vides et moyeux porte-bobines, les boîtes de transport, de rangement pour bandes et autres articles identiques. Elle inclut aussi tous les moyens d'enregistrement magnétiques vierges (non enregistrés) conçus pour être utilisés avec un équipement pour le traitement automatique des données, tels que bande magnétique, chargeurs de disques, cartes magnétiques, cassettes et disquettes.

7050 Composants, traitement automatique des données

Remarque: Cette classe inclut des ensembles de composants qui sont des parties des dispositifs de traitement de l'information, analogiques, numériques ou hybrides. Sont exclus de cette classe les articles pour lesquels conviennent des classifications plus appropriées. Les index et la structure de la CFA indiquent les articles qui ne doivent être rangés que dans une seule et unique classe.

GROUPE 71

Mobiliers

7105 Meubles domestiques

Inclut: Sommiers nus (entièrement métalliques) — Chaises pliantes — Mobiliers de campement — Mirrors à suspendre ou en meubles — Cendriers sur supports.

Exclut: Lits et sommiers d'hôpitaux — Cendriers ordinaires — Matelas — Sommiers recouverts de tissu.

7110 Meubles de bureau

Inclut: Classeurs — Coffres-forts — Mobilier de bureaux de poste — Mobilier d'écoles — Tableaux noirs.

Exclut: Coffres de protection des pellicules dentaires à rayons X — Fichiers à classement visible.

7125 Meubles, armoires, armoires de sécurité et rayonnages

Inclut: Meubles de cuisines — Rayonnages par éléments.

Exclut: Armoires métalliques — Cantines — Classeurs.

7195 Meubles et dispositifs d'ameublement divers

Inclut: Meubles en pierre, en briques et en béton — Mobilier de salles de conférence et de théâtres — Mobilier de bibliothèques — Meubles de cabines de caissiers.

GROUPE 72

Fournitures et accessoires d'ameublement domestique et commercial

7210 Fournitures et accessoires d'ameublement domestique

Inclut: Fournitures d'ameublement en tissus, matières plastiques, papiers, caoutchouc et autres matériaux — Draps de lit — Oreillers — Couvertures et autres matériels de literie — Moustiquaires — Nappes — Serviettes — Couvertures de voyage — Matelas — Sommiers (recouverts de tissu) — Ensembles sommier et matelas.

Exclut: Revêtements de parquets — Rideaux — Draperies — Serviettes en papier — Napperons en papier — Sommiers nus (entièrement métalliques).

7220 Revêtement de parquets

Inclut: Linoléum — Carreaux de caoutchouc et d'asphalte — Carpettes — Descentes de lit.

Exclut: Tapis pour véhicules.

7230 Draperies, tentes et stores

Inclut: Rideaux — Quincaillerie spécialisée et agencements pour rideaux, draperies, jalousies à lames mobiles et stores de fenêtres.

7240 Récipients utilitaires domestiques et commerciaux

Inclut: Boîtes à ordures — Arrosoirs — Corbeilles à linge — Corbeilles ménagères — Sacs utilitaires en tissu.

7290 Mobiliers et accessoires divers d'ameublement domestique et commercial

Inclut: Garnitures de cheminée — Vases — Machines à coudre de ménage.

GROUPE 73

Équipements pour la préparation et le service des aliments

7310 Équipements pour la cuisson, la cuisson au four et le service des aliments

Remarque: Cette classe comprend les équipements pour chauffer et/ou refroidir les aliments, et qui sont utilisés pour la présentation et le service.

Inclut: Tables, fixes ou non, pour chauffer et/ou refroidir les aliments — Chariots de service — Fourneaux de campagne et fourneaux mobiles — Grille-pain — Gaufriers — Grils — Équipements pour la cuisson des aliments spéciaux pour aéronefs, marine et chemins de fer — Ustensiles avec dispositif de chauffage incorporé — Vitrines et étalages pour cafétéria — Fontaines à sodas — Distributeur de lait, sodas et/ou de crèmes glacées — Comptoirs pour aliments froids — Équipements combinés pour servir des aliments chauds et froids — Siphons (eau de Seltz) — Autres types d'équipements pour présenter et servir des aliments froids, communément utilisés dans les cafétérias, les mess, etc.

Exclut: Chariots autres que pour le service — Équipements frigorifiques utilisés par les services de subsistances — Réfrigérateurs ménagers, commerciaux ou pour professions spécialisées et scientifiques — Fontaines — (Voir classe 4110 pour les articles exclus de la classe 7310).

7320 Équipements et accessoires de cuisine

Inclut: Machines à laver la vaisselle — Machines à découper les aliments — Mélangeurs d'aliments (mixers) — Chariots spécifiquement conçus pour cuisines et salles à manger.

Exclut: Éviers — Chariots de service (pour les chariots de services des aliments, voir classe 7310).

7330 Outils à main et ustensiles de cuisines

Inclut: Pots — Casseroles — Ouvre-boîtes — Râpes — Presse-purée — Couperets — Bouteilles et pots isothermiques (thermos).

Exclut: Ustensiles avec systèmes de chauffage intégrés (auto-chauffeurs) — Couteaux — Fourchettes — Cuillères.

7340 Coutellerie et couverts

Inclut: Couteaux — Fourchettes — Cuillères — Couteaux de chasse.

7350 Vaisselle de table

Inclut: Porcelaines et faïences — Verrerie — Assiettes et tasses en carton.

7360 Ensembles, accessoires et équipements pour la préparation et le service des aliments

GROUPE 74

Machines de bureau, systèmes de traitement des textes et équipements à classement visible

7420 Machines à facturer et à calculer

Inclut: Machines à facturer et à calculer et calculatrices électroniques.

Exclut: Machines à cartes perforées — Machines ou dispositifs qui peuvent être appliqués à une variété de problèmes en suivant une série d'instructions, ne se limitant pas à des fonctions spécifiques de frappe, mais contrôlés par un langage informatique à usage général.

7430 Machines à écrire et composeuses de bureau

Inclut: Machines à écrire et composeuses du type bureau avec des fonctions électriques/électroniques incorporées telles que alignements de marge, en têtes, centrage et opérations connexes.

Exclut: Machines à écrire et composeuses qui sont d'abord conçues pour être utilisées comme composant d'un système d'équipement pour le traitement automatique des données ou qui sont programmables par l'utilisateur et qui peuvent s'appliquer à une variété d'usages en suivant une série d'instructions, ne se limitant pas à des fonctions spécifiques de frappe, mais contrôlées par un langage informatique à usage général.

7435 Équipement de systèmes de traitement de l'information de bureau

Inclut: Systèmes commandés par miniordinateur et microordinateur spécialement conçus et appliqués au traitement de l'information de bureau, qui sont programmables par l'utilisateur — Équipement périphérique raccordé — Machines à écrire répétitives automatiques — Machines à écrire d'édition de texte avec ou sans affichage sur écran cathodique.

Exclut: Équipement de traitement automatique des données à usage général, conçu principalement pour être utilisé suivant une série d'instructions ne se limitant pas à des fonctions spécifiques de frappe mais contrôlé par un langage informatique à usage général, et traitant une variété d'application telles que gestion financière, logistique, application scientifique, communications, etc.

7450 Machines de bureau enregistreuses et reproductrices de son

Inclut: Machines à dicter — Machines à transcrire — Combinaisons de machines à dicter et à transcrire.

Exclut: Machines enregistreuses et reproductrices de communications (téléphoniques ou radio).

7460 Équipement à classement visible — Composants et accessoires

Inclut: Équipements pour fichiers à classement visible fonctionnant manuellement ou mécaniquement — Fichiers à index visibles, rotatifs ou fixes — Composants spécialement conçus, tels que dossiers suspendus, plaques de couverture, fils d'arrêt et butées de glissières — Tableaux de contrôle — Classeurs relieurs — Dispositifs et systèmes conçus pour stocker et récupérer automatiquement des do-

cuments sur papier. Pour les systèmes, de stockage et de recherche de microfiches avec visionneuse et reproducteur, intégrés, voir classe 6730.

7490 Machines de bureau diverses

Inclut: Machines à adresser — Machines à chèques — Machines à compter les pièces de monnaie — Machines à affranchir — Machines à rendre la monnaie.

Exclut: Taille-crayons — Agrafeuses de bureau — Équipements duplicateurs.

GROUPE 75

Fournitures de bureau

7510 Fournitures de bureau

Inclut: Fusains — Gommages — Chemises-classeurs — Encres à écrire — Encres d'imprimerie — Trombones — Crayons — Porte-plumes et plumes — Règles de bureau — Fournitures de dessin — Bandes adhésives.

Exclut: Articles de bureau — Stylographes — Pinces à peintres — Papeterie — Formulaire — Porte-mines.

7520 Articles de bureau et accessoires

Inclut: Porte-copies — Stylographes de poche et bureau — Taille-crayons — Perforateurs — Agrafeuses de bureau — Accessoires pour artistes tels que chevalets, aéroglyphes — Règles à calcul.

7530 Papeterie et formulaires

Inclut: Formulaire d'affaire — Registres — Feuilles de calcul de topographe — Cartes de machines mécanographiques — Cartes et formulaires propres à certains organismes gouvernementaux particuliers.

Exclut: Cartes et imprimés normalisés d'utilisation officielle générale.

7540 Formulaire normalisés

Inclut: Uniquement les formulaires objet d'une décision de normalisation émanant d'un organisme habilité et destinés à une utilisation officielle générale.

Exclut: Formulaire propres à certains organismes gouvernementaux particuliers.

GROUPE 76

Livres, cartes et autres publications

7610 Livres et brochures

Inclut: Livres et brochures techniques et non techniques — Règlements — Manuels d'instruction — Instructions techniques.

Exclut: Feuilles et livres de musique — Publications périodiques — Bibles.

7630 Journaux et publications périodiques

7640 Cartes, atlas, cartes marines et globes terrestres

Exclut: Cartes destinées à l'instruction.

- 7650 Dessins et normes ou spécifications**
Inclut: Normes, spécifications fédérales, militaires et ministérielles.
- 7660 Feuilles et livres de musique**
Exclut: Recueils de chants liturgiques.
- 7670 Microfilms, impressionnés**
- 7690 Imprimés divers**
Inclut: Décalcomanies — Affiches imprimées — Étiquettes imprimées.
Exclut: Feuilles et livres de musique.

GROUPE 77

Instruments de musique, phonographes et postes de radio familiaux

- 7710 Instruments de musique**
Remarque: Cette classe comprend uniquement les instruments de musique et appareils complets. Les ensembles, pièces ou accessoires devant servir dans ou sur ces articles sont rangés dans d'autres classes.
Exclut: Phonographes — Postes de radio et de télévision.
- 7720 Pièces de rechange et accessoires d'instruments de musique**
Inclut: Étuis d'instruments — Pupitres à musique — Diapasons.
- 7730 Phonographes, postes de radio et de télévision familiaux**
Remarque: Cette classe comprend uniquement les phonographes, les appareils de radio et de télévision familiaux complets. Les ensembles, pièces ou accessoires devant servir dans ou sur ces articles sont rangés dans d'autres classes.
Inclut: Appareils combinés (par ex. Combiné radio-phonographes).
Exclut: Phonographes actionnés par pièces de monnaie (« juke-box ») — Appareils enregistreurs à fils ou à bandes.
- 7740 Disques de phonographes**
Exclut: Disques conçus pour servir d'aide pour l'instruction.

GROUPE 78

Équipements de sport et de divertissement

- 7810 Équipements d'athlétisme et de sport**
Inclut: Équipements de base-ball — de basket-ball — Gants de boxe — Masques d'escrime — Articles de pêche (non professionnelle) — Balles et ballons — Jambières — Hockey.
Exclut: Vêtements d'athlétisme et de sports.
- 7820 Jeux, jouets et articles montés sur roues**
Inclut: Voitures d'enfants — Échiquiers — Voitures de poupées — Poupées — Cartes à jouer — Bicy-

clettes — Assortiments pour le travail manuel et ne pouvant être rangés dans d'autres classes.

7830 Équipements de divertissement et de gymnastique

Inclut: Glissoires — Balançoires — Équipements de stands de tir et de parcs d'attractions — Équipements de préaux et de cours de récréation — Billards, tables à jeux divers et équipements — Équipements de gymnase.

GROUPE 79

Équipements et produits de nettoyage

- 7910 Cireuses à parquets et aspirateurs de poussière**
Inclut: Aspirateurs domestiques et industriels — Balais mécaniques.
Exclut: Aspirateurs automoteurs et aspirateurs sur remorque.
- 7920 Balais, brosses, vadrouilles et éponges**
Inclut: Raclettes — Balayettes.
Exclut: Brosses à cheveux — Brosses à dents — Pinceaux et brosses de peintres.
- 7930 Produits pour nettoyer et polir**
Inclut: Poudres à recurer — Préparations pour lavage — Détergents — Savons, non toilette — Produits à nettoyer et encaustiquer pour voitures et usage domestique.
Exclut: Savons à barbe — Savons de toilette — Composés polisseurs abrasifs — Abrasifs pour la finition des métaux — Détergents chirurgicaux.

GROUPE 80

Brosses, peintures, produits d'étanchéité et adhésifs

- 8010 Peintures, enduits, vernis et produits similaires**
Inclut: Peintures à l'eau — Peintures à l'huile — Siccatifs — Enduits — Laques — Vernis — Peintures d'étanchéité — Pigments pour colorants — Colorants — Essence de térébenthine — Décapants.
Exclut: Acétone.
- 8020 Pinceaux et brosses de peintres**
Exclut: Aéroglyphes.
- 8030 Compositions de protection**
Inclut: Compositions ignifuges — Compositions imperméabilisantes — Compositions résistant aux intempéries — Produit d'entretien pour courroies — Compositions antigrippages — Compositions à calfater et à vitrifier — Mastics.
Exclut: Compositions pour protection des aliments.
- 8040 Adhésifs**
Inclut: Colles à gélatine — Colles de poisson — Apprêts — Ciments adhésifs.

GROUPE 81

Emballages — Matériaux d'emballage et d'emballage

Remarque : Une caisse, un coffre, une trousse, un sac ou tout autre conteneur lorsqu'ils sont spécifiquement conçus pour renfermer un jeu, une collection, un lot de pièces ou un matériel (avec ou sans pièces détachées ou accessoires), en vue de leur protection quand ils ne sont pas utilisés, ou pour la commodité de celui qui les utilise, sont rangés dans la même classe que le ou les articles pour lesquels ils sont prévus, ou dans une autre classe adéquate. Cependant lorsque les conteneurs sont prévus avant tout pour l'expédition, ils sont classés dans ce groupe 81.

8105 Sacs divers et enveloppes

Inclut : Enveloppes d'expédition et enveloppes protectrices — Doublures et garnitures intérieures de sacs divers et d'enveloppes — Sacs d'expédition en textiles et en papiers multicouches — Fermetures de sacs et d'enveloppes.

8110 Fûts et bidons

Inclut : Tonneaux — Barils — Seaux de transport et d'emmagasinage — Tubes pliables — Tubes à courrier et à classement — Fermetures pour tonneaux et bidons.

8115 Boîtes, caisses, cartons, caisses à claires-voies et cadres

Inclut : Boîtes à chaussures — Caisnes à bouteilles — Boîtes à pilules — Caisnes pour pianos — Caisnes pour moteurs — Caisnes pour viseurs de bombardement.

Exclut : Boîtes, cartons, caisses, emballages et conteneurs conçus principalement pour le transport, le stockage et la manutention des munitions classiques et nucléaires, des explosifs, des missiles, des agents chimiques de combat, et les conteneurs réutilisables/réparables spécialement conçus pour un équipement spécifique tel que les conteneurs de transport et de stockage pour composants d'aéronefs, véhicules spatiaux, véhicules automobiles, embarcations, équipements de communication au sol.

8120 Bouteilles à gaz commerciales et industrielles

Remarque : Cette classe comprend les bouteilles à gaz commerciales et industrielles vides ainsi que leurs capuchons, robinets et pièces de rechange de robinets.

Exclut : Bouteilles à gaz pleines ainsi que les articles se rapportant aux systèmes de distribution de gaz et gaz liquéfié qu'ils soient mobiles ou fixes. Tous les composants des systèmes fixes de distribution de gaz sont classés par « emploi » ou « fonction » avec l'équipement final pour lequel ils ont été conçus.

8125 Bouteilles et bouchons

Inclut : Cruches et dames-jeannes (bonbonnes) d'expédition — Ampoules.

8130 Tourets et bobines

8135 Matériaux d'emballage et d'emballage, en vrac

Inclut : Papiers d'emballage — Papiers protecteurs contre l'humidité — Copeaux d'emballage — Capi-

tonnages pour emballage — Papiers et cartons ondulés — Feuillards — Liens pour emballage — Etiquettes d'expédition — Ruban gommé en papier — Dispositifs séparateurs — Garnitures internes de caisses — Agrafes d'emballage — Fils métalliques pour cercler — Feuilles d'aluminium.

Exclut : Adhésifs — Feuilles d'aluminium autres que pour le conditionnement et le transport des aliments.

8140 Boîtes, emballages et conteneurs spéciaux pour munitions classiques et nucléaires

Remarque : Cette classe comprend uniquement les conteneurs et emballages spécifiquement conçus pour le stockage, la manutention et l'expédition des munitions, explosifs et agents chimiques de combat.

Inclut : Tous les conteneurs d'expédition et de stockage spécialement conçus pour les missiles, le corps principal du missile, les sections charge monoblocs de missiles, et les autres composants de missiles.

Exclut : Conteneurs d'usage général; conteneurs réutilisables/réparables spécialement conçus pour le transport et le stockage de composants d'aéronefs, de véhicules spatiaux, de véhicules automobiles, d'embarcations et d'équipements de communications au sol.

8145 Conteneurs spéciaux pour le transport et le stockage

Remarque : Cette classe comprend uniquement des conteneurs réutilisables et réparables spécialement conçus pour le transport et le stockage d'équipements spéciaux tels que : conteneurs pour le transport et le stockage de composants d'aéronefs, de véhicules spatiaux, de véhicules automobiles, d'embarcations, d'équipements de communications au sol, etc.

Inclut : Les composants spécialement conçus (non classifiables ailleurs) pour les conteneurs rangés dans cette classe.

Exclut : Conteneurs d'usage général; conteneurs spécialement conçus pour les munitions classiques et nucléaires, les explosifs, les agents chimiques de combat et les composants de missiles. Sont également exclus de cette classe les articles pour lesquels il existe une classification plus appropriée. Les index et la structure de la CFA indiquent les articles qui ne doivent être rangés que dans une seule et unique classe.

GROUPE 83

Textiles, cuirs, fourrures, fourniture d'habillement et de cordonnerie, tentes et pavillons

8305 Tissus

Remarque : Cette classe comprend uniquement les tissus non coupés. Sont exclus de cette classe les articles qui sont précoupés ou préformés et dont l'utilisation se limite ainsi à des applications déterminées. De tels articles sont rangés dans la même classe que l'article ou les articles pour lequel ou lesquels ils sont conçus, ou dans une autre classe adéquate.

Inclut : Toiles — Tissus en matière plastique — Feutres — Filets en matières plastique ou en textile — Toiles cirées — Morceaux (chutes) de tissus.

Exclut : Tapis.

8310 Fils**8315 Mercerie et fournitures d'habillement**

Inclut: Boutons — Épingles — Aiguilles — Bourrelets d'épaule — Broderies — Canevas pour broderies et travaux d'aiguille — Filets à cheveux — Trousses de couture.

Exclut: Fils — Boucles d'usage général.

8320 Matériels de rembourrage et de remplissage

Inclut: Plumes et duvets, traités — Coton à capitonnage et à rembourrage — Mousse espagnole, traitée — Kapok.

Exclut: Plumes et duvets, non traités.

8325 Pelleteries

Remarque: Cette classe comprend uniquement les pelleteries non coupées. Sont exclus de cette classe les articles qui sont précoupés ou préformés et dont l'utilisation se limite ainsi à des applications déterminées. De tels articles sont rangés dans la même classe que l'article ou les articles pour lequel ou lesquels ils sont conçus, ou dans une autre classe adéquate.

Inclut: Biais — Peaux — Tapis de fourrure.

8330 Cuirs

Inclut: Cuirs à vêtements — Cuirs vernis — Cuirs à gants — Cuirs à chaussures — Cuirs d'ameublement — Cuirs industriels.

Exclut: Courroies d'entraînement — Fournitures de cordonnerie.

8335 Fournitures de cordonnerie et matériels de ressemelage

Inclut: Contreforts — Semelles et talonnettes — Lacets de souliers — Formes de cordonnier — Noeuds et boucles de chaussures.

8340 Tentés et bâches

Remarque: Les bâches ou abris conçus spécifiquement pour être utilisés sur ou avec des types d'équipements particuliers sont exclus de cette classe et doivent être rangés dans la même classe que les articles pour lesquels ils sont conçus ou dans une autre classe adéquate.

Inclut: Piquets de tentes — Mâts de tentes — Abris bâchés à utilisations multiples, en textiles tissés ou non tissés, non prévus pour installation permanente.

8345 Pavillons et flammes

Inclut: Pavillons de signalisation — Hampes de drapeaux — Fanions de signalisation — Mâts de pavillons — Terminaisons de hampe (fer de lance, pomme) — Manches à air — Ceinturons porte-drapeaux — Pavillons à signaux.

GROUPE 84**Vêtements, équipements individuels et insignes**

Remarque: Partout où cela est applicable, les vêtements destinés aussi bien aux hommes qu'aux femmes doivent être rangés dans la classe « pour hommes » appropriée.

8405 Vêtements de dessus, pour hommes

Inclut: Uniformes militaires ou non — Vêtements de dessus civils — Coiffures — Vêtements de travail (ordinaires, non de sécurité) — Chemises — Pantalons — Vestes.

Exclut: Articles compris dans d'autres classes tels que: Vêtements à usage spécial — Casques en acier et en matière plastique — Vêtements de sécurité — Gants — Chaussures.

8410 Vêtements de dessus pour femmes

Inclut: Uniformes militaires ou non — Vêtements de dessus civils — Coiffures — Vêtements de travail (ordinaires, non de sécurité) — Chemises — Jupes — Blouses.

Exclut: Articles compris dans d'autres classes tels que: Vêtements à usage spécial — Casques en acier et en matière plastique — Vêtements de sécurité — Gants — Chaussures.

8415 Vêtements à usage spécial

Remarque: Cette classe comprend les vêtements conventionnels de vol, d'été, d'hiver et de demi-saison ainsi que leurs composants. Sont exclus de cette classe les vêtements de vol spéciaux: anti-radioactivité, anti-G, à pression partielle ou totale, ainsi que leurs composants spéciaux.

Inclut: Coiffures spécialisées y compris casque, excepté assurant une protection contre les balles et les éclats — Vêtements de sécurité et de protection — Vêtements d'athlétisme — Gants de sécurité de combat, de protection et de travail — Vêtements de pont des sous-marins — Composants conçus pour être utilisés aussi bien avec les vêtements de vol spéciaux qu'avec les vêtements de vols conventionnels.

Exclut: Gants de sport et d'athlétisme — Chaussures d'athlétisme — Chaussures de sécurité — Vêtements de protection individuelle, blindés — Vêtements spécialement conçus pour le service des hôpitaux. Exclut les vêtements à usage spécial dont le but principal est la protection contre les balles et les éclats. Cette classe inclut les composants utilisés à la fois dans les articles finis conventionnels et dans les articles finis résistant aux balles et aux éclats.

8420 Sous-vêtements et vêtements de nuit, pour hommes**8425 Sous-vêtements et vêtements de nuit, pour femmes**

Inclut: Corsets — Gaignes.

8430 Chaussures pour hommes

Inclut: Chaussures en caoutchouc — Chaussures de sport — Chaussures de sécurité — Chaussures de pont pour sous-marins.

8435 Chaussures pour femmes

Inclut: Chaussures en caoutchouc — Chaussures de sport — Chaussures de sécurité.

8440 Bonneterie — Ganterie et accessoires vestimentaires pour hommes

Inclut: Mouchoirs — Bretelles — Jarrettières — Ceintures — Gants d'habillement — Jambières, non de sécurité.

- 8445 Bonneterie — Ganterie et accessoires vestimentaires pour femmes**
Inclut: Mouchoirs — Jarretières — Ceintures — Foulards — Sacs à main — Gants d'habillement — Jambières, non de sécurité.
- 8450 Habillements et accessoires pour enfants et bébés**
Inclut: Chaussures — Vêtements de dessus — Coiffures — Ganterie — Sous-vêtements — Vêtements de nuit.
- 8455 Écussons et insignes**
Remarque: Cette classe comprend uniquement les modèles placés et portés sur la personne.
Exclut: Insignes non personnels.
- 8460 Bagages**
Inclut: Cantines — Serviettes — Malles — Valises.
Exclut: Sacs marins — Musette.
- 8465 Équipement individuel**
Inclut: Musettes — Sacs marins — Ceintures à cartouchières — Ceintures à pistolets — Menottes — Sacs de bord — Sacs de couchage — Havresacs — Sacs de paquetage — Lunettes de soleil — Skis — Raquettes — Sabres — Épées.
Exclut: Articles de toilette — Équipement de mess — Sacs utilitaires en tissu.
- 8470 Vêtements de protection individuelle, blindés**
Inclut: Vêtements spécialement conçus pour protéger contre les balles et les éclats.
Exclut: Tout vêtement de vol spécial et accessoires qui puissent avoir en tant que fonction secondaire des propriétés de protection contre les balles et les éclats. *Exclut* tout vêtement spécial dont la fonction principale est autre que la protection contre les balles et les éclats.
- 8475 Vêtements de vol spéciaux et accessoires**
Inclut: Vêtements de vol spéciaux: anti-radioactivité, anti-G, à pression partielle ou totale et leurs composants spéciaux y compris les casques protecteurs non pressurisés, les appareils de protection des yeux et les appareils atténuateurs de bruits.
Exclut: Vêtements de vol conventionnels d'été, d'hiver et de demi-saison ainsi que leurs composants — Composants conçus pour être utilisés aussi bien avec les ensembles de vêtements de vol spéciaux qu'avec les vêtements de vol conventionnels.

GROUPE 85

Produits et articles de toilette

Remarque: Sont exclus de ce groupe les cosmétiques et produits de toilette médicamenteux. Pour les cosmétiques et produits de toilette médicamenteux, voir la classe 6508.

- 8510 Parfums, préparations pour la toilette et poudres**
Inclut: Eaux de cologne — Cosmétiques — Désodorisants — Dépilatoires — Eaux de toilette.

- 8520 Savons de toilette, préparations pour la barbe et dentifrices**
Inclut: Dentifrices — Savons à barbe.
Exclut: Savons médicamenteux.
- 8530 Articles de toilette personnels**
Inclut: Brosses à cheveux — Brosses à ongles — Limes à ongles — Brosses à dents — Instruments de manucure et pédicure — Rasoirs et lames.
Exclut: Soie floche dentaire.
- 8540 Produits en papier pour la toilette**
Inclut: Papiers à démaquiller — Papiers couvresûges de toilette — Papiers hygiéniques — Serviettes papier — Napperons.
Exclut: Distributeurs de serviettes — Assiettes et gobelets en carton.

GROUPE 87

Approvisionnements agricoles

- 8710 Fourrage et aliments pour animaux**
Inclut: Foins — Aliments manufacturés — Paille — Aliments pour animaux de zoo.
- 8720 Engrais**
Inclut: Engrais naturels et synthétiques — Mousse de tourbe — Fumiers d'animaux.
- 8730 Semences et stocks de pépinières**
Inclut: Fleurs coupées.

GROUPE 88

Animaux vivants

- 8810 Animaux vivants, élevés pour la consommation**
- 8820 Animaux vivants, non élevés pour la consommation**

GROUPE 89

Substances

Remarque: Les articles spécialement préparés pour usage diététique sont rangés dans la classe 8940. Les aliments non diététiques, même s'ils portent les mêmes dénominations approuvées que les aliments diététiques correspondants, sont rangés dans les classes autre que la classe 8940.

- 8905 Viandes, volailles et poissons**
Inclut: Gibier à plumes — Coquillages — Boyaux pour saucisses.
- 8910 Produits laitiers et oeufs**
Inclut: Crèmes et entremets glacés — Préparations pour crèmes glacées — Présure — Sorbets de lait — Glaces.

8915 Fruits et légumes

Inclut: Haricots préparés — Jus de fruits et de légumes.

8920 Produits céréaliers et de boulangerie

Inclut: Farines — Farines préparées — Céréales préparées — Pâtes alimentaires.

8925 Sucres, confiseries et amandes

Inclut: Bonbons — Gomme à mâcher — Miel — Sirop d'érable.

8930 Confitures, gelées et conserves de fruits**8935 Soupes et bouillons****8940 Aliments diététiques spéciaux et préparations alimentaires spéciales**

Inclut: Aliments pour enfants en bas âge — Croustilles — Préparation pour pâtisserie.

8945 Aliments, huiles de table et graisses alimentaires**8950 Condiments et produits apparentés**

Inclut: Apprêts à salades — Épices — Assaisonnements — Extraits aromatisés — Levure — Olives.

8955 Café, thé et cacao

Inclut: Infusions — Maté — Chicorée.

8960 Boissons, non alcoolisées

Inclut: Boissons hygiéniques — Glace.

8965 Boissons alcoolisées

Inclut: Bière — Whisky — Vin — Liqueurs.

Exclut: Vin de messe et brandy, whisky et vin à usage médical.

8970 Rations conditionnées

Inclut: Rations journalières et de survie — Rations pour missions particulières.

8975 Tabacs

Inclut: Tabacs à priser — Cigarettes — Cigares.

GROUPE 91**Carburants, lubrifiants, huiles et cires****9110 Combustibles solides**

Inclut: Tablettes de combustible pour le chauffage des rations — Bois de chauffage — Charbon de bois — Briquettes — Coke.

Exclut: Tourbe.

9130 Propergols et carburants liquides, à base de pétrole

Remarque: Cette classe inclut des propergols liquides avec une teneur minimale de 50 % de pétrole.

Inclut: Toutes les essences d'aviation — Carburant JP-1, 3, 4 et 5 pour moteur à réaction — Essences (tous les types et indices d'octane) pour véhicules automoteurs et véhicules de combat — Propergols

liquides, en vrac — Propergols liquides, en quantités et qualités spécifiques prédéterminées, contenus dans des récipients réutilisables.

Exclut: Propergols solides — Propergols liquides contenus dans des récipients consommables, destinés à faire partie intégrante d'un système de propulsion de missile.

9135 Propergols liquides (carburants et comburants) à base de produits chimiques

Remarque: Cette classe inclut les propergols avec teneur minimale de 50 % de produits chimiques.

Inclut: Produits chimiques liquides conçus pour être utilisés exclusivement comme propergols (carburants et comburants) — Propergols liquides, en vrac — Propergols liquides, en quantités et qualités spécifiques prédéterminées, contenus dans des récipients réutilisables.

Exclut: Produits chimiques à usages multiples, tels que l'azote industriel, l'ammoniac industriel, l'alcool furfurylique industriel, l'aniline industrielle — Propergols solides — Propergols liquides contenus dans des récipients consommables destinés à faire partie intégrante d'un système de propulsion de missile.

9140 Mazouts

Inclut: Mazouts de chauffe (domestiques, légers et lourds) — Combustibles Diesel — Kérosène — Mazouts résiduels — Mazouts lourds spéciaux pour turbines de navires — Mazouts de soute de qualité commerciale « C » — Mazouts lourds et autres carburants noirs (du type pour chaudières) — Huiles et pétroles d'éclairage.

9150 Huiles et graisses: de coupe, de graissage et hydrauliques

Inclut: Vaseline non pharmaceutique.

Exclut: Compositions anti-rouille — Compositions anti-grippantes — Vaseline pharmaceutique

9160 Cires, graisses et huiles diverses

Inclut: Cires animales, végétales et à base de pétrole — Graisse de laine (lanoline) — Suif — Huiles marines — Huiles de noix de coco — Savon en morceaux — Huiles essentielles sauf huiles pharmaceutiques.

Exclut: Graisses et huiles comestibles — Cires domestiques et pour automobiles.

GROUPE 93**Matières usinées non métalliques****9310 Papiers et cartons**

Inclut: Rouleaux de papiers à livres — Papier journal — Cartons — Matériaux à papier en vrac.

Exclut: Carton ondulé — Papier d'emballage — Panneaux de construction en cartonnage — Panneaux en isolant — Articles de papeterie — Papier de construction — Serviettes en papier — Papier à démaquiller — Registres en blanc — Conteneurs — Étiquettes d'expédition et d'identification.

9320 Matières usinées en caoutchouc
Inclut: Matières usinées, en caoutchouc naturel ou synthétique, telles que caoutchouc en feuilles, en formes, en bandes.

9330 Matières usinées, en matière plastique
Inclut: Acétate de cellulose et autres matières plastiques — Barres, tiges, feuilles et bandes.
Exclut: Câbles en fibres optiques.

9340 Matières usinées, en verre
Inclut: Tiges, barres, tubes et tuyauteries en verre — Lentilles optiques ébauchées.
Exclut: Isolateurs — Verres de lunettes ébauchés — Câbles en fibres optiques.

9350 Matières réfractaires et de surfaces de chauffe

9390 Matières usinées non métalliques diverses
Inclut: Matières usinées en liège — Matières usinées en amiante — Mica usiné — Minéraux pour usages scientifiques et techniques (coupés mais non montés) — Fournitures pour poteries — Catgut et crins de florence — Fibres de brosses, végétales — Bagasse.

GROUPE 94

Matières brutes non métalliques

9410 Matières d'origine végétale à l'état brut
Inclut: Produits d'assaisonnement — Drogues brutes d'origine végétale — Matières brutes pour parfums — Tabacs non manufacturés.

9420 Fibres : végétales, animales et synthétiques
Inclut: Fibres de coton, de laine, de soie, de crin animal, de rayonne et de nylon.

9430 Produits bruts d'origine animale, divers, non comestibles
Inclut: Plumes et duvets, non traités — Ivoire — Soie de porc, sanglier, pour brosses — Peaux (cuirs) et peaux à fourrures, brutes.

9440 Produits agricoles et forestiers bruts, divers
Inclut: Graines de céréales — Plantes sucrières récoltées — Caoutchouc brut.

9450 Débris non métalliques, sauf textiles

GROUPE 95

Barres, feuilles et autres formes, métalliques

9505 Fils, non électriques, en fer et en acier
Exclut: Fils ayant un taux de résistivité ou de conductibilité électrique — Fils pour emballages.

9510 Barres et ronds, en fer et en acier
Exclut: Barres de fer brut (ébauchés de puddlage) — Tringles pour fils de fer — Largets.

9515 Plaques, feuilles, rubans et lames, en fer et en acier
Inclut: Plaques de blindage — Tôles noires — Plaques de plancher — Feuilles et rubans perforés.
Exclut: Liens d'emballage — Feuillards d'emballage — Cerceaux.

9520 Profilés, en fer et en acier
Inclut: Profilés (moins de 75 mm) — Pieux métalliques et palplanches.

9525 Fils, non électriques, en métaux non ferreux
Exclut: Fils ayant un taux de résistivité ou de conductibilité électrique.

9530 Barres et tiges, en métaux non ferreux

9535 Plaques, feuilles, rubans et lames, en métaux non ferreux
Inclut: Feuilletés — Feuilles et rubans perforés.
Exclut: Feuille d'aluminium pour le conditionnement et le transport des aliments.

9540 Profilés, en métaux non ferreux
Inclut: Cornières — Profilés en « U » — Profilés en « T » — Profilés en « Z ».

9545 Plaques, feuilles, rubans, lames et fils, en métaux précieux
Inclut: Barres — Feuilles — Bandes — Tringles — Tuyauteries.
Exclut: Métaux précieux pour usages dentaires.

GROUPE 96

Minerais, minéraux et leurs produits primaires

9610 Minerais
Inclut: Bauxite — Minerai de fer — Minerai de plomb — Minerai de zinc — Minerai de métaux précieux — Minerai de métaux radioactifs.

9620 Minéraux, naturels et synthétiques
Inclut: Argiles — Terres — Mica — Amiante — Pétrole brut — Graphite.
Exclut: Gravier — Sable — Abrasifs — Argile bentonite à fonderie — Argiles réfractaires.

9630 Métaux additifs et maîtres-alliages
Exclut: Additifs pour carburants.

9640 Produits primaires et semi-finis, en fer et en acier
Inclut: Lingots — Gueuses — Billettes — Blooms — Barres de fer brut — Tringles pour fils de fer — Largets — Acier en bandes — Fer rond à tubes.

9650 Métaux non ferreux en lingots ou en formes intermédiaires
Inclut: Lingots — Brame

9660 Formes primaires de métaux précieux
Inclut: Matières d'or et d'argent — Lingots.
Exclut: Métaux précieux pour usages dentaires.

9670 Déchets de fer et d'acier

9680 Déchets de métaux non ferreux

GROUPE 98

Électricité

GROUPE 99

Divers

9905 Enseignes, étalages publicitaires, plaques d'identification

Inclut: Enseignes électriques — Panneaux d'enseignes — Étalages — Mannequins et autres articles d'étalages — Enseignes imprimées — Étiquettes vierges et d'identification d'usage général, non personnelles — Plaques et étiquettes pour applications déterminées.

9910 Joaillerie

Inclut: Articles de bijouterie — Pierres précieuses taillées — Bijoux vestimentaires — Gemmes naturelles et pierres ornementales, taillées.

Exclut: Montres-Horloges — Couverts de table — Instruments scientifiques — Articles de toilette — Articles de fumeurs.

9915 Articles de collectionneurs et/ou historiques

Inclut: Timbres — Livres rares — Oeuvres d'art de collection ou historiques — Monnaies — Objet anciens — Articles de bijouterie et pierres précieuses coupées — Articles d'histoire naturelle.

9920 Articles de fumeurs et allumettes

Inclut: Briquets — Essence et gaz briquets — Gratte-pipes — Cendriers — Humidificateurs de tabac — Papiers à cigarettes, emballés.

Exclut: Cendriers et briquets spécialement conçus pour être installés dans ou sur un équipement.

9925 Ameublement et articles de cultes

Inclut: Vêtements — Autels — Articles de communion — Chandeliers — Calices — Patènes — Nappes d'autel — Statues de cultes — Vin de messe.

9930 Articles funéraires

Inclut: Plaques de sépulture, à graver — Caveaux funéraires — Urnes funéraires — Cercueils — Fournitures mortuaires — Monuments — Caisses pour transport de cercueils.

Exclut: Corbillards — Chambres froides mortuaires.

9950 Impression (voir page 46)

9999 Articles divers

Inclut: Uniquement les articles qui ne peuvent raisonnablement être rangés dans aucune autre classe existante.

Impression

- | | |
|---|--|
| <p>9951 Impression faite par duplicateur de grandeur 10" x 15" à 14" x 20"</p> <p>9952 Impression faite par duplicateur de grandeur 10" x 15" à 12" x 18" avec un attachement spécial pour la reprographie</p> <p>9953 Impression faite sur presse de grandeur 15" x 18" à 25" x 36"</p> <p>9954 Impression faite sur presse de grandeur 25" x 38" et plus</p> <p>9955 Impression faite en deux (2) couleurs 10" x 15" à 18" x 24" inclus</p> <p>9956 Impression faite en quatre (4) couleurs et plus</p> <p>9957 Impression faite en deux (2) couleurs 19" x 25" et plus</p> <p>9958 Impression faite en deux (2) couleurs et plus 19" x 25" (inclus) et moins. Imprimeurs qualifiés « soigné-prestige ».</p> <p>9959 Impression faite en deux (2) couleurs et plus, plus grand que 19" x 25". Imprimeurs qualifiés « soigné-prestige »</p> <p>9961 Impression sur rotative sans sécheur, de 22" de diamètre et plus</p> <p>9962 Impression sur rotative avec sécheur</p> | <p>9963 Impression sur rotative sans sécheur, de moins de 22" de diamètre</p> <p>9971 Formules continues</p> <p>9972 Formules en liasse en quantité inférieure à 15,000</p> <p>9973 Formules en liasse en quantité supérieure à 15,000</p> <p>9974 Impression en continu, n.c.a..</p> <p>9975 Enveloppes fabriquées et imprimées</p> <p>9976 Gravure et embossage sur papier et carton</p> <p>9977 Cartes de plastique embossées pour l'identification et le crédit</p> <p>9978 Reliure de volumes faite de façon commerciale</p> <p>9981 Décalcomanie</p> <p>9982 Sérigraphie</p> <p>9983 Chemises-classeurs fabriquées et imprimées</p> <p>9984 Étiquettes auto-collantes imprimées, en feuilles</p> <p>9985 Plans imprimés</p> <p>9986 Étiquettes auto-collantes imprimées, en rouleaux</p> <p>9987 Impression, n.c.a..</p> |
|---|--|